



Cercle de réflexion politique Inventer à gauche
2èmes Rencontres nationales d'Inventer à gauche
Thème : « La France, l'Allemagne et l'Europe »

Dossier du Colloque franco-allemand

1ère partie

Samedi 2 octobre 2010

Strasbourg – Palais des Congrès (salle Schuman)

Vous trouverez dans ce dossier une série d'articles, de textes et de tribunes publiés sur les questions de l'Europe, de l'Allemagne, de la France ou bien portant sur les relations entre ces deux pays.

Ce document est intégralement téléchargeable sur le site Internet :
www.inventeragauche.com

La Communauté européenne
du charbon et de l'acier (CECA)
(1952-2002)

La **Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)** était une organisation internationale composée de six nations unifiant l'Europe de l'Ouest durant la Guerre froide et créant les bases d'une démocratie européenne et le développement actuel de l'Union européenne. La CECA était la première organisation basée sur des principes supranationaux¹.

La proposition de sa création, annoncée par Robert Schuman (lors de son discours du 9 mai 1950 — devenu journée de l'Europe), alors ministre des affaires étrangères français, était un moyen d'empêcher une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne. Il déclara que son but était de rendre la guerre "non seulement impensable mais aussi matériellement impossible".


Pour cela, la première communauté supranationale d'Europe a vu le jour par la signature du Traité de Paris (1951) par la France, la RFA, l'Italie et les pays du Benelux (la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas). La CECA créerait un marché unique du charbon et de l'acier entre ces États. La CECA était dirigée par la Haute Autorité, surveillée par des organes représentant les gouvernements nationaux, des députés et un pouvoir judiciaire indépendant.

Son principe s'inspire fortement du rapport Salter qui avait mis en place la coordination des intérêts alliés pendant la première guerre mondiale².

Le traité instituant la CECA est entré en vigueur le 23 juillet 1952 pour une durée de 50 ans, ainsi la CECA n'existe plus depuis le 22 juillet 2002.

Le premier ministre et ministre des affaires étrangères français Robert Schuman a contribué à la fin de la politique française gaulliste d'occupation permanente et de contrôle des parties de territoire allemand comme la Ruhr ou la Sarre. Malgré l'ultra-nationalisme, le gaullisme et l'opposition communiste, l'Assemblée française a voté un certain nombre de résolutions en faveur de sa nouvelle politique d'intégration de l'Allemagne dans une Communauté. L'Autorité internationale de la Ruhr changea en conséquence. Les principes directeurs de Schuman étaient la morale, basée sur l'égalité des États (la démocratie internationale) sans pouvoir politique permettant la domination.

La Déclaration Schuman du 9 mai 1950 (connu aujourd'hui comme la Journée de l'Europe) eut lieu après deux rencontres du Cabinet, la proposition devint la politique du gouvernement français. La France fut le premier gouvernement à accepter de partager et d'approfondir la souveraineté d'une communauté supranationale. Cette décision était basée sur un texte, écrit par un ami et collègue de Schuman, l'avocat du ministre des affaires étrangères français, Paul Reuter avec l'aide de Jean Monnet et du Directeur de Cabinet de Schuman, Bernard Clappier. Il s'agissait d'un plan en faveur d'une Communauté européenne unissant la production de charbon et d'acier de ses membres à l'intérieur d'un marché commun.

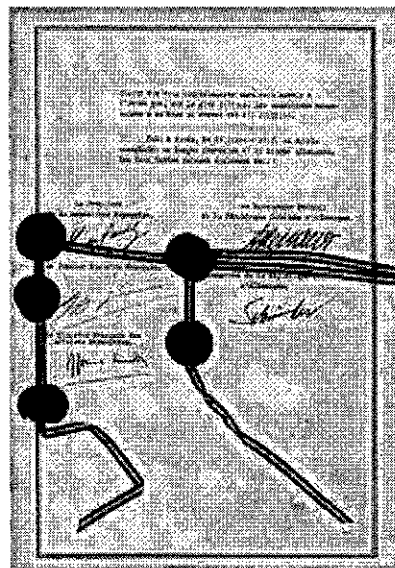
Structure politique Haute Autorité : - <u>1952-1955</u> - <u>1955-1958</u> - <u>1958-1959</u> - <u>1959-1963</u> - <u>1963-1967</u>	<u>Organisation internationale</u> Président : <u>Jean Monnet</u> <u>René Mayer</u> <u>Paul Finet</u> <u>Piero Malvestiti</u> <u>Rinaldo Del Bo</u>
Histoire - <u>signature</u> - <u>en force</u> - <u>fusion</u> - <u>expiration</u>	<u>Guerre froide</u> <u>18 avril 1951</u> <u>23 juillet 1952</u> <u>1^{er} juillet 1967</u> <u>23 juillet 2002</u>
<u>Autorité internationale de la Ruhr</u>	 <u>Union européenne</u>

Traité de l'Elysée

22 janvier 1963

Traité de l'Elysée (22 janvier 1963)

Le 22 janvier 1963, le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer signaient un traité de coopération destiné à sceller la réconciliation entre la France et la République Fédérale d'Allemagne.



A la suite de la déclaration commune du Président de la République française et du Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne en date du 22 janvier 1963, sur l'organisation et les principes de la coopération entre les deux Etats, les dispositions suivantes ont été agréées :

I. - ORGANISATION

1. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement donneront en tant que de besoin les directives nécessaires et suivront régulièrement la mise en œuvre du programme fixé ci-après. Ils se réuniront à cet effet chaque fois que cela sera nécessaire et, en principe, au moins deux fois par an.
2. Les Ministres des Affaires étrangères veilleront à l'exécution du programme dans son ensemble. Ils se réuniront au moins tous les trois mois. Sans préjudice des contacts normalement établis par la voie des ambassades, les hauts fonctionnaires des deux Ministères des Affaires étrangères, chargés respectivement des affaires politiques, économiques et culturelles, se rencontreront chaque mois alternativement à Paris et à Bonn pour faire le point des problèmes en cours et préparer la réunion des Ministres. D'autre part, les missions diplomatiques et les consulats des deux pays ainsi que leurs représentations permanentes auprès des organisations internationales prendront tous les contacts nécessaires sur les problèmes d'intérêt commun.
3. Des rencontres régulières auront lieu entre autorités responsables des deux pays dans les domaines de la défense, de l'éducation et de la jeunesse. Elles n'affecteront en rien le fonctionnement des organismes déjà existants - commission culturelle franco-allemande, groupe permanent d'Etat-major - dont les activités seront au contraire développées. Les Ministres des Affaires étrangères seront représentés à ces rencontres pour assurer la coordination d'ensemble de la coopération ;

a) les Ministres des Armées ou de la Défense se réuniront au moins une fois tous les trois mois. De même, le Ministre français de l'Education nationale rencontrera, suivant le même rythme, la personnalité qui sera désignée du côté allemand pour suivre le programme de coopération sur le plan culturel ;

b) les Chefs d'Etat-major des deux pays se réuniront au moins une fois tous les deux mois ; en cas d'empêchement, ils seront remplacés par leurs représentants responsables ;

c) le haut-commissaire français à la Jeunesse et aux Sports rencontrera, au moins une fois tous les deux mois, le Ministre fédéral de la Famille et de la Jeunesse ou son représentant.

4. Dans chacun des deux pays, une commission interministérielle sera chargée de suivre les problèmes de la coopération. Elle sera présidée par un haut fonctionnaire des Affaires étrangères et comprendra des représentants de toutes les administrations intéressées. Son rôle sera de coordonner l'action des ministères intéressés et de faire périodiquement rapport à son Gouvernement sur l'état de la coopération franco-allemande. Elle aura également pour tâche de présenter toutes suggestions utiles en vue de l'exécution du programme de coopération et de son extension éventuelle à de nouveaux domaines.

II. PROGRAMME

A. - Affaires étrangères

1. Les deux Gouvernements se consulteront, avant toute décision, sur toutes les questions importantes de politique étrangère, et en premier lieu sur les questions d'intérêt commun, en vue de parvenir, autant que possible, à une position analogue. Cette consultation portera entre autres sur les sujets suivants : Problèmes relatifs aux communautés européennes et à la coopération politique européenne ; Relations Est-Ouest, à la fois sur le plan politique et sur le plan économique ; Affaires traitées au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et des diverses organisations internationales auxquelles les deux gouvernements sont intéressés, notamment le Conseil de l'Europe, l'Union de l'Europe Occidentale, l'Organisation de coopération et de développement économique, les Nations Unies et leurs institutions spécialisées.

2. La collaboration, déjà établie dans le domaine de l'information, sera poursuivie et développée entre les services intéressés à Paris et à Bonn et entre les missions dans les pays tiers.

3. En ce qui concerne l'aide aux pays en voie de développement, les deux Gouvernements confronteront systématiquement leurs programmes en vue de maintenir une étroite coordination. Ils étudieront la possibilité d'entreprendre des réalisations en commun. Plusieurs départements ministériels étant compétents pour ces questions, du côté français comme du côté allemand, il appartiendra aux deux ministères des Affaires étrangères de déterminer ensemble les bases pratiques de cette collaboration.

4. Les deux Gouvernements étudieront en commun les moyens de renforcer leur coopération dans d'autres secteurs importants de la politique économique, tels que la politique agricole et forestière, la politique énergétique, les problèmes de communications et de transports et le développement industriel, dans le cadre du Marché commun, ainsi que la politique des crédits à l'exportation.

B. - Défense

I. - Les objectifs poursuivis dans ce domaine seront les suivants :

1. Sur le plan de la stratégie et de la tactique, les autorités compétentes des deux pays s'attacheront à rapprocher leurs doctrines en vue d'aboutir à des conceptions communes. Des instituts franco-allemands de recherche opérationnelle seront créés.
2. Les échanges de personnel entre les armées seront multipliés ; ils concerneront en particulier les professeurs et les élèves des écoles d'Etat-major ; ils pourront comporter des détachements temporaires d'unités entières. Afin de faciliter ces échanges, un effort sera fait de part et d'autre pour l'enseignement pratique des langues chez les stagiaires.
3. En matière d'armements, les deux Gouvernements s'efforceront d'organiser un travail en commun dès le stade de l'élaboration des projets d'armement appropriés et de la préparation des plans de financement. A cette fin, des commissions mixtes étudieront les recherches en cours sur ces projets dans les deux pays et procéderont à leur examen comparé. Elles soumettront des propositions aux ministres qui les examineront lors de leurs rencontres trimestrielles et donneront les directives d'application nécessaires.

II. - Les gouvernements mettront à l'étude les conditions dans lesquelles une collaboration franco-allemande pourra être établie dans le domaine de la défense civile.

C. - Education et Jeunesse

En matière d'éducation et de jeunesse, les propositions contenues dans les mémorandums français et allemand des 19 septembre et 8 novembre 1962 seront mises à l'étude selon les procédures indiquées plus haut :

1. Dans le domaine de l'éducation, l'effort portera principalement sur les points suivants :

a) Enseignement des langues :

Les deux Gouvernements reconnaissent l'importance essentielle que revêt pour la coopération franco-allemande la connaissance dans chacun des deux pays de la langue de l'autre. Ils s'efforceront, à cette fin, de prendre des mesures concrètes en vue d'accroître le nombre des élèves allemands apprenant la langue française et celui des élèves français apprenant la langue allemande. Le Gouvernement fédéral examinera, avec les gouvernements des Länder, compétents en la matière, comment il est possible d'introduire une réglementation qui permette d'atteindre cet objectif. Dans tous les établissements d'enseignement supérieur, il conviendra d'organiser un enseignement pratique de la langue française en Allemagne et de la langue allemande en France, qui sera ouvert à tous les étudiants.

b) Problème des équivalences :

Les autorités compétentes des deux pays seront invitées à accélérer l'adoption des dispositions concernant l'équivalence des périodes de scolarité, des examens, des titres et diplômes universitaires.

c) Coopération en matière de recherche scientifique :

Les organismes de recherches et les instituts scientifiques développeront leurs contacts en commençant par une information réciproque plus poussée, des programmes de recherches concertées seront établis dans les disciplines où cela se révélera possible.

2. Toutes les possibilités seront offertes aux jeunes des deux pays pour resserrer les liens qui

les unissent et pour renforcer leur compréhension mutuelle. Les échanges collectifs seront en particulier multipliés. Un organisme destiné à développer ces possibilités et à promouvoir les échanges sera créé par les deux pays avec, à sa tête, un conseil d'administration autonome. Cet organisme disposera d'un fonds commun franco-allemand qui servira aux échanges entre les deux pays d'écoliers, d'étudiants, de jeunes artisans et de jeunes travailleurs.

III. - DISPOSITIONS FINALES

1. Les directives nécessaires seront données dans chaque pays pour la mise en œuvre immédiate de ce qui précède. Les Ministres des Affaires étrangères feront le point des réalisations acquises à chacune de leurs rencontres.

2. Les deux Gouvernements tiendront les Gouvernements des autres Etats membres des Communautés européennes informés du développement de la coopération franco-allemande.

3. A l'exception des clauses concernant la défense, le présent Traité s'appliquera également au Land de Berlin, sauf déclaration contraire faite par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne au Gouvernement de la République française dans les trois mois qui suivront l'entrée en vigueur du présent Traité.

4. Les deux Gouvernements pourront apporter les aménagements qui se révéleraient désirables pour la mise en application du présent Traité.

5. Le présent Traité entrera en vigueur dès que chacun des deux Gouvernements aura fait savoir à l'autre que, sur le plan interne, les conditions nécessaires à sa mise en œuvre ont été remplies.

Fait à Paris, le 22 janvier 1963, en double exemplaire, en langue française et en langue allemande, les deux textes faisant également foi.

Le Président de la République française
Charles de GAULLE

Le Premier Ministre français
Georges POMPIDOU

Le Ministre français des Affaires étrangères
Maurice COUVE de MURVILLE

Le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne
Konrad ADENAUER

Le Ministre fédéral des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne
Gerhard SCHROEDER

Déclaration commune franco-allemande à
l'occasion du 40ème anniversaire du Traité de
l'Elysée

Paris, 22 janvier 2003

Déclaration commune franco-allemande à l'occasion du 40ème anniversaire du Traité de l'Elysée (Paris, 22 janvier 2003)

- L'amitié franco-allemande au service d'une responsabilité commune pour l'Europe
- Exercer notre responsabilité commune en Europe
- Rendre la France et l'Allemagne plus solidaires par une coopération plus intense
- Renforcer nos procédures de concertation bilatérale

L'amitié franco-allemande au service d'une responsabilité commune pour l'Europe

- Le Traité de l'Elysée, signé voici quarante ans entre la France et la République fédérale d'Allemagne par le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer, a scellé la réconciliation entre nos deux nations et posé les fondements d'une paix durable sur le continent.
- La France et l'Allemagne, membres fondateurs des Communautés européennes, ont joué un rôle moteur en donnant une impulsion aux grandes avancées de la construction européenne, en particulier au cours des vingt dernières années : l'Acte unique européen, le Traité de Maastricht, l'Euro, l'espace Schengen. Tout récemment, l'Allemagne et la France ont eu à coeur de contribuer à la réussite des négociations d'adhésion de dix pays candidats conclues à Copenhague. La France et l'Allemagne sont conscientes d'exercer une responsabilité historique commune au service de l'Europe. Leur ambition est de continuer de représenter une force de proposition susceptible, sans rien imposer, d'entraîner leurs partenaires.
- Le Traité de l'Elysée a également inauguré une ère de coopération sans précédent entre nos deux pays. Notre dialogue étroit et notre coopération dans tous les domaines favorisent des échanges de plus en plus intenses entre nos sociétés. Aujourd'hui, nous rendons hommage à tous les acteurs qui ont contribué au développement et l'approfondissement de ce dialogue, qu'il s'agisse des personnalités politiques, des collectivités territoriales, des entreprises, des associations, des établissements éducatifs, scientifiques et culturels.
- Nous saluons également l'action de l'Office franco-allemand pour la jeunesse qui a permis à plus de sept millions de jeunes de se rencontrer, de l'Université franco-allemande, au sein de laquelle chaque année, plus de 3.000 étudiants suivent des cursus binationaux intégrés, et de la chaîne de télévision ARTE, symbole de la volonté de coopération de nos deux pays et qui vient de célébrer son dixième anniversaire. Dans le domaine militaire, nous soulignons le rôle joué par la brigade franco-allemande, à l'origine du corps européen, qui nous permet de conduire conjointement des opérations de gestion de crise. Au moment où la France et l'Allemagne décident, à l'occasion de cet anniversaire, de renforcer le lien qui les unit, ces institutions et l'ensemble des structures de la coopération franco-allemande doivent adapter leurs missions à cette nouvelle ère de rapprochement et inscrire encore davantage leurs actions dans une perspective européenne.
- Depuis 40 ans, le contexte de la coopération franco-allemande a profondément évolué. La fin de la guerre froide et l'unification allemande ont marqué le début de la réunification de l'Europe. La conjonction de l'élargissement de l'Union européenne et de

l'adoption d'une Constitution commune place nos deux pays devant des défis considérables. Dans le contexte de la mondialisation, l'acquis de 40 ans de coopération augure bien de notre capacité à assumer les tâches de la nouvelle Europe. Aussi sommes-nous déterminés à engager une nouvelle étape dans la coopération entre nos deux pays.

Exercer notre responsabilité commune en Europe

- La France et l'Allemagne sont liées par une communauté de destin. Notre avenir commun est indissociable de celui d'une Union européenne approfondie et élargie. Aussi voulons-nous proposer à nos partenaires une vision commune de l'Europe de demain et sommes-nous déterminés à tout mettre en oeuvre pour promouvoir le renforcement de cette Union.
- Après une histoire douloureuse, nous nous réjouissons des retrouvailles européennes scellées au Conseil européen de Copenhague et sommes résolus à faire de l'élargissement un succès, en aidant les nouveaux pays membres à s'intégrer harmonieusement au sein de l'Union européenne et à promouvoir, à nos côtés, les valeurs qui sont l'essence du projet européen. Nous préparons ensemble les futures adhésions, notamment celles de la Bulgarie et de la Roumanie, et favoriserons la mise en place d'un partenariat privilégié avec les Etats qui sont aux frontières de l'Union, pour garantir la stabilité et la prospérité de l'Europe et de ses voisins.
- Cette Union élargie, plus diversifiée, et donc plus complexe, doit conserver sa capacité de décision et d'action. A cette fin, nous souhaitons la réussite de la Convention sur l'avenir de l'Europe. Nous avons remis à la Convention notre contribution sur les moyens permettant à l'Union européenne de relever les défis internes et externes auxquels elle est confrontée. Nous l'appelons à établir les bases d'une Union plus forte, plus démocratique, plus lisible, plus solidaire, plus efficace, jouissant d'une plus grande crédibilité sur la scène mondiale. Nous souhaitons que les institutions de l'Union puissent être dotées d'une plus large capacité d'action, d'une légitimité et d'une stabilité plus assurées. Nous souhaitons également bâtir une véritable Union des citoyens. C'est l'une des raisons pour lesquelles la Charte des droits fondamentaux devrait être intégrée dans le texte de la Constitution, donnant toute leur force aux valeurs et aux principes qui sont le socle de notre projet européen.
- Nous sommes déterminés à faire franchir à la politique étrangère et de sécurité commune et à la politique européenne de sécurité et de défense une nouvelle étape, afin de mettre l'Union en mesure d'assumer pleinement son rôle sur la scène internationale et de promouvoir à l'échelle mondiale la liberté, la paix et la démocratie en accord avec les valeurs qui sont les siennes. Nous proposons la création d'une Union européenne de sécurité et de défense, qui confèrera une forme concrète et une efficacité à la solidarité et la sécurité commune de ses membres et doit également contribuer au renforcement du pilier européen de l'Alliance atlantique. Pour marquer notre détermination en faveur de la poursuite en ce sens d'une évolution de la politique européenne de sécurité et de défense, nous engagerons les efforts nécessaires à l'amélioration des capacités militaires et, ce faisant, intensifierons sensiblement notre coopération bilatérale.
- Nous nous attacherons également à promouvoir une nouvelle solidarité avec les pays du Sud afin d'assurer en particulier le développement des pays les plus pauvres, notamment dans le cadre des négociations engagées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce.

- Il est de notre responsabilité conjointe de développer les politiques communes de l'Union et de les adapter aux réalités nouvelles de la construction européenne car ces politiques constituent le fondement essentiel de la solidarité entre les pays de l'Union. Aussi, nous nous préparerons ensemble au grand débat qui va s'ouvrir sur les perspectives financières de l'Union et sur l'avenir des politiques communes après 2006, en ayant à l'esprit le souci de globalité qui a inspiré les conclusions du récent Conseil européen de Bruxelles (24-25 octobre 2002).
- Nous veillerons au respect du pluralisme linguistique dans les institutions de l'Union et sommes déterminés à prendre les mesures nécessaires en faveur de l'emploi de l'allemand et du français dans les instances de l'Union européenne, par exemple en favorisant l'apprentissage des deux langues par les futurs fonctionnaires européens, en particulier ceux des nouveaux pays membres, dans le cadre de programmes de formation universitaires ou professionnels.
- Nous souhaitons renforcer l'Europe comme espace de liberté, de sécurité et de justice afin que tous les citoyens européens vivent en sécurité sur l'ensemble du territoire de l'Union, en particulier face au développement de nouvelles menaces. L'Union européenne doit être une communauté de droit et un espace citoyen. Aussi entendons-nous favoriser la liberté de circulation dans l'Union par la suppression des titres de séjour pour les citoyens européens. Nous agissons également en faveur d'une politique européenne commune du droit d'asile et de l'immigration. Nous nous engageons aussi à mener une politique active pour l'instauration d'un parquet européen, la création d'un casier judiciaire européen, le renforcement des capacités d'Europol, et la mise en place d'une police européenne des frontières, qui permettra de lutter efficacement contre les migrations clandestines.

Rendre la France et l'Allemagne plus solidaires par une coopération plus intense

- Pour jouer pleinement leur rôle de force d'impulsion et d'entraînement au sein de l'Union européenne, nos deux pays doivent développer leur coopération de manière exemplaire au sein de l'Union européenne. Notre objectif est que nos projets puissent servir de base aux politiques européennes. Nous prendrons donc des initiatives bilatérales permettant d'expérimenter, dans des domaines d'action prioritaires, une union plus étroite entre nos citoyens, nos sociétés et nos institutions.

Jeunesse, éducation et sport

- La diversité des langues est une richesse pour l'Union et leur apprentissage ne peut être qu'une source d'épanouissement et un atout pour les jeunes générations. Nous souhaitons mener une action déterminée pour l'enseignement de la langue du pays partenaire et, plus généralement, nous entendons promouvoir ensemble un modèle d'éducation qui permette aux jeunes d'acquérir la maîtrise de deux langues étrangères européennes.
- Nous déclarons le 22 janvier "journée franco-allemande". Nous souhaitons qu'à l'avenir, cette journée soit consacrée, dans toutes les institutions de nos systèmes éducatifs, à une présentation de nos relations bilatérales, à la promotion de la langue du pays partenaire, et à une action d'information sur les programmes d'échanges et de rencontres ainsi que les possibilités d'études et d'emploi dans le pays partenaire.
- Notre objectif est d'encourager les jeunes de nos deux pays à considérer la France et l'Allemagne comme un cadre unique pour l'accomplissement de leurs études et l'exercice

de leur profession. Pour faciliter les échanges d'étudiants et de jeunes en formation ainsi que la mobilité professionnelle, nous continuerons d'œuvrer à une pleine et entière reconnaissance réciproque de nos diplômes et à favoriser la transparence et la comparabilité de nos qualifications professionnelles. Les ministres compétents identifieront les obstacles qui restent à surmonter, arrêteront, d'ici le prochain Sommet franco-allemand, un calendrier précis pour la réalisation de cet objectif et devront rendre compte régulièrement des progrès enregistrés en ce sens. Il conviendra de promouvoir le développement de l'Université franco-allemande et de la mettre en mesure d'accueillir le plus grand nombre d'étudiants possible. La France et l'Allemagne souhaitent lui donner une nouvelle dimension en proposant à leurs partenaires européens de favoriser la constitution de groupements d'établissements d'enseignement supérieur. A l'avant-garde de l'Europe universitaire, ceux-ci offriront aux étudiants un parcours académique intégré au plan européen.

- En vue d'intensifier les échanges sportifs, nous souhaitons que soit présentée la candidature commune de la France et de l'Allemagne à l'organisation de compétitions sportives internationales. Nous appelons à la mise en place de grandes manifestations franco-allemandes, transfrontalières, sportives et populaires.

Société civile, culture et médias

- Une coopération renforcée entre la France et l'Allemagne suppose une meilleure connaissance mutuelle de nos sociétés et de nos cultures. Afin de permettre un dialogue accru entre nos responsables politiques, économiques, syndicaux, associatifs, représentants des médias, personnalités du monde culturel, nous proposons qu'une Conférence franco-allemande les réunisse chaque année, afin de leur permettre de débattre des grandes questions qui intéressent nos deux sociétés.
- Nous souhaitons le lancement, dès cette année, des négociations visant à l'élaboration d'une Convention internationale sur la diversité culturelle dans le cadre de l'UNESCO. Cette diversité doit trouver à s'exprimer notamment dans les secteurs audiovisuels et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. La promotion de nos industries culturelles doit également y contribuer. Nous appelons au développement des échanges de journalistes entre nos deux pays. Nous demandons à nos ministres d'engager des projets culturels communs dans les Etats tiers, notamment en mobilisant le fonds de financement conjoint créé à cet effet par les deux ministères des affaires étrangères et de rechercher une implantation commune pour nos instituts culturels à Moscou..
- Nous encourageons l'ouverture européenne de la chaîne culturelle ARTE, tout en conservant son identité franco-allemande, notamment en soutenant la mise en place par la chaîne d'une banque de programmes européens et l'invitons à promouvoir le rapprochement de nos sociétés. Nous soulignons l'importance de garantir la présence dans le paysage audiovisuel français et allemand d'au moins une chaîne du pays partenaire et d'encourager la réalisation et la diffusion de programmes communs par les organismes de radiodiffusion et de télévision des deux pays. Nous souhaitons que nos deux pays poursuivent la réflexion sur l'avenir de la chaîne européenne d'information Euronews.

Harmonisation du droit

- Afin d'intensifier le rapprochement de nos sociétés et dans la perspective de nouveaux progrès à réaliser au niveau européen, nous veillerons à harmoniser nos législations nationales dans les domaines principaux qui intéressent la vie de nos citoyens. Nous appelons nos ministres, lors de la préparation des projets de loi, à consulter systématiquement leurs homologues et à mieux prendre en compte l'état et l'évolution de la législation du pays partenaire afin de rechercher toutes les convergences possibles.

Nous souhaitons en particulier que soient présentés des projets visant à un rapprochement des législations sur le droit civil, notamment le droit de la famille. Nous devons ainsi permettre à nos ressortissants de bénéficier, s'ils le souhaitent, de la nationalité de nos deux pays. Nous devons également réduire et supprimer à terme les difficultés qui subsistent pour les citoyens dont la vie professionnelle, familiale et personnelle est partagée entre la France et l'Allemagne.

Droit de l'éthique

- Nous sommes attachés à apporter des réponses communes aux problèmes éthiques soulevés par les progrès de la recherche et de la médecine. En tenant compte des réflexions menées par les Comités éthiques des deux pays, nous souhaitons présenter des projets étroitement concertés permettant l'adoption de législations comparables.

Coopération décentralisée et transfrontalière

- Nous appelons aussi de nos vœux le renforcement de la coopération entre collectivités territoriales afin de favoriser l'émergence de nouveaux liens, notamment entre régions françaises et Länder allemands, ainsi que le développement d'une coopération et d'une intercommunalité transfrontalières. Nous soutenons la création d'un Eurodistrict Strasbourg-Kehl, bien desservi, ayant vocation à explorer de nouvelles formes de coopération et à accueillir des institutions européennes, et appelons à la mise en place d'autres Eurodistricts.

Politique étrangère

- La France et l'Allemagne veilleront à adopter des positions communes dans les instances internationales, y compris le Conseil de Sécurité, et à définir des stratégies concertées à l'égard des pays tiers, tout particulièrement dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune.
- Nos ministres des affaires étrangères accentueront la complémentarité entre nos réseaux diplomatiques et consulaires, notamment par le biais d'implantations et de services communs. Nous leur demandons également d'examiner la possibilité de procéder à l'ouverture d'ambassades communes franco-allemandes.
- Les services rendus à nos citoyens dans le pays partenaire devront être améliorés par une coopération accrue, sous l'égide de nos ministères des affaires étrangères, entre les services consulaires et l'administration du pays de résidence. L'assistance mutuelle apportée à nos concitoyens résidant dans les pays tiers sera également intensifiée.

Défense

- Dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense, la France et l'Allemagne soulignent, à cette occasion qui marque également le quinzième anniversaire de la création du Conseil franco-allemand de sécurité et de défense, la qualité et l'importance de leur coopération en matière de défense ainsi que leur volonté de la renforcer dans une perspective européenne. Cela concerne en particulier le développement des capacités militaires, y compris la mise au point de nouvelles formes de coopération, notamment par l'harmonisation de la planification des besoins militaires et la mise en commun de capacités et de ressources, contribuant à la mise en oeuvre d'une politique européenne de l'armement et à la diffusion d'une culture européenne de sécurité et de défense.

Politique économique et financière

- Afin de renforcer la coordination de nos politiques économiques et de nos actions, tant au niveau communautaire qu'international, la France et l'Allemagne développeront,

au sein du Conseil économique et financier franco-allemand créé par le Protocole de 1988, qui est la pierre angulaire de nos relations bilatérales, des positions communes sur les questions fondamentales de la politique économique et financière qui se posent à moyen et long terme, telles que celles du financement des retraites, des systèmes de santé et du marché du travail. Nous approfondirons également notre coopération en matière de politique industrielle, commerciale, d'énergie, de technologies et de transports afin de renforcer, dans le cadre européen, la compétitivité de nos économies.

- Afin que l'Europe puisse pleinement contribuer aux débats internationaux de politique économique, financière et commerciale et disposer d'une capacité accrue d'analyse et de proposition, renforçant ainsi sa position dans ces domaines, la France et l'Allemagne décident de lancer une initiative européenne afin de créer un Centre européen d'économie internationale consacré à ces objectifs. Ce Centre, qui pourrait être localisé à Bruxelles, devrait pouvoir s'élargir progressivement à tous les partenaires européens - Etats membres, institutions communautaires et opérateurs privés.

Aide au développement

- La France et l'Allemagne renforceront leur coordination en matière d'aide au développement, notamment dans la définition des priorités de leur politique bilatérale et leur évaluation, et s'efforceront de définir des positions communes dans les différentes enceintes internationales concernées. Elles renforceront leur coopération sur le terrain en mettant en oeuvre des projets communs ou complémentaires, visant à contribuer au développement, en priorité du continent africain, et à lutter contre des fléaux tels que la drogue et les grandes pandémies, comme le SIDA.
- Nous appelons également à la mise en place d'un service de volontaires franco-allemands, afin de permettre à de jeunes Français et de jeunes Allemands de s'engager ensemble dans des projets de coopération en pays tiers, en particulier en direction des pays en développement

Environnement et développement durable

- Dans un contexte où les catastrophes et en particulier les inondations posent de plus en plus fréquemment en des termes nouveaux la question de la prévention des risques naturels et la gestion des crises, la France et l'Allemagne veulent être le moteur d'une politique européenne en matière de prévention des catastrophes naturelles, en particulier des inondations. Elles demanderont à la Commission de soumettre une proposition en vue de la création d'un Centre européen de prévention et de protection contre les inondations. Le Conseil franco-allemand de l'environnement consacrera dans ses travaux une priorité à cette tâche. Les deux pays examineront la possibilité de recourir à des moyens d'intervention communs en cas de catastrophes.
- Nous agissons en faveur d'une réelle gouvernance internationale de l'environnement, par le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), pour viser, à terme, la création d'une Organisation mondiale de l'environnement dans le cadre des Nations Unies.

Recherche et développement technologique

- Nous souhaitons poursuivre le développement de la coopération franco-allemande pour contribuer à la création d'un espace européen de recherche, notamment par des actions en faveur de la mobilité des chercheurs et du développement des formations doctorales au sein de l'Université franco-allemande. Nous sommes déterminés à donner un nouvel élan à notre coopération spatiale, notamment dans le domaine des lanceurs. Nous sommes favorables à ce que soit expressément insérée dans les traités la compétence de l'Union européenne dans le domaine spatial. Etant donné les derniers développements

connus par cette technique, nous nous prononçons à nouveau fermement contre le clonage d'êtres humains, dans le droit fil de l'initiative franco-allemande prise dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Nous favoriserons la coopération entre les établissements de recherche français et allemands pour leur permettre de s'engager encore plus efficacement, ensemble, dans la lutte contre le cancer.

Renforcer nos procédures de concertation bilatérale ▼

- Les Sommets franco-allemands prendront la forme d'un Conseil des ministres franco-allemand. Il sera préparé par les ministres des affaires étrangères. Le Conseil des ministres assurera la coordination de la coopération franco-allemande au plus haut niveau ainsi que le suivi de sa mise en œuvre dans les domaines d'action prioritaire. Des Conseils des ministres restreints pourront être réunis pour traiter de sujets spécifiques.
- Le Comité et le Conseil franco-allemand de sécurité et de défense se tiendront à l'occasion du Conseil des ministres franco-allemand.
- Si un sujet de l'ordre du jour s'y prête, le ministre concerné du pays partenaire assistera au Conseil des ministres de l'autre partie et sera invité à présenter des projets de législation commune franco-allemande.
- Les ministres de nos deux pays devront se rencontrer également, en sus des Conseils de l'Union européenne, de manière plus systématique et plus fréquente, tout particulièrement pour préparer l'ordre du jour du Conseil des ministres franco-allemand.
- Le rythme des rencontres de haut niveau entre le Président et le Chancelier, en présence des deux ministres des affaires étrangères, sera maintenu et pourra être intensifié, en tant que besoin.
- Un Secrétaire général pour la coopération franco-allemande sera institué dans chaque pays. Personnalité de haut niveau, il sera rattaché personnellement au Chancelier et au Premier ministre et disposera d'une structure appropriée au ministère des Affaires étrangères. Il coordonnera la préparation, la mise en œuvre, le suivi des décisions des instances politiques de concertation et le rapprochement de nos deux pays dans les instances européennes. Il sera assisté d'un adjoint du pays partenaire. Le Secrétaire général pour la coopération franco-allemande participera au Conseil des ministres franco-allemand. Il présidera la Commission interministérielle pour la coopération entre les deux pays.
- Afin d'améliorer la connaissance réciproque des pratiques administratives et l'efficacité de notre travail en commun au sein des administrations publiques de nos deux pays, nous demandons à nos ministres de généraliser l'affectation de fonctionnaires auprès du pays partenaire, au niveau national comme au niveau local, de rendre systématiques les contacts entre responsables des mêmes dossiers dans les deux Etats, d'accroître les échanges d'information, d'améliorer la connaissance de la langue du partenaire et de mettre en place des formations conjointes, particulièrement pour l'encadrement. Nous les invitons également à intégrer dans leur équipe, au sein de leur cabinet, un ressortissant du pays partenaire. Nous invitons également les collectivités territoriales à mettre en place de tels échanges.
- La mise en œuvre de la présente déclaration relève de la responsabilité conjointe des ministères des deux pays dans leurs domaines de compétence respectifs. Ceux-ci soumettront, lors du Sommet suivant ce 40ème anniversaire, un programme conjoint de

coopération. Il sera ensuite procédé, lors de chaque Conseil des ministres franco-allemand, à l'évaluation de la mise en œuvre des programmes de coopération et à l'actualisation de leurs priorités.

Le Président de la République Française, Jacques CHIRAC

Le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, Gerhard SCHRÖDER.

Source : MAE

KOHL, L'ALLEMAGNE ET L'EUROPE.
LA POLITIQUE D'INTÉGRATION EUROPÉENNE
DE LA
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE. 1982-1998

Revue politique étrangère (2005)

KOHL, L'ALLEMAGNE ET L'EUROPE. LA POLITIQUE D'INTÉGRATION EUROPÉENNE DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE. 1982-1998

Hans Stark. Paris, L'Harmattan, 2004, 481 pages

Le règne du chancelier fédéral Helmut Kohl a duré d'octobre 1982 à septembre 1998 : le plus long dans la courte histoire de la République fédérale – deux ans de plus que celui de Konrad Adenauer. C'est cette période de 16 ans, à beaucoup d'égards déterminante pour l'œuvre d'intégration européenne et le destin de tout le continent, que l'auteur analyse dans ce gros volume. Il s'agit de la version condensée de la thèse de doctorat en science politique que Hans Stark, chercheur à l'Institut français des relations internationales (Ifri) et responsable du Comité d'études des relations franco-allemandes (CERFA), a soutenue en 2001 à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne. De ce fait, le travail est minutieux, couvrant tous les aspects de cette période, et comportant de très nombreuses notes et références et une riche bibliographie.

Le récit se divise logiquement en deux parties : la première allant jusqu'à l'accomplissement de l'unité nationale allemande, et la deuxième du traité de Maastricht, en 1992, jusqu'à la défaite du parti du chancelier aux élections législatives de septembre 1998. Les rapports de Bonn avec la France, partenaire principal et privilégié, jouaient naturellement un rôle de premier plan dans la stratégie allemande d'intégration. Hans Stark fait ressortir la quasi-coïncidence de l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand (printemps 1981) et de Helmut Kohl, à la tête d'une coalition démocrate-chrétienne libérale. La crise des « euromissiles » du début des années 1980 et surtout l'appui du président français à la position du nouveau gouvernement fédéral (janvier 1983), inaugurent une nouvelle phase de coopération franco-allemande, après la stagnation de la construction européenne des années 1970. Ce rapprochement, symbolisé par la bonne entente entre les deux dirigeants, s'est traduit notamment sur les plans militaire et monétaire et, au niveau institutionnel, par l'acte unique et la création de l'Union européenne.

L'unification allemande devait changer les données de cette politique d'intégration à l'Ouest, et Hans Stark explore en grand détail la nouvelle situation sur le continent et ses conséquences sur la politique de Bonn et l'avenir de la construction européenne. Le quiproquo du compromis Mitterrand-Kohl de 1990, le premier acceptant l'unité allemande et le second ouvrant la voie de la relance du processus qui devait aboutir dix ans plus tard à la monnaie unique, a par la suite généré de sérieuses divergences franco-allemandes, non seulement sur le principe du futur euro, mais aussi sur les modalités de la mise en oeuvre de cette monnaie unique : le pacte de stabilité, le rôle de la future Banque centrale européenne, voire l'idée de ce qu'on a pu appeler un « gouvernement économique » à Bruxelles, à savoir une véritable unification des politiques économiques des pays membres. L'auteur constate que dans les années 1990, l'enthousiasme des Allemands pour la construction européenne (beaucoup y voyaient une sorte d'ersatz de l'unité perdue en 1945) a fait place à une attitude de plus en plus réservée à l'égard de l'Union européenne (UE). Mais il souligne avec raison, sondages d'opinion à l'appui, que cette tendance négative, sans mener jusqu'à un euroscepticisme généralisé, trouve son origine non dans un retournement de la République fédérale vers l'Est et les pays de l'ancien

bloc soviétique – réorientation redoutée surtout à Paris – mais dans la recherche d'une nouvelle identité nationale pour cette plus grande Allemagne. Un des facteurs jouant dans ce sens fut l'hostilité de la plus grande partie des citoyens, et d'une partie notable des milieux financiers et industriels, à la monnaie unique prévue par le traité de Maastricht, et donc à l'abandon du mark allemand, symbole de la réussite allemande de l'après-guerre. De plus, la querelle de la subsidiarité et sur le renforcement à venir des organes communautaires au détriment du rôle des autorités nationales – et en RFA, de celui des Länder – a contribué à créer, dans l'opinion allemande, une attitude de plus en plus critique à l'égard de Bruxelles. Ainsi, le projet, rendu public en 1994 par deux députés démocrates-chrétiens, l'ancien ministre Wolfgang Schäuble et l'expert européen Karl Lamers, visant à transformer l'Union européenne en une véritable fédération selon le modèle constitutionnel allemand et basée sur un noyau franco-allemand, ne fut pas seulement rejeté par la France : il ne rencontra qu'un accueil mitigé sur les bords du Rhin.

Hans Stark insiste en effet sur les changements intervenus dans la position du chancelier et du cabinet fédéral au plan institutionnel. Désormais, l'idée du fédéralisme européen, et donc du renforcement des organes communautaires, si elle n'est pas abandonnée dans les discours officiels, est supplantée, comme d'ailleurs dans la plupart des pays membres de l'UE, par le concept de coopération entre gouvernements, qui se traduit par les travaux des conférences intergouvernementales (CIG) supposées réformer et améliorer les traités de Maastricht, d'Amsterdam, et de Nice. Si l'on ne peut encore parler de renationalisation des politiques européennes, il est évident, et cela ressort clairement du livre de Hans Stark, que pour l'Allemagne et presque tous les autres pays partenaires, l'État-nation n'est pas mort comme le proclamaient Messieurs Schäuble et Lamers, et qu'il continue de constituer l'élément de base de l'Union européenne. Avec les changements notables intervenus depuis 1990 dans la politique de défense et de sécurité, avec la nouvelle capacité de la Bundeswehr à intervenir désormais hors de la zone de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'élargissement de l'UE vers l'Est fut une priorité pour le chancelier Kohl et sa coalition : mais cette priorité n'était pas partagée au même degré par la France ou les pays de la Méditerranée. En Allemagne même, le binôme « approfondissement des institutions et élargissement vers l'Est » a donné lieu à un débat sans conclusion, le chancelier adoptant au plan institutionnel une position plutôt en retrait.

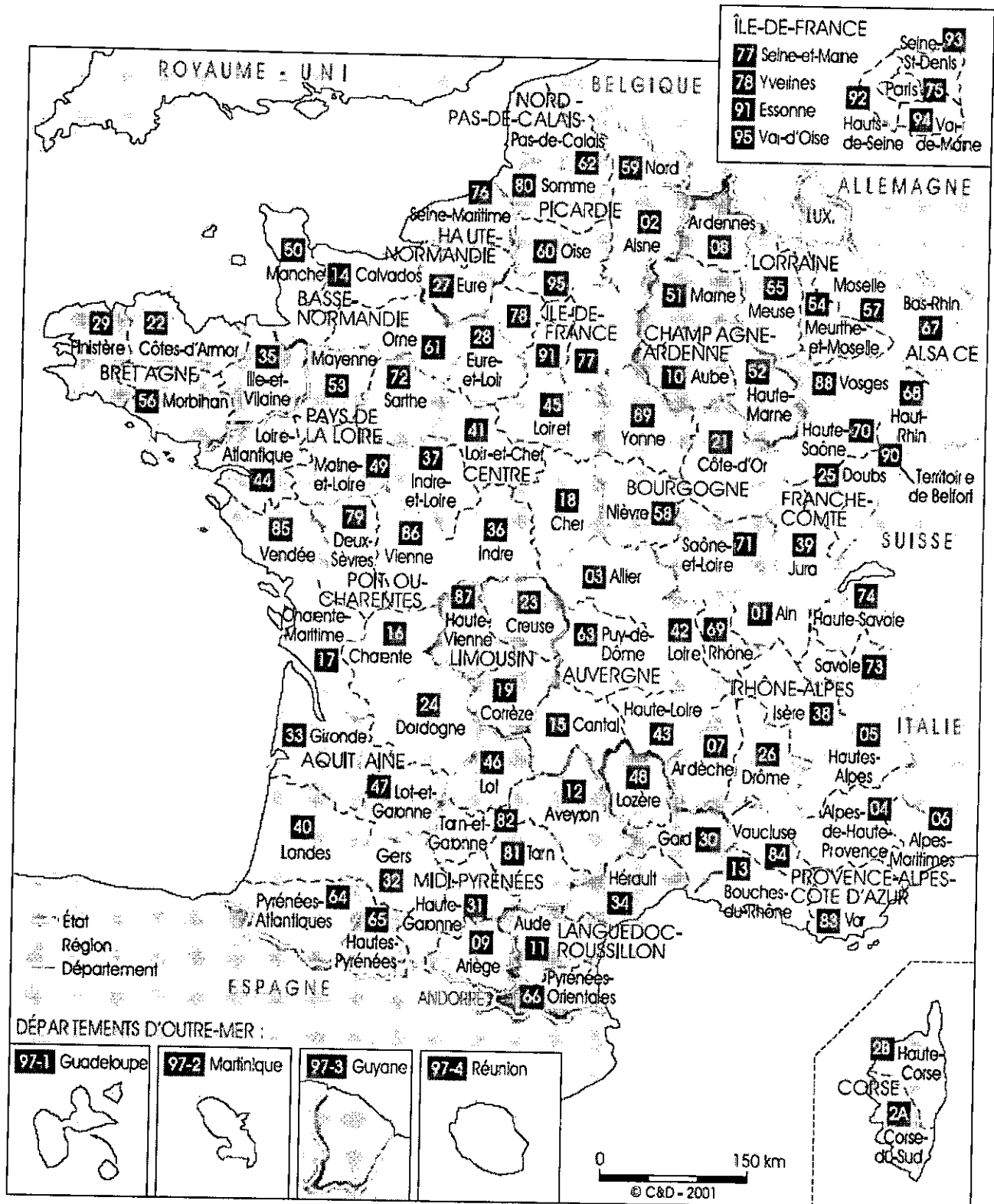
Ni le gouvernement de Bonn, ni celui de Paris, ne devaient jouer, dans la deuxième moitié des années 1990, un rôle moteur. À ce relatif effacement contribuait sans doute aussi le fait qu'à partir de 1993, avec la victoire de la droite française, puis le départ de François Mitterrand en 1995, le dialogue franco-allemand était entré dans une période d'éclipse, que traduisait un déficit d'initiatives communes au niveau communautaire. Or, à l'approche des élections législatives allemandes de septembre 1998 qui s'annonçaient difficiles pour la coalition, Helmut Kohl tenait à rassurer son électorat en se faisant le champion des intérêts nationaux.

L'ère du chancelier Kohl fut marquée malgré tout par des progrès décisifs en matière européenne, en assurant à l'Allemagne sa nouvelle place au centre de l'Europe, et en jetant les bases de l'union monétaire et de l'union politique d'une Europe qui, désormais, pouvait s'ouvrir aux nouvelles démocraties à l'Est.

Walter Schütze

Présentation de l'Allemagne
et de la France





Présentation de l'Allemagne

Présentation

Données générales
Politique intérieure
Situation économique
Politique extérieure et relations avec l'Union européenne

Données générales

Données géographiques

Nom officiel : République fédérale d'Allemagne

Superficie : 356.959 Km²

Population : 81.800.000

Capitale : Berlin

Villes principales : Hambourg, Munich, Cologne, Francfort/Main, Essen, Dortmund, Stuttgart, Dusseldorf, Hanovre, Nuremberg, Dresde, Leipzig

Langue officielle : allemand

Monnaie : Euro

Fête nationale : 3 octobre

Données démographiques

Croissance démographique : -0,3 % (2009)

Espérance de vie : 77 ans pour les hommes et 82 ans pour les femmes.

Taux d'alphabétisation : N.C

Religions : catholicisme (32,9%), protestantisme (32,5%), Islam (3%)

Indice de développement humain(Classement ONU) : 18ème

(France : 17ème rang)

Données économiques

PIB (2009 prov.) : 2.407 Md€

PIB par habitant (2008) : 30.310€

Taux de croissance (2009) : -5 %

Taux de chômage (juin 2010) : 7,5%

Taux d'inflation (2009) : 0,4 %

Solde budgétaire(2009) : -3,2 % du PIB

Endettement public au sens du Traité de Maastricht (2009) : 73,2%

Balance commerciale(2009) : 134 Md €

Principaux clients (2009) : France (10%), Pays-Bas (8,6%), Etats-Unis (6,6%),

Principaux fournisseurs (2009) : Pays-Bas (8, 8%), Chine (8,2%), France (8 %),

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB :

▶ agriculture : 2,1 %

▶ industrie : 25,4 %

▶ tertiaire : 72,4 %

Exportations de la France vers l'Allemagne (2009) 49,6 Md€

Importations françaises en provenance d'Allemagne (2009.) : 63,5Md€

Consulats généraux de France : *Dusseldorf, Francfort, Hambourg, Munich, Sarrebruck, Stuttgart*

Communauté française en Allemagne : + de 155.000 personnes dont 106.842 inscrites au registre des Français établis hors de France au 31 décembre 2008.

Communauté allemande en France : N.C

Politique intérieure

Les partis politiques allemands

La vie politique allemande est dominée par deux grands partis, la CDU-CSU (l'union démocrate-chrétienne de Mme Merkel et son alliée bavaroise l'union sociale chrétienne) et le SPD (parti social-démocrate). Trois partis de moindre importance s'associent parfois aux coalitions gouvernementales : les Verts, les libéraux du FDP et Die Linke (parti de la gauche). Ce dernier parti ne participe qu'à des alliances au niveau local ou régional.

Victoire des conservateurs et des libéraux aux législatives du 27 septembre 2009

Après 4 années de gouvernement de grande coalition (conservateurs/sociaux-démocrates), les élections législatives du 27 septembre 2009 ont donné la victoire aux conservateurs et aux libéraux. Les résultats des élections sont les suivants : CDU-CSU (33,8%, 239 sièges), SPD (23%, 146 sièges), FDP (14,6%, 93 sièges), Die Linke (11,9%, 76 sièges), Verts (10,7%, 68 sièges).

La Chancelière sortante, Mme Angela Merkel (CDU), a pu ainsi, comme elle le souhaitait, constituer un gouvernement de coalition avec les libéraux, qui dispose d'une majorité confortable de 332 voix sur 622 au Bundestag. Mme Merkel a été élue Chancelière par le Bundestag le 28 octobre 2009 et le gouvernement a prêté serment le même jour.

Les négociations préalables à la constitution du gouvernement de coalition entre la CDU-CSU et le FDP ont duré environ un mois. Le programme du nouveau gouvernement pour la législature 2009-2013 est détaillé dans le « contrat de coalition », un document écrit rendu public. Les principales dispositions de cet accord sont les suivantes :

- ▶ baisses d'impôts et réforme structurelle de l'impôt sur le revenu tout en respectant la limite fixée par la Loi fondamentale aux déficits et à l'endettement publics,
- ▶ réforme de l'assurance-maladie sur la base d'un découplage des cotisations patronales et salariales et introduction d'une part de capitalisation dans l'assurance-dépendance,
- ▶ hausse des dépenses en matière de recherche et de formation (afin d'atteindre 10% du PIB en 2013),
- ▶ renforcement de la concurrence sur le marché de l'énergie, prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires,
- ▶ politique familiale active pour concilier vie familiale et professionnelle.

Fin novembre 2009, M. Jung, Ministre du travail et des affaires sociales et ex-ministre de la défense (sous le gouvernement de grande coalition) a présenté sa démission à la suite d'une polémique relative au bombardement de Kunduz en Afghanistan. Il a été remplacé au poste de ministre du travail par Mme von der Leyen dont le portefeuille (famille) a été confié à Mme Schröder.

Un « paquet d'accélération de la croissance » a été adopté en décembre 2009. Il prévoit des allègements fiscaux à partir du 1er janvier 2010 en faveur des familles et des entreprises d'un montant de 8,5 Mds d'euros par an. Si l'on inclut les mesures déjà adoptées par le précédent gouvernement, les baisses d'impôts en 2010 représenteront un volume de 22 Mds d'euros.

Un certain nombre d'éléments ont occupé la scène politique allemande au cours des derniers mois.

En premier lieu, la crise grecque a provoqué un vif débat en Allemagne sur l'opportunité d'une aide financière à la Grèce, jugée juridiquement contraire au traité de Maastricht et désapprouvée par une majorité de la population. Le Parlement a finalement adopté le 7 mai le projet de loi sur l'aide à la Grèce comprenant des garanties allemandes de 22,4Md€ sur 3 ans. Le 21 mai, le Bundestag a adopté la loi sur la contribution allemande au plan européen de stabilisation de la zone euro qui prévoit des garanties allemandes de 123 milliards d'euros (portées à 148 milliards d'euros en cas de défaillance d'un Etat membre). A court terme, l'Allemagne a comme priorité le retour au respect du Pacte de Stabilité en Allemagne (adoption pour 2011-2012 d'un plan de rigueur) et au niveau européen, à moyen terme la mise en place de mécanismes de prévention des déficits excessifs. Cette crise laissera des

traces dans l'opinion et la classe politique allemandes très attachées au maintien d'une monnaie commune stable.

Au niveau régional, le gouvernement de coalition sortant CDU-FDP a perdu les élections régionales du 9 mai 2010 en Rhénanie du Nord Westphalie (Land le plus peuplé d'Allemagne). Une coalition minoritaire SPD-Verts s'est formée à la tête du Land, dont Hannelore Kraft (SPD) a été élue Ministre Présidente le 14 juillet 2010. Cette nouvelle coalition fait perdre du même coup au gouvernement fédéral la courte majorité dont il disposait au Bundesrat (chambre haute). Pour faire adopter ses projets de loi ou de réforme inscrits dans le contrat de coalition, notamment dans le domaine fiscal, le gouvernement fédéral devra trouver des compromis avec l'opposition. D'ores et déjà la Chancelière a annoncé que la baisse de l'impôt sur le revenu ne pourrait avoir lieu dans les deux prochaines années.

Enfin, le Président de la République, M. Horst Köhler, a annoncé sa démission le 31 mai 2010 et justifié sa décision par les critiques « excessives » à l'égard de ses propos sur les interventions de la Bundeswehr à l'étranger. Son successeur, Christian Wulff (CDU), a été élu le 30 juin 2010, au troisième tour de scrutin

Situation économique

L'Allemagne dont l'économie est fortement dépendante des exportations a été très durement touchée par la crise économique et financière internationale, notamment les secteurs-phares de l'automobile et de la machine-outil. La chute des exportations a été la plus forte enregistrée depuis 1950 et la contribution du commerce extérieur à la croissance a été négative. Pour la première fois, l'Allemagne, dépassée par la Chine, a perdu en 2009 sa place de première nation exportatrice. Les plans de relance (plans de relance conjoncturelle de 80Mds € en 2009-2010, appui au secteur financier et aux entreprises) en soutenant la consommation des ménages et les dépenses publiques ont permis de limiter l'ampleur de la récession. Sur l'ensemble de l'année 2009, l'économie a reculé de 5% et le budget affiche un déficit de 3,2%, après avoir été équilibré en 2008.

Pour 2010, une reprise progressive se confirme, tirée par les exportations (294,7 milliards d'euros sur les 4 premiers mois de 2010). L'économie allemande a connu une croissance inattendue au 1er trimestre 2010 grâce au rebond des exportations(+13,2% par rapport à 2009) et de la production industrielle. La prévision officielle de croissance du PIB pour 2010 est de 1,4% mais la détérioration des comptes publics devrait se poursuivre : le déficit budgétaire pour 2010 est estimé à 5 % du PIB et la dette publique à 76,5% du PIB. L'Allemagne compte ramener son déficit public en dessous de 3% en 2013, conformément au Pacte de stabilité et afin de respecter la limite constitutionnelle à l'endettement public structurel fixée à 0,35% du PIB pour le gouvernement fédéral, effective à partir de 2016. Cela implique que l'écart entre les dépenses et les recettes du gouvernement fédéral soit réduit d'environ 10 Mds € par an jusqu'en 2016. Afin de parvenir à ces objectifs, Angela Merkel a présenté le 7 juin 2010 un plan de rigueur, portant l'effort principalement sur les entreprises, le secteur social et l'administration. La maîtrise budgétaire sera poursuivie en 2011 et 2012.

Malgré l'ampleur de la récession, le taux de chômage n'a connu qu'une hausse modérée en 2009 (8,2%) grâce au recours au chômage partiel (dont le gouvernement a prolongé le dispositif jusqu'en mars 2012) et aux accords des partenaires sociaux privilégiant le maintien de l'emploi. Début 2010, le chômage a baissé (taux de chômage de 7,5 % en juin).

Politique extérieure et relations avec l'Union européenne

Depuis l'arrivée au pouvoir d'une génération née après 1945, l'Allemagne se veut plus active sur la scène internationale, tant en Europe (y compris avec des Etats non membres de l'UE), qu'en participant à des opérations menées dans le cadre de l'ONU, de l'OTAN et de l'Union européenne (lutte contre la piraterie dans l'Océan Indien, contrôle de trafics en Méditerranée orientale, Afghanistan). Tout en rappelant les responsabilités liées au passé,

les dirigeants du pays sont soucieux de lui donner une place à la mesure de son poids économique et de restaurer sa "normalité".

La politique étrangère du gouvernement issu des élections de septembre 2009 présente une forte continuité dans les choix fondamentaux que sont l'engagement de l'Allemagne en faveur de l'intégration européenne et le partenariat transatlantique qui en sont les deux piliers depuis 1949. Le discours de fermeté sur l'Etat de droit et le respect des Droits de l'Homme (vis-à-vis de l'allié américain comme de la Russie et de la Chine) tenu notamment par la Chancelière constitue une caractéristique forte de la diplomatie allemande, et le nouveau ministre des Affaires étrangères (FDP) Guido Westerwelle inscrit lui aussi son action dans ce sens, sans négliger pour autant la promotion des intérêts économiques et commerciaux du pays.

Comme le précise le « contrat de coalition », l'Allemagne entend occuper une position centrale en Europe, fondée sur le maintien d'un lien franco-allemand privilégié et la meilleure prise en compte des voisins, en particulier de la Pologne (au sein du Triangle de Weimar, avec la France).

La présidence allemande de l'UE au premier semestre 2007 a été un succès, marqué par l'adoption au Conseil européen de juin d'un accord politique sur le mandat pour la réforme des institutions (qui a abouti au Traité de Lisbonne) et des progrès sur les dossiers environnementaux et énergétiques (engagements pris par l'UE au Conseil européen de mars de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020 et d'élever à 20% la part des énergies renouvelables). Le 30 juin 2009, la décision de la cour de Karlsruhe précédant la ratification du traité de Lisbonne a donné lieu au vote d'une nouvelle loi d'accompagnement associant plus étroitement encore le Parlement allemand à la gestion des questions européennes (renforcement du principe de subsidiarité).

L'élargissement de l'Union, longtemps priorité de Berlin, est vu avec plus de réticence. Sans parler officiellement de « pause » comme le programme de la CDU aux élections européennes, le nouveau gouvernement fait preuve de prudence et met l'accent sur l'absence d'automatisme dans les négociations, le respect des critères et, sur la Turquie, l'absence de garantie sur le résultat de la négociation.

La volonté de rapprochement avec les Etats-Unis après la crise irakienne est soutenue fermement par Mme Merkel, qui s'est rendue à Washington dès le 3 novembre 2009 pour prononcer un important discours devant le Congrès. Sans modifier les fondamentaux de la politique allemande vis-à-vis des Etats-Unis, sans nier les différences qui ont pu apparaître dans les systèmes de valeurs des deux sociétés et les divergences sur certaines questions (environnement notamment), celle-ci a réussi à redonner une certaine chaleur aux relations germano-américaines, qui bénéficient aussi de la popularité du Président Obama.

Comme ses prédécesseurs, Mme Merkel souhaite développer le dialogue politique dans le cadre de l'Alliance atlantique, le renforcement de l'OTAN en tant que forum de discussion transatlantique étant pleinement compatible avec la « montée en puissance » de la PSDC. L'Allemagne participe activement à la construction de l'Europe de la défense (malgré certaines tensions dans le domaine industriel, comme sur le dossier de l'A400M), en lien étroit avec la France. Le contrat de coalition reste fidèle aux principes de la politique de sécurité allemande (maintien du service militaire, poursuite des opérations extérieures dans un cadre multilatéral, priorité à la défense du territoire). Toutefois, concession au FDP, la question du retrait -à terme- des armes nucléaires (américaines) du territoire fédéral est posée dans le "contrat de coalition". Le partenariat stratégique avec la Russie demeure par ailleurs essentiel (Mme Merkel a été le premier chef de gouvernement étranger reçu par M. Medvedev après son élection à la Présidence), notamment dans le domaine économique et énergétique, même si la Chancelière affirme une ligne plus critique sur la question des Droits de l'Homme.

Le gouvernement allemand maintient l'implication de l'Allemagne dans le traitement des crises régionales et des questions de gouvernance mondiale. L'Allemagne reste ainsi fortement engagée dans les Balkans (militairement -Kosovo- et diplomatiquement -Groupe de contact) et en Europe orientale.

L'actuel gouvernement confirme l'intérêt ancien de l'Allemagne pour le conflit israélo-palestinien, lié notamment à la responsabilité particulière de l'Allemagne envers l'Etat d'Israël, réaffirmée par Mme Merkel lors de sa visite d'Etat en Israël, avec une intervention devant la Knesset (16-18 mars 2008) et la première réunion des deux gouvernements en janvier à Berlin. Au Liban, la Bundeswehr a assuré le commandement de la force maritime internationale de surveillance des côtes et la surveillance de l'aéroport de Beyrouth.

Mme Merkel reste fidèle aux principes qui ont guidé la politique allemande vis-à-vis de l'Irak : absence d'engagement sur le terrain, priorité aux efforts de réconciliation nationale. La diplomatie allemande s'est également impliquée dans le dossier iranien, en étroite concertation avec ses partenaires européens (France, Royaume-Uni) et les Etats-Unis, la Chine et la Russie. L'Allemagne, dont la contribution financière et politique (processus de Bonn) à la stabilisation de l'Afghanistan est considérable, y a renforcé son engagement militaire, qui atteint environ 4500 hommes. L'engagement en Afghanistan, qui reste soumis au contrôle étroit du Bundestag, suscite de nombreux débats (démission fin novembre 2009 du CEMA et de l'ancien ministre de la défense à la suite de révélations de presse sur le bombardement de Kunduz en septembre, mise sur pied d'une commission parlementaire d'enquête, débat permanent dans la presse en raison de l'opposition d'une majorité d'Allemands au maintien des troupes allemandes dans ce pays).

Les deux visites de Mme Merkel en Chine en mai et en août 2007 ont confirmé le dynamisme de la diplomatie allemande en Extrême-Orient (accord sur la mise en place d'un « partenariat stratégique » germano-chinois) ; M.Westerwelle s'est aussi rendu au Japon et en Chine dans les premières semaines suivant sa prise de fonctions.

L'intérêt pour l'Afrique de la Chancellerie a été renforcé par les initiatives de l'ancien Président fédéral Horst Köhler et le grand projet énergétique solaire « Desertec » (au Sahara et au Sahel) . L'Allemagne a également envoyé des troupes de la Bundeswehr en République Démocratique du Congo dans le cadre d'une mission de l'Union Européenne de soutien à la MONUC durant le processus électoral.

La candidature allemande à un siège permanent au Conseil de sécurité, expression de son investissement accru dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, est maintenue. Le pays est candidat à un siège non permanent pour 2011-12.

Mise à jour : 16.07.10

Source : MAEE

Extraits de l'ouvrage :
Le jeu du droit et de la puissance

Maxime LEFEBVRE

PUF – Collection Major – 3^{ème} édition 2007

allemande : après le traité de l'Élysée (1963), le couple franco-allemand devient une dimension majeure de la politique étrangère de la France.

Après 1969, la France adopte une politique plus européenne. Elle accepte l'élargissement au Royaume-Uni en essayant de promouvoir sa vision de l'Europe : une Europe politique et sociale qui ne soit pas qu'un marché, une Europe jouant un rôle dans les relations internationales, une Europe suffisamment efficace pour résister à de nouveaux élargissements. Mais l'évolution fédérale continue à susciter des réticences, comme le relève Laurent Cohen-Tanugi quand il note « la traditionnelle ambivalence française à l'endroit de l'Europe » : le souhait d'une « Europe forte » dotée d'institutions faibles¹. Malgré les progrès réalisés grâce au moteur franco-allemand (Schengen, marché unique, Maastricht), l'opinion française marque son mécontentement face au cours suivi par la construction européenne (élargissement, libéralisation, discipline monétaire et budgétaire) : le traité de Maastricht est approuvé de justesse en 1992, et le traité constitutionnel européen est nettement rejeté en 2005. C'est un redoutable défi pour les responsables politiques français, qui n'ont pas su convaincre l'opinion de la justesse de leur politique européenne, ou n'ont pas su faire une politique européenne soutenue par l'opinion.

La relation franco-allemande, moteur du projet européen

La France et l'Allemagne ont une origine commune : le « royaume des Francs », un peuple germanique qui s'installe à la fin de l'Empire romain entre la Seine et le Rhin, et s'approprie l'héritage du christianisme et de la romanité (baptême de Clovis en 496, selon la tradition). Ce royaume franc, agrandi et gouverné par les Mérovingiens puis les Carolingiens, ressuscite l'Empire romain d'Occident en 800 (sacre de Charlemagne) : ses frontières de l'époque correspondent presque exactement à la première « Europe des Six » (la Suisse en plus). Mais les petits-fils de Charlemagne se partagent son héritage (traité de Verdun, 843) : la partie occidentale se transforme en royaume indépendant (avec la dynastie des Capétiens, fondée en 987 et installée à Paris), la partie centrale et orientale voit se recréer un « Saint Empire romain » (proclamé à Aix-la-Chapelle en 962). À partir du XII^e et du XIII^e siècle, la France se transforme en royaume puissant et unifié, tandis que l'Allemagne s'émiette en principautés, tout en gardant des structures impériales lâches et en développant une conscience linguistique et culturelle commune (le Saint Empire romain est appelé « germanique » au XV^e siècle). Après la phase de lutte contre l'Angleterre (XIV^e-XV^e siècles), la France agrandit ses frontières aux dépens de l'Empire germanique (annexion de Metz, Toul et Verdun au XVI^e siècle, de Strasbourg et de l'Alsace sous Louis XIV). L'Allemagne sert à plusieurs reprises de champ de bataille des affrontements de la France avec les autres puissances européennes (notamment à l'époque napoléonienne, qui voit la dissolution pure et simple du « Saint Empire » en 1806).

C'est pour sortir du cycle infernal du nationalisme, des humiliations et des revanches que des responsables des deux pays se lancent dans une politique de réconciliation et de construction européenne. Après une première tentative entre les deux guerres (entrevue symbolique de Briand et Stresemann à Thoiry, en 1926), Schuman et Adenauer lancent la construction européenne en 1950-1951. S'il met un coup d'arrêt à l'unification de l'Europe, le général de Gaulle poursuit la réconciliation avec l'ancien ennemi et lui propose même une alliance privilégiée. Il fait une tournée en Allemagne à l'automne 1962, durant laquelle il exprime, en allemand, son « admiration » pour le « grand peuple allemand ».

1. *Le choix de l'Europe*, 1995.

Le **traité de l'Élysée**, signé le 22 janvier 1963, instaure un mécanisme de consultations bilatérales avec des sommets semestriels réunissant les autorités politiques au plus haut niveau (chancelier fédéral et président de la République). Cette « obligation de se parler » est essentielle. Un office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ) est créé : il touchera en quarante ans sept millions de jeunes des deux pays. Une coopération est prévue en matière de politique étrangère, d'économie, de culture, de promotion des deux langues. Mais en dépit de sa valeur symbolique, le traité de l'Élysée ne crée pas de communauté de destin stratégique entre les deux pays : la France, refusant la doctrine américaine de « riposte graduée » face à une agression soviétique, fait reposer sa force de frappe sur l'indépendance nationale et se retire du commandement intégré de l'OTAN en 1966 ; l'Allemagne, au contraire, refuse de s'enfermer dans une relation exclusive avec la France et approfondit sa relation avec les États-Unis et l'OTAN (le Bundestag accompagne d'ailleurs la ratification du traité de l'Élysée d'un préambule qui rappelle les objectifs de l'Allemagne – la réunification, la construction européenne, le rapprochement transatlantique – et sera pris par de Gaulle comme une offense). Ironiquement, la politique étrangère gaullienne d'indépendance et de dialogue avec l'Union soviétique prépare l'*Ostpolitik* de Willy Brandt à partir de 1969.

Après la bonne coopération entre Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt dans les années 1970, la relation franco-allemande sert à relancer la construction européenne dans les années 1980. Le discours de François Mitterrand devant le Bundestag soutenant le déploiement des euromissiles (1983), la cérémonie symbolique de Verdun (1984), la création d'une brigade franco-allemande (1987), la signature d'un protocole au traité de l'Élysée créant un Conseil de défense et de sécurité et un Conseil économique et financier (janvier 1988) renforcent le rapprochement entre les deux pays, dont la bonne coopération débouche sur des succès européens (Schengen, élargissement méditerranéen, Acte unique).

Comme l'indique la formule percutante de Z. Brzezinski, « à travers la construction européenne, la France vise la réincarnation, l'Allemagne la rédemption ». Cette différence de vision et d'intérêt ne va pas sans malentendus ni arrière-pensées¹. La réunification de l'Allemagne réveille le vieux fond de méfiance en France : F. Mitterrand se rend en URSS puis en RDA, à la fin 1989, après que H. Kohl ait lancé sans concertation un plan de réunification ; puis il se heurte publiquement à H. Kohl sur la reconnaissance de la frontière Oder-Neisse. Inversement, la France est perçue en Allemagne comme voulant empêcher une évolution qui remet en cause sa suprématie. Les deux pays n'ont pas d'autre choix que de surmonter cette méfiance par un approfondissement de la construction européenne : l'union monétaire, décidée par le traité de Maastricht, est avant tout un projet franco-allemand.

La relation entre la France et l'Allemagne continue de connaître des hauts et des bas. La France ne consulte pas l'Allemagne en reprenant les essais nucléaires en 1995, puis en annonçant la suppression du service militaire en 1996 (alors que cette dernière s'y refuse pour des raisons civiles), et elle relance la défense européenne avec le Royaume-Uni (pays disposant de plus grandes capacités militaires) en 1998. L'arrivée au pouvoir de Gerhard Schröder, qui veut rompre avec les inhibitions historiques de ses prédécesseurs, se traduit par un refroidissement sans précédent depuis la guerre, qui tourne même à l'affrontement direct au Conseil européen de Berlin en 1999 (sur le financement de l'Union) puis au Conseil européen de Nice en 2000 (sur la révision de la répartition des voix au Conseil). Mais c'est justement cette tension qui décide les deux pays à reprendre et intensifier leur dialogue (« processus de Blaesheim », qui prévoit à partir de 2001 des consultations plus régulières et plus fréquentes entre les ministres des Affaires étrangères et les chefs d'État et de gouvernement). À partir de 2002, le moteur franco-allemand est relancé : les deux pays fixent ensemble les conditions de l'élargissement à l'Est, célèbrent en grande pompe le quarantième anniversaire du traité de l'Élysée en instituant un « Conseil des ministres franco-allemand » parallèle aux sommets, travaillent main dans la main au projet de Constitution européenne, s'opposent ensemble

1. Georges-Henri Soutou (cf. bibliographie) note « la grande arrière-pensée de Paris pendant la guerre froide, et que l'on pourrait appeler la "double sécurité" : la division de l'Allemagne assurait la supériorité de la France grâce à l'URSS ; en même temps, l'intégration occidentale de la RFA dans la construction européenne et dans l'OTAN contribuait à assurer la supériorité de la France face à l'URSS ».

à la politique américaine vis-à-vis de l'Irak, enclenchent la réforme du pacte de stabilité budgétaire. Gerhard Schröder est invité aux cérémonies du Débarquement en Normandie (2004), alors que son prédécesseur ne l'avait pas été dix ans plus tôt.

On dit souvent que, dans une Europe élargie, le moteur franco-allemand est « nécessaire, mais pas suffisant ». Ensemble, les deux pays continuent de former une « masse critique » (près de 30 % de la population de l'UE à 27, plus de 40 % de son PNB, et même 55 % du PNB de la zone euro). Lorsque les deux pays ne s'entendent pas, le jeu européen se grippe ; mais leur entente ne fait sens que si elle est une force de proposition et d'impulsion au service des partenaires. L'idée d'élargir le moteur franco-allemand a été parfois évoquée, soit à la Pologne (« triangle de Weimar », créé en 1991, qui prévoit des réunions annuelles des ministres des Affaires étrangères des trois pays), soit au Royaume-Uni (des sommets à trois ont eu lieu en 2003-2004, et une démarche à trois a été entreprise pour stopper la prolifération nucléaire en Iran), soit à la Belgique et au Luxembourg (sommet de 2003 sur la Défense). Mais ces formations se sont montrées compliquées à gérer sur la durée et n'ont pas eu la stabilité et l'utilité du moteur franco-allemand.

Au-delà de la coopération entre les gouvernements, l'enjeu est aussi de favoriser les coopérations industrielles (ex. Airbus, EADS, Aventis) et de rapprocher des sociétés civiles qui se connaissent mal (rôle de l'OFAJ, création de la chaîne franco-allemande ARTE en 1992, premier manuel franco-allemand d'histoire en 2006, efforts pour promouvoir l'apprentissage de la langue du partenaire). Le projet d'une « union franco-allemande », lancé par certains responsables français en 2001-2003 (P. Lamy, D. Strauss-Kahn, D. de Villepin), ne suscite cependant aucun écho outre-Rhin : comme au moment du traité de l'Élysée, et même si le contexte a changé, l'Allemagne, qui pense être le pays le plus puissant d'Europe, ne veut pas s'enfermer dans une relation exclusive avec la France.

2. L'Allemagne : le poids des responsabilités

► **La mémoire allemande est marquée par le complexe de la « nation tardive » et par le passé nazi.** L'Allemagne est une « nation tardive » (*verspätete Nation*) d'après l'expression de H. Plessner. Son identité étatique et territoriale n'a pas la continuité qui caractérise la France et l'Angleterre. Ses frontières n'ont cessé de se déplacer au cours de l'histoire. L'histoire de l'Allemagne est d'abord plurielle, le fédéralisme actuel n'étant que l'avatar d'un morcellement politique très ancien (l'« Empire » germanique s'est morcelé en principautés de plus en plus nombreuses au Moyen Âge, qui sont devenus quasiment souveraines avec les « traités de Westphalie »). Ce morcellement politique a été renforcé par un morcellement religieux né de la Réforme de Luther (1517) : l'Allemagne, qui compte aujourd'hui à peu près autant de catholiques et de protestants, a fait très tôt l'apprentissage de la pluralité, de la tolérance, et de la prise de décision par consensus (dans les institutions impériales). Mais elle a connu aussi, comme d'autres pays d'Europe, une tradition antisémite (religieuse, puis ethnique et sociale). La Prusse, autour de laquelle s'unifiera l'Allemagne, présente une figure ambivalente de l'histoire allemande : d'un côté la tradition de tolérance religieuse et de cosmopolitisme (cf. la relation entre Frédéric II et Voltaire), de l'autre un État autoritaire, aristocratique, militariste et agressif.

• **La conquête napoléonienne contribue à l'éveil du nationalisme allemand.** Le « Saint Empire » est remplacé en 1815 par une « Confédération germanique », mais sans institutions politiques communes. Les tenants de la « grande Alle-

**Franco-German Relations :
Leadership in a changing world**

Karin L. JOHNSTON

**American Institute for contemporary german
studies – december 2004**



ISSUE BRIEF

DECEMBER 2002

02

Franco-German Relations: Leadership in a Changing World

BY KARIN L. JOHNSTON

Can France and Germany lead
an enlarged European Union?

Are there alternatives to the
Franco-German tandem? If not,
can it be made more effective?

What are the prospects for the
ratification of the EU
constitutional treaty?

What are the long-term
economic and political conse-
quences of France and
Germany's violation of the
Stability and Growth Pact?

Can the EU ever speak with
one voice on defense matters?

Can France and Germany help
to build a new U.S.-EU relation-
ship, or will they sow renewed
conflict—in Europe and in
transatlantic relations?

Do France, Germany, and the
United States share enough
common ground to cooperate
effectively in the Broader
Middle East?

The Franco-German relationship is in a crisis, accused of no longer being capable of providing the impulsion for continued European integration, a function the tandem has successfully performed since the early postwar years. It has devolved, critics charge, into a marriage of convenience driven by a fear of losing influence in an enlarged Europe, and increasingly propelled by national interests to the detriment of Europe and further European integration. The question being raised is whether the Franco-German tandem has outlived its usefulness. If the answer is yes, then who will take on the task of leading the new Europe?

The gathering consensus is that the Franco-German tandem is a necessary but no longer sufficient driver of European integration, though it is not clear what type of arrangement will provide the kind of impetus that has defined the Franco-German partnership over the years, and will be needed to manage an enlarged EU of 25 and an evolving European Security and Defense Policy (ESDP). External changes and domestic transformations have altered the balance of the partnership, and shifted the ground under its feet. The prestige and credibility of the Franco-German tandem, as well as its effectiveness, have declined, though no clear alternative appears likely.

AICGS Project on Franco-German Relations

AICGS' two-year project has monitored the ways in which the Franco-German relationship is changing and analyzed the implications for these changes for the construction of Europe and for relations with the United States. If the relationship falters, Europe could be rendered rudderless at a time when it must make tough institutional, budgetary, and procedural decisions. An enlarged, but fluid and leaderless Europe could emerge, with profound consequences for transatlantic relations and for the ability of France, Germany, and the United States to cooperate in meeting challenges to their mutual security and well-being.

The project's conference, workshops, and publications focused on three broad areas that are central to the French-German partnership: A New Vision for Europe; the Economics of EU Enlargement; and European Foreign and Security Policy. Policy analysts, government officials, journalists, and academics met in Paris, Berlin, and Washington, D.C. to contribute their expertise and insights. We wish to extend our thanks to them for their invaluable contributions to this project. We are also grateful to the Robert Bosch Foundation for its generous support of this project.

For the tandem to remain relevant, France and Germany must:

- Reinvigorate the established system of consensus-building and regular consultation with other EU member states;
- Refocus on the process of furthering European interests, in tandem with their European partners;
- Recognize that the tandem must be flexible enough to incorporate other member states depending on the issues and interests at hand;
- Acknowledge that the effectiveness of the tandem is also a function of good relations with the United States; as such developing a stronger EU must not come at the expense of building a counterweight to the United States.



Charles Ries, Eberhard Kölsch, and Ambassador Jean-David Levitte at the AICGS Conference on Franco-German Relations, January 2003.

Franco-German Relations in Perspective

The Franco-German relationship has provided significant impetus for Europe's postwar prosperity and stability. Franco-German cooperation facilitated reconciliation in the aftermath of WWII and drove the development of European economic and political integration. Cooperation was never a given; in fact the two governments disagreed more than they agreed, but the process succeeded in forging agreements between Germany and France that were simultaneously workable compromises and negotiating positions that other EU member states could accept. The legitimacy and prestige of the Franco-German couple derived in no small part from the acknowledgment of other, smaller EU states that France and Germany served the interests of Europe rather than considering more narrowly defined interests.

The end of the Cold War and the enlargement of the EU altered relations within Europe as well as between the United States and its European allies. The change was also felt inside the Franco-German tandem. In recent years the relationship has become unbalanced as both countries have struggled to find a new foothold in the shifting European landscape. Germany's economic strength has diminished under the weight of the transfer payments to eastern Germany and fiscal troubles brought on by outdated economic and social infrastructures. At the same time, however, the German government has begun to flex its political and foreign policy muscles, something to which the French are unaccustomed. France's political influence softened as U.S. power projection continued unabated, and as the EU enlarged its membership. More importantly, France and Germany have been unable to paper over their differences on EU enlargement, since France sees it as a lessening of its influence in Europe, while Germany sees greater opportunity. As a consequence of these changes, by the late 1990s the Franco-German motor had stalled.

The fortieth anniversary of the Élysée Treaty in January 2003 and close coordination on Iraq restored momentum to the Franco-German tandem.¹ But things were different. The process of drafting the EU constitutional treaty had shown France and Germany's willingness to forestall the process if they did not get what they wanted. The two countries pressured the euro area's finance ministers not to sanction them for violating the Growth and Stability Pact. Support has been given to the idea of a two-speed or two-tiered Europe. The rhetoric and style of Chancellor Schröder and President Chirac have contributed greatly to the growing belief that the French and German governments have jettisoned their commitment to Europe.

As if this were not enough, tensions between the United States and its European allies over Iraq have further exposed fissures within Europe. New member states were incensed when during the Iraq conflict Chirac told them they had missed "a good chance to shut up."² France and Germany's active opposition to the Bush administration's use of military force and their presumption that their position represented Europe's position generated a great deal of animosity from other states, since the French and Germans stated this before their European allies were aware of their intentions, thus bypassing the consultative process. Other European countries published a "letter of eight" that openly supported the United States, exposing serious internal divisions. The new, mostly central and eastern European member states had signaled that they did not share the same strategic outlook, nor were they prepared to automatically defer to the French and Germans. The political capital that France and Germany had built up over time dissolved as public recriminations and open questioning of the utility of the Franco-German tandem grew louder.

Dilemmas of Leadership

European leaders have begun to question the validity and effectiveness of Franco-German leadership in the EU. There is increasing unwillingness to believe that France and Germany are acting in the interest of Europe.³ Is the Franco-German tandem sustainable? If not, are there alternatives? Where do the challenges for the Franco-German tandem lie?

Leadership and the European Constitution

At its core, the debate on the EU constitution centered on the need for the redistribution of voting power among the member states and the EU institutions that an enlargement to 25 members necessitated. A convention was convened in early 2002 to draft a constitutional treaty. The process was long and arduous, and the French and German governments frequently clashed both with each other and with other EU member states. The draft treaty was finally completed, but the EU failed to pass the constitution in its December 2003 meeting. With an important European Parliament election just days before the next scheduled EU summit in June 2004, few observers held out any chance of the treaty passing even then. Some saw the EU's failure to agree on the constitutional treaty as a failure of Franco-German leadership and as a sign that the Franco-German tandem was no longer capable of leading Europe.

The new EU constitutional treaty was finally signed on October 29, 2004. This opens a two-year period during which member states must ratify the treaty either by a parliamentary vote or through referenda. There is concern, however, that the constitution will not be ratified by all EU members. Technically, a single "no" vote will scrap the constitution. The first referendum, in Spain, is scheduled for February 20, 2005. Most observers believe the Spanish will vote in favor of the constitution, but a "yes" vote in such countries as Denmark, the UK, and Austria is far from certain. The constitutional process has exposed the growing uneasiness and opposition among European publics about continued EU integration. Regardless of the eventual outcome, referenda are certain to gain in political importance, since they will be viewed as a popular expression either of support or rejection of the EU's future course of development.

It is possible that even with a "no" vote by a member state, a majority of other member states will push ahead with the constitution.⁴ In this scenario, the Franco-German tandem could gain significant influence. Of course, it matters more whether ratification fails in a large and pivotal state, rather than in a smaller member state. For example, if the French public votes against the constitution, there is little likelihood the treaty

will survive, postponing the structural and institutional reforms that are so urgently needed. In this sense, Franco-German leadership will be central to the future effectiveness of the EU.

Leadership and the Stability and Growth Pact

When in November 2003 France and Germany forced a majority of EU member states to accept the temporary suspension of the constraints outlined in the Stability and Growth Pact, the act was interpreted as a clear move to defend national economic policies at the expense of European interests. For many, the refusal of the euro area's finance ministers to sanction France and Germany for running deficits in excess of the 3 percent GDP ceiling signaled the end of the Pact.

While there was significant debate on whether there would be economic consequences of France and Germany's violation of the Stability and Growth Pact, most economic analysts agreed there was no real alternative. The EU rules that are intended to enforce fiscal prudence by setting a strict limit on annual budget deficits are very rigid and inflexible. It was not just a problem for France and Germany; other EU member states also have been in violation, carrying a budget deficit above the 3 percent limit. In September 2004 the European Commission presented a slate of reforms designed to make the Stability and Growth Pact more flexible and effective, though the reforms will not be in place before mid-2005.⁵

Looking to the Future

Progress in European integration can and will only take place if France and Germany are as united as possible.

- Chancellor Gerhard Schröder, in a speech to the Bundestag on July 2, 2004.

The Europe of 25 ... will force us to rethink what the central core should be.

- Jacques Chirac, quoted in *The Economist*, June 5, 2004

Everybody agrees that the Franco-German couple can no longer play this role alone.

- Ulfke Guérat, German Marshal, Euro of the United States, Berlin.

The political integration of the EU presents the greatest challenge to continuing US influence in Europe since World War II, and US policy must begin to adapt accordingly.

- Jeffrey Cimbal, *Foreign Affairs*, December 2004.

Derrière le discours de l'amitié franco-
allemande, quelle réalité ?

Claire DEMESMAY

IFRI – CERFA – Octobre 2004

**Derrière le discours de
l'amitié franco-allemande,
quelle réalité?**

Claire Demesmay

Octobre 2004

Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa)



L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901). Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Comité d'études des relations franco-allemandes
©Ifri, 2004 - www.ifri.org

Institut français des relations internationales
27 rue de la Procession - 75740 Paris Cedex 15 - France
Tél. : 33 (0)1 40 61 60 00 - Fax: 33 (0)1 40 61 60 60

Derrière le discours de l'amitié franco-allemande, quelle réalité ?

« Toutes les batailles à venir revêtiront un aspect profondément culturel. Nos deux pays, du fait de leurs échanges étroits, en sont en quelque sorte le laboratoire. C'est pourquoi une connaissance approfondie des raisons de nos malentendus [...] est un enjeu décisif. »

J. Leenhardt et R. Picht (dir.), *Au jardin des malentendus. Le commerce franco-allemand des idées*, Arles, Actes Sud, 1997.

La présence du chancelier Schröder à la célébration du 60^e anniversaire du Débarquement a une nouvelle fois montré que Français et Allemands ont désormais laissé derrière eux leur passé conflictuel – même si ce souvenir est loin d'avoir disparu –, et se trouvent dans une phase de « post-réconciliation¹ ». Au rejet et à la haine que les deux peuples ont longtemps entretenus l'un envers l'autre a succédé une proximité inégalée – qui ne va d'ailleurs pas sans irriter certains partenaires tiers, comme on l'a vu peu avant l'intervention de l'armée américaine en Irak. Non seulement la France et l'Allemagne coopèrent étroitement au niveau économique, politique et culturel, et constituent toujours un moteur de l'intégration européenne, mais le principe de la coopération franco-allemande fait l'objet, dans les deux pays, d'un large consensus, à la fois parmi les responsables politiques et parmi les citoyens, transcendant les clivages des partis, des catégories sociales et des générations.

Néanmoins, malgré la grande qualité des relations et la volonté de se concerter et d'agir ensemble qui unissent les deux pays depuis des décennies, on peut se demander si Français et Allemands sont aujourd'hui « liés par une communauté de destin² », comme l'affirment le chancelier allemand et le président français dans la déclaration commune rédigée à l'occasion du 40^e anniversaire du traité de l'Élysée, voire s'ils parviennent réellement à se comprendre. À vrai dire, il n'est pas certain que l'acquiescement généralisé à la coopération franco-allemande renvoie à un sentiment d'appartenance mutuelle, en particulier chez les citoyens. Comme le note Jutta Limbach, présidente de l'Institut Goethe : « Nos citoyens voyagent dans chacun des deux pays, mais les relations entre nos deux peuples laissent encore à désirer³. » Dans ce contexte, l'objectif est ici de mieux cerner la réalité à laquelle correspond, parmi les populations française et allemande, le discours officiel de l'amitié⁴.

Claire Demesmay est chercheur au Cerfa de l'Ifri. L'auteur tient à remercier Patrick Le Bihan et Emmanuelle Saunier, assistants de recherche au Cerfa, pour le travail de documentation qu'ils ont réalisé.

¹ L'expression est empruntée à Hubert Védrine.

² J. Chirac et G. Schröder, « L'amitié franco-allemande au service d'une responsabilité commune pour l'Europe », déclaration commune franco-allemande à l'occasion du 40^e anniversaire du traité de l'Élysée, Paris, 22 janvier 2003.

³ J. Limbach, « Français-Allemands, un ménage sans curiosité, c'est ennuyeux », *Le Monde*, 22 janvier 2004.

⁴ Pour évaluer la perception que Français et Allemands ont les uns des autres, nous nous appuyons notamment sur des enquêtes d'opinion menées sur la question. Il convient certes de rester prudent face à ce type d'outil. La formulation des questions est en effet importante et a une influence non négligeable sur le résultat de l'enquête.

Ils s'aiment, un peu, beaucoup...

Au niveau tant collectif qu'individuel, peu de peuples entretiennent autant de contacts bilatéraux que Français et Allemands. Le « franco-allemand » représente en effet un dense réseau de partenariats, qui repose sur une multitude d'associations allant de la chorale au cercle d'affaires, en passant par les 2 000 jumelages entre villes ou villages des deux pays. Depuis la création d'Arte, en 1991, il dispose même de sa propre chaîne de télévision. Les jeunes sont les premiers concernés par les rencontres binationales, dans la mesure où c'est sur eux qu'a toujours misé la politique de rapprochement entre la France et l'Allemagne. Ainsi, afin de sensibiliser les futurs citoyens à la culture du voisin, les pères du traité de l'Élysée ont décidé de systématiser entre eux les échanges, qui étaient jusqu'alors le fruit d'initiatives personnelles, et ont créé à cette fin l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj). En 40 ans, l'Ofaj a permis à plus de 7 millions d'élèves et d'étudiants de séjourner dans le pays voisin. Avec l'institutionnalisation de la coopération universitaire entre la France et l'Allemagne et la création de l'Université franco-allemande en 1999, cet effort s'est prolongé : en dehors des séjours Erasmus, près de 5 000 étudiants participent actuellement à la centaine de « cursus intégrés » existant au niveau franco-allemand et préparent une formation binationale débouchant sur un diplôme français et allemand⁵.

Au-delà de l'expérience culturelle et linguistique, voire – dans certains cas – de la double socialisation qu'ils acquièrent, les jeunes qui participent à de tels échanges font connaissance avec l'autre, vivent une expérience humaine qui est à l'origine de bien des amitiés ou relations amoureuses. Ainsi, bien qu'il soit difficile de l'évaluer, on peut supposer que le nombre de couples franco-allemands est l'un des plus élevés parmi les couples binationaux en Europe. C'est en tout cas ce que l'on peut déduire de la forte présence de ressortissants français en Allemagne (environ 110 000 dont 12 000 dans la seule ville de Munich) et allemands en France (environ 150 000)⁶, ainsi que du nombre de litiges liés à des enlèvements d'enfants de couples franco-allemands séparés (d'après l'association SOS Enlèvements internationaux d'enfants, environ 2 000 d'entre eux étaient, en 2000, retenus

De plus, il n'existe pas de grille de questions fixes et posées de façon régulière, permettant de mesurer l'évolution de l'opinion concernant la perception du voisin et des relations franco-allemandes. S'ils ne sont donc pas porteurs d'une vérité absolue, les résultats de telles enquêtes sont cependant révélateurs de la structure de l'opinion sur la question.

⁵ Voir le site de l'Université franco-allemande, <www.dfh-ufa.org>.

⁶ Source : Maison des Français de l'étranger et service consulaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris.

outré-Rhin au mépris du droit international⁷). Le fait que le dossier de l'exercice de l'autorité parentale ait été à l'ordre du jour de différents sommets franco-allemands, tout en étant traité par une commission parlementaire franco-allemande pendant plusieurs années, montre certes l'importance du problème, mais aussi, et paradoxalement, la fréquence et la qualité des échanges personnels entre citoyens français et allemands.

Dans ces conditions, il semble logique que les citoyens des deux pays aient les uns des autres une image globalement positive. Si l'on en croit les enquêtes du German Marshall Fund, qui chaque année évalue, auprès de la population de 11 pays occidentaux, l'évolution de quelques grandes tendances, les anciens ennemis héréditaires se regardent aujourd'hui avec bienveillance. Sur une échelle de 0 à 100, allant de l'antipathie à la sympathie la plus grande, les Français interrogés en 2004 attribuent en effet 70 points à l'Allemagne ; et les Allemands, 74 points à la France. Si ces résultats n'atteignent pas tout à fait les scores que les deux peuples s'attribuent à eux-mêmes, ils n'en sont pas très loin – on observe un écart de 8 points pour les Français et de 6 pour les Allemands. En outre, ils sont les plus élevés parmi les quelque 150 réponses apportées à cette question, d'ailleurs en progression constante sur les trois années sur lesquelles porte l'étude⁸ (tableau 1). Du côté allemand, ces résultats semblent confirmés par une autre enquête menée en 2003 : à la question de savoir quel pays leur est le plus sympathique, les Allemands interrogés ont cité la France directement après les deux pays germanophones que sont la Suisse et l'Autriche ; 62 % d'entre eux estimaient alors que l'Allemagne pouvait compter sur la France lorsque cela s'avérait nécessaire⁹.

Tableau 1 : Sympathie ressentie par Français et Allemands envers différents pays (2004)

	Allemagne	France	États-Unis	Russie	Israël	Peuple palestinien	Turquie	Chine
Allemands	80	74	55	54	41	41	52	52
2003	82	74	56	55	43	40	52	49
2002	84	59	63	44	32			
Français	70	78	51	49	42	44	44	51
2003	67	71	50	51	43	45	44	51
2002	62	59	60	47	43			

Source : German Marshall Fund.

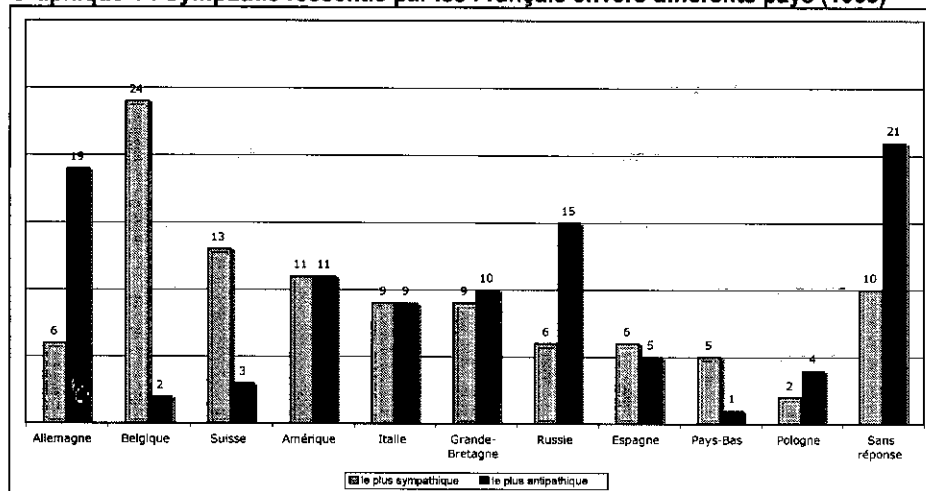
⁷ A. Grellier, « L'imbroglia franco-allemand », *L'Express*, 8 juin 2000.

⁸ German Marshall Fund, *Transatlantic Trends 2004 – Topline Data*, p. 22. Enquêtes réalisées par EOS Gallup Europe du 6 au 26 juin 2004 auprès d'un échantillon de 1 006 personnes en France et de 1 001 personnes en Allemagne (18 ans et plus).

⁹ E. Noelle, « Ein Gefühl echter Freundschaft. Die Deutschen haben großes Vertrauen zu Frankreich », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, n° 111, 14 mai 2003, p. 5.

Cela est d'autant plus remarquable qu'il est loin d'en avoir toujours été ainsi. Ce résultat est le fruit d'une évolution progressive, s'étendant sur plus d'un demi-siècle. Reflétant une image inversée par rapport à la situation contemporaine, un sondage de 1965 donne une idée du chemin parcouru. À l'époque, 20 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Français interrogés jugeaient sévèrement leurs voisins d'outre-Rhin : seuls 6 % d'entre eux considéraient l'Allemagne comme la nation la plus sympathique parmi les 10 citées, alors que 19 % estimaient qu'elle était la plus antipathique – il s'agissait là du résultat le plus élevé¹⁰ (graphique 1). Sans surprise, le niveau de confiance des Français envers les Allemands n'a cessé d'augmenter depuis. Ainsi, ceux qui disent faire confiance à leurs voisins sont 59 % en 1976, 68 % en 1996 et 84 % en 2004¹¹. Si les Allemands ne sont pas les seuls à obtenir un aussi bon résultat global auprès de leurs voisins d'outre-Rhin – les Espagnols les devançant très légèrement –, ils demeurent en revanche au tout premier rang des peuples qui inspirent « grande confiance » aux Français (28 % contre 23 % pour les Espagnols).

Graphique 1 : Sympathie ressentie par les Français envers différents pays (1965)



De même, Français et Allemands approuvent majoritairement le principe de la coopération franco-allemande. Ainsi, lorsqu'à l'occasion du 40^e anniversaire du traité de l'Élysée, on a demandé à certains d'entre eux de nommer le pays avec lequel la France/l'Allemagne devrait entretenir, dans les années à venir, des relations privilégiées au sein de l'Union

¹⁰ Sondage « Das Deutschlandbild der Franzosen », cité par M. Koch, *Das Deutschlandbild im Ausland*, Bad Godesberg, Kessler, 1968, p. 42. Enquête réalisée en 1965 auprès d'un échantillon de 2 082 personnes.

¹¹ Sondage BVA/ICM/*Libération*, « Les Français et les Britanniques, regards croisés ». Enquêtes réalisées du 19 au 20 mars 2004 auprès d'un échantillon de 811 personnes en France, de 1 005 personnes en Grande-Bretagne (18 ans et plus).

européenne, la réponse a été explicite : 57 % des Français interrogés ont spontanément évoqué l'Allemagne, alors que 58 % des Allemands ont mentionné la France – à titre de comparaison, le Royaume-Uni, qui arrive en deuxième position en France comme en Allemagne, n'a été cité que par 8 % des Français et 6 % des Allemands¹². Il est vrai que les Français sont assez nombreux à ne pas s'être prononcés sur la question (28 % contre 11 % des Allemands), ce qui laisserait notamment supposer qu'ils attachent moins d'importance que leurs voisins à une coopération privilégiée des deux pays. Néanmoins, la relation franco-allemande semble appréciée sur les deux rives du Rhin, puisque 86 % des Français et 89 % des Allemands interrogés citent au moins un qualificatif positif pour la décrire (tableau 2).

Tableau 2 : Les qualificatifs qui expriment le mieux les relations franco-allemandes (en %)

	Français	Allemands
Partenariat	57	52
Confiance	35	22
Amitié	34	48
Solidarité	27	31
S/T au moins un qualificatif positif	86	89
Méfiance	17	18
Rivalité	7	7
Rancune	6	2
Incompréhension	5	4
S/T au moins un qualificatif négatif	26	26
Indifférence	5	5
Ne se prononce pas	3	1

Source : Ipsos/Le Figaro.

Bien qu'en termes quantitatifs, le plébiscite soit comparable des deux côtés du Rhin, il semble que Français et Allemands n'attribuent pas tout à fait la même fonction à la coopération entre leurs deux pays. Certes, ils la perçoivent dans les mêmes proportions (un tiers environ) comme une façon de faire contrepoids aux États-Unis. Mais, alors que les Français semblent surtout accorder de l'importance à l'équilibre entre le nord et le sud de l'Europe, les Allemands insistent quant à eux sur l'avenir pacifique de l'Union (tableau 3)¹³. Avec toute la prudence que requiert la lecture d'une telle enquête, on peut notamment en déduire que, pour les premiers, la relation franco-allemande représente surtout une manière de faire entendre la voix de leur pays et d'influencer la construction européenne – cela semble d'ailleurs confirmé par le fait que 59 % d'entre eux attendent des eurodéputés français qu'ils défendent avant tout les intérêts de la France en Europe, plutôt que les

¹² Sondage Ipsos/Le Figaro, « Les relations franco-allemandes 40 ans après la signature du traité de l'Élysée ». Enquêtes réalisées les 10 et 11 janvier 2004 auprès d'un échantillon de 959 personnes en France et du 8 au 14 janvier 2004 de 941 personnes en Allemagne (18 ans et plus).

¹³ *Id.*

intérêts européens¹⁴. Pour les seconds en revanche, c'est la volonté de tirer les leçons du passé meurtrier de l'Europe et d'institutionnaliser la réconciliation entre anciens ennemis héréditaires qui paraît déterminante. De ce point de vue, le fait que les Allemands soient sensiblement plus nombreux que les Français à parler d'« amitié » à propos de leurs relations n'est certainement pas anodin (tableau 2).

Tableau 3 : L'utilité principale des relations franco-allemandes (en %)

	Français	Allemands
Assurer l'équilibre, au sein de l'Union européenne, entre les pays du nord et du sud de l'Europe	37	21
Faire efficacement contrepoids aux États-Unis sur le plan économique et diplomatique	33	32
Prévenir des conflits et garantir la paix en Europe	22	45
Ne se prononce pas	8	2

Source : Ipsos/Le Figaro.

Regards croisés, perceptions asymétriques

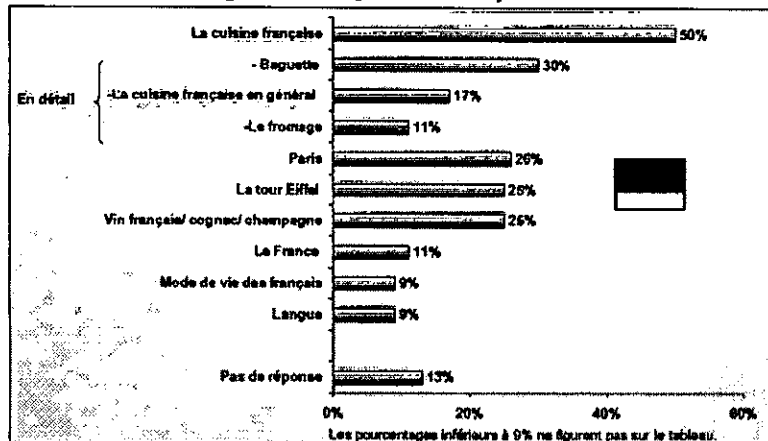
De même que Français et Allemands ne semblent pas vraiment partager une même conception de la coopération entre les deux pays, ils ont les uns des autres des perceptions bien différentes, d'ailleurs marquées par un certain nombre de stéréotypes. Du côté allemand, on retient essentiellement une image idyllique de la France. Celle-ci évoque le savoir-vivre, l'art de la table, la peinture, le cinéma et la mode. Ainsi, la majorité des Allemands interrogés en 2000 estimaient que la France est « un pays avec des gens particulièrement créatifs » (86 %), qui savent profiter de la vie (97 %), soignent leurs traditions (93 %), sont cordiaux (81 %) et vifs d'esprit (80 %). Les Allemands sont certes nombreux à juger leurs voisins nationalistes (80 %), mais, dans la mesure où la majorité d'entre eux les trouvent également ouverts au monde (72 %) et tolérants (67 %), il est probable qu'ils confèrent à ce terme une connotation plutôt positive¹⁵. L'image que les jeunes Allemands ont de la France semble, plus encore que celle de leurs aînés, tout droit sortie d'une carte postale pour touristes. En effet, c'est en premier lieu la cuisine (50 %), puis Paris

¹⁴ Sondage Sofres/Fondation Robert Schuman, « Les Français et l'Europe ». Enquête réalisée du 28 au 30 avril 2004 auprès d'un échantillon national de 1 000 personnes représentatif de l'ensemble de la population (18 ans et plus).

¹⁵ Sondage EMNID/Die Zeit/Phoenix/ambassade de France, « Was die Deutschen von Frankreich und den Franzosen halten ». Enquête réalisée du 25 mai au 9 juin 2000 auprès d'un échantillon national de 1 000 personnes représentatif de l'ensemble de la population (14 ans et plus).

(26 %), la tour Eiffel (26 %) et le vin (25 %) ¹⁶, qu'ils associent spontanément aux Français (graphique 2). Bref, de façon quelque peu caricaturale, une grande partie des Allemands voient la France comme une « belle voisine ¹⁷ », certes légèrement chauvine et désorganisée, mais tellement agréable à vivre !

Graphique 2 : L'image des Français chez les jeunes Allemands



Source : Sofres-EMNID/Ofaj.

L'Allemagne, au contraire, véhicule en général une image plutôt terne, ennuyeuse. Comme le remarquait il y a quelques années le correspondant de *The Economist* à Berlin, elle « ne fait vibrer personne. Même réunifiée, elle se refuse à pétiller ¹⁸ ». Si la capitale allemande, qui attire de plus en plus de visiteurs et de résidents français, est généralement perçue comme une ville dynamique et parvient à faire rêver, elle demeure une exception et n'est pas, en cela du moins, représentative de l'Allemagne dans son ensemble. Le fait que 1 million de Français seulement visitent chaque année l'Allemagne, contre 13 millions d'Allemands pour la France, est sur ce point révélateur. Malgré les nombreuses rencontres entre écoliers ou étudiants des deux pays, ce manque d'enthousiasme pour l'Allemagne semble aussi être le fait des jeunes Français. Ainsi, à la question de savoir ce qui leur vient à l'esprit lorsqu'ils pensent aux Allemands, plus de la moitié des jeunes interrogés n'apportent pas de réponse ; en outre, 18 % d'entre eux citent spontanément le pays, le peuple ou les Allemands, ce qui ne renvoie pas à une idée beaucoup plus précise de l'Allemagne – il s'agit là de la première

¹⁶ Sondage Sofres-EMNID/Ofaj, « France-Allemagne : regards croisés des jeunes ». Enquête réalisée du 25 novembre au 7 décembre 2002 (Allemagne) et du 21 novembre au 5 décembre 2002 (France) auprès d'un échantillon de 500 et 511 personnes (15 à 30 ans).

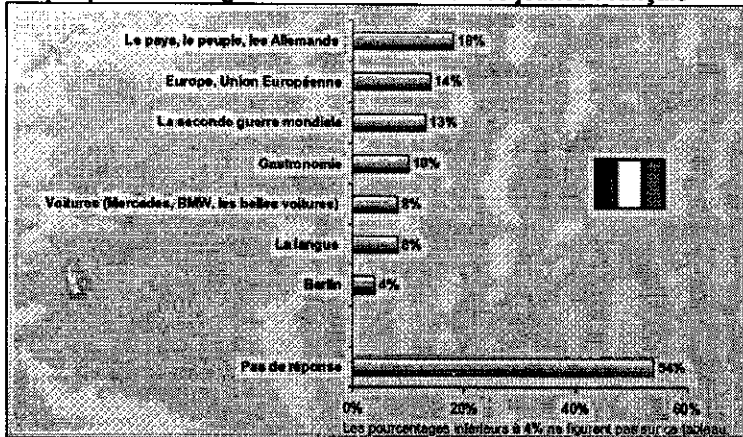
¹⁷ Tel était le grand titre choisi par *Die Zeit* le 22 janvier 2003. Sur la façon (globalement très positive) dont les journaux allemands ont traité le 40^e anniversaire du traité de l'Élysée, voir Ph. Mischkowsky, « Les Français vus par la presse allemande », *Le Monde*, 23 janvier 2003.

¹⁸ D. Lawday, « Berlin, capitale », *Esprit*, n° 121, mai 1996, p. 66.

réponse apportée à la question¹⁹ (graphique 3). On peut assez aisément en déduire que, contrairement aux jeunes Allemands, les jeunes Français n'ont qu'une image floue du pays voisin et ne s'y intéressent guère.

C'est de cette idée, semble-t-il, qu'est parti l'Institut Goethe lorsqu'il a élaboré la campagne pour la promotion de l'allemand en France (« On a tout à faire ensemble »), lancée en janvier 2004 : la majorité des écoliers français ne perçoivent pas l'Allemagne comme un pays attrayant – tout en reconnaissant par ailleurs l'utilité de parler allemand. C'est également ce constat qui a poussé la Fédération des maisons franco-allemandes, soucieuse « d'opposer aux représentations souvent unilatérales des élèves une image de l'Allemagne plus captivante, plus joyeuse et plus actuelle²⁰ », à lancer en 2001 l'initiative du « DeutschMobil ». Preuve s'il en est que l'image de l'Allemagne peut évoluer : après le passage de la lectrice allemande et de son minibus dans les écoles primaires et les collèges, on enregistre jusqu'à 50 % d'inscriptions supplémentaires en allemand comme deuxième langue vivante (LV2) et 25 % comme première langue vivante (LV1).

Graphique 3 : L'image des Allemands chez les jeunes Français



Source : Sofres-EMNID/Ofaj.

Outre son caractère flou, l'image que les Français ont de leurs voisins d'outre-Rhin reste marquée du sceau du passé : « l'Allemagne est toujours perçue à travers le prisme de la guerre²¹ », comme le note le sociologue Andreas Rittau. Cela apparaît non seulement dans l'enquête précédemment citée, 13 % des jeunes interrogés évoquant spontanément la Seconde Guerre mondiale à propos de l'Allemagne – soit pratiquement autant que ceux

¹⁹ Sondage Sofres-EMNID/Ofaj, *op. cit.* [17]

²⁰ Voir le site du DeutschMobil, <www.deutschmobil.com>.

citant l'Europe (graphique 3) –, mais également aux rayons « Allemagne » de quasiment toutes les librairies françaises, où les ouvrages consacrés au Troisième Reich sont souvent, d'un point de vue quantitatif, largement surreprésentés par rapport aux livres traitant de l'Allemagne d'aujourd'hui. Si les auteurs français ayant une bonne connaissance du pays voisin, et cherchant à en présenter la réalité contemporaine ainsi qu'à relativiser un certain nombre de stéréotypes²² ne sont pas rares, leurs ouvrages ne sont en revanche pas toujours très présents chez les libraires – à croire qu'une Allemagne réconciliée avec elle-même et son environnement régional « se vend » moins bien qu'une Allemagne hantée par ses vieux démons.

Dans la mesure où Français et Allemands se perçoivent de façon aussi différente, il n'est guère étonnant que leurs échanges, en termes de biens culturels en tout cas, soient relativement déséquilibrés. L'image d'une France créative se traduit en Allemagne par des ventes non négligeables de produits éditoriaux, cinématographiques et musicaux. Ainsi, en 2002, le marché allemand a représenté 17,5 % des exportations de disques français²³. À titre d'exemple, les albums de Yann Tiersen (*Le Fabuleux destin d'Amélie Poulain*) et de Carla Bruni (*Quelqu'un m'a dit*), vendus outre-Rhin respectivement à 150 000 et 100 000 exemplaires, peuvent être considérés comme des succès. Il en va de même des films de François Ozon (*Huit femmes*) et d'Alain Chabat (*Astérix et Obélix*) qui, quelques mois après leur sortie, avaient réuni respectivement 1,3 et 1,5 millions de spectateurs. Souffrant de son image plutôt ennuyeuse, l'Allemagne peine au contraire à vendre ses produits culturels en France. Si, récemment, le film de Bernd Lichtenberg (*Goodbye Lenin !*) a rapidement dépassé le million d'entrées, il représente une exception remarquée. En effet, ces dernières années, les films allemands sont loin d'avoir conquis le public français. La même chose vaut pour la musique. Comme le remarque le responsable du bureau berlinois de l'exportation de la musique française, « en dehors de quelques groupes techno, on ne connaît rien de la nouvelle scène pop allemande²⁴ ». Lorsqu'il s'agit de culture, l'amitié franco-allemande semble donc être à sens unique.

Derrière des perceptions asymétriques paraît en réalité se dissimuler une profonde méconnaissance de l'autre. C'est en tout cas ce que laissent paraître les associations d'idée

²¹ A. Rittau, « Français-Allemands : que reste-t-il de nos désamours ? », *EuropePlusNet*, 3 juin 2004.

²² D. Martin, « Französische Deutschlandbilder seit der Wiedervereinigung. Eine Sammelrezension », *Dokumente. Zeitschrift für den deutsch-französischen Dialog*, n° 3/04, juin 2004, p. 91.

²³ Source : Bureau d'export de la musique française.

²⁴ O. Benyahia-Kouider, « Le disque allemand en quête d'écoute », *Libération*, 30 septembre 2004.

que suscite l'évocation de la France et de l'Allemagne : les images que Français et Allemands ont les uns des autres, qu'elles aient une connotation positive ou non, reposent bien souvent sur des stéréotypes, par définition réducteurs, voire erronés. Les jeunes interrogés dans le cadre de l'enquête Ofaj reconnaissent d'ailleurs leurs lacunes dans ce domaine. Ainsi, seuls 17 % des Français et 16 % des Allemands pensent que les connaissances qu'ils ont de leur voisin sont bonnes ou très bonnes ; 50 % des Français et 43 % des Allemands pensent qu'elles sont faibles ou très faibles. Un test a permis de confirmer la justesse de cette autoévaluation : fin 2002, les jeunes Français interrogés étaient 46 % à savoir que Gerhard Schröder était le chancelier de l'Allemagne, et les jeunes Allemands, 52 % à connaître le président français. Certes, ces résultats ne semblent pas plus mauvais qu'il y a un quart de siècle²⁵, mais ce fait même peut inquiéter, car, étant donné l'importance actuelle des échanges entre jeunes, on aurait au contraire pu s'attendre à ce que la connaissance mutuelle progresse.

En outre, dans certains domaines, Français et Allemands se connaissent de moins en moins bien – même si, là encore, cela est davantage le fait des premiers. Bien sûr, le constat vaut tout particulièrement pour le domaine linguistique, car, derrière l'asymétrie que l'on remarque au premier regard (en 2003-2004, 900 000 élèves français apprenaient l'allemand et 1,6 million d'élèves allemands, le français²⁶), l'érosion des connaissances est flagrante : depuis des décennies, de moins en moins d'Allemands apprennent le français, et de moins en moins de Français étudient l'allemand. Du côté français, seuls 7,9 % des collégiens ont choisi en 2003-2004 l'allemand en première langue alors qu'ils étaient 14,3 % en 1970, et 13,5 % en deuxième langue contre 36 % en 1970²⁷. Le constat de l'ignorance – accompagnée de la clause d'asymétrie – vaut également pour le monde du livre. Dans ce domaine, les échanges entre les deux pays sont là encore déséquilibrés, sans surprise d'ailleurs en faveur de la France (tableau 4) ; mais ils sont aussi et surtout en déclin depuis des décennies. Ainsi, en Allemagne aujourd'hui, seulement 8,7 % des livres traduits reprennent des textes français, contre 25 % dans les années 1960²⁸.

²⁵ Sondage Sofres-EMNID/Ofaj, *op. cit.* [17].

²⁶ Source : Insee et Office fédéral des statistiques.

²⁷ L. Bronner, « L'enseignement de l'allemand attire de moins en moins d'élèves en France », *Le Monde*, 23 janvier 2004. Voir aussi N. Bourcier, « "Sprechen Sie français ?" "Non, danke !" », *Le Monde*, 23 janvier 2003 ; ainsi que C. Hagège, « Plurilinguisme : la dernière bataille », *Le Monde*, 15 octobre 2004.

²⁸ P. Hugues, « Les hauts et les bas d'un mariage de raison », *Le Point*, 22 janvier 2004.

Tableau 4 : Nombre de cessions de droits pour la traduction

	2002	2003
De la France vers l'Allemagne	229	312
De l'Allemagne vers la France	154	85

Source : Syndicat National de l'édition / Centrale de l'édition

Un inéluctable dialogue de sourds ?

Cette méconnaissance est d'autant plus dommageable que Français et Allemands sont loin de partager une culture politique commune, et que la volonté de surmonter leurs divergences représente la raison d'être de leurs relations. Il est vrai qu'en 60 ans, les cultures des deux peuples se sont fortement rapprochées, notamment sous l'influence de l'intégration européenne²⁹. En Allemagne, la démocratie s'est rapidement ancrée dans les mentalités : le « sujet » décrit par Heinrich Mann au début du xx^e siècle³⁰, qui disposait d'institutions démocratiques mais se montrait généralement méprisant à leur égard, a en quelques années laissé place à un citoyen intéressé et prêt à participer activement aux processus de décision du pays. Parallèlement, la France a perdu l'exclusivité d'un certain nombre de ses « spécialités politiques », telle la contestation – on a pu le constater récemment, lors des manifestations organisées outre-Rhin en réaction au programme de réformes sociales du gouvernement Schröder. En outre, on ne peut parler d'une culture politique unique dans un pays fédéral comme l'Allemagne, tout particulièrement depuis la réunification – les différences de mentalités entre l'Est et l'Ouest étant, 15 ans après la chute du mur, loin d'avoir disparu³¹. Malgré cela, les cultures politiques des Français et des Allemands restent nettement distinctes, et continueront d'ailleurs à l'être dans les années à venir : « les différences culturelles, si obscures et confuses soient-elles, ne cessent d'intervenir en créant de nombreuses difficultés dans les communications et dans les coopérations. C'est également le cas pour les Allemands et les Français³². »

²⁹ J. Schild, « Werte und Wertewandel », in R. Picht, V. Hoffmann-Martinot, R. Lasserre et P. Theiner (dir.), *Fremde Freunde. Deutsche und Franzosen vor dem 21. Jahrhundert*, Munich, Piper, 1997, p. 108.

³⁰ H. Mann, *Le Sujet*, Paris, Grasset, 1999, (traduction : P. Budry).

³¹ Voir notamment Office fédéral des statistiques, *Datenreport 2004. Zahlen und Fakten über die Bundesrepublik Deutschland*, Bonn, Office fédéral pour l'éducation civique, 2004.

³² J. Demorgon, « L'interculturel franco-allemand et le monde. L'approche explicative-compréhensive des cultures », in O. Seul, B. Zielinski et U. Dupuy (dir.), *De la communication interculturelle dans les relations franco-allemandes : Institutions – Enseignement et formation professionnelle – Entreprises*, Bern, Peter Lang, 2003, p. 37.

Si cela est ainsi, c'est parce que les matrices culturelles – y compris religieuses – à travers lesquelles sont socialisés les individus marquent de façon non négligeable leurs comportements et systèmes de valeurs, même s'ils n'en sont pas toujours conscients. Ainsi, sans que ses membres soient pour autant sous le joug d'un quelconque déterminisme culturel, chaque société se caractérise par une « inévitable coloration éthique³³ » à laquelle se ramènent certaines préférences collectives. Si l'on suit sur ce point Jacques Pateau, qui a étudié la question interculturelle dans le domaine franco-allemand, l'évolution historique des deux pays explique pour une grande part le rapport particulier que Français et Allemands entretiennent – par exemple – avec le pouvoir³⁴. La culture française s'étant constituée à partir d'une tendance longue à la centralisation et à l'unification, les Français se sont d'après lui habitués à se protéger face à une autorité lointaine et distante, d'où un individualisme marqué et la répulsion à se plier à la volonté directe d'un supérieur, qui s'accompagnent par ailleurs d'une difficulté à prendre des initiatives en dehors des structures du pouvoir. En Allemagne, au contraire, où l'État moderne est apparu plus tardivement qu'en France, les individus ont longtemps été contraints de trouver leur sécurité dans des communautés de type tribal. D'après J. Pateau, cela expliquerait en partie pourquoi les Allemands sont aujourd'hui attachés aux notions de diversité et de proximité, et sont en outre enclins à rechercher le consensus et à intérioriser l'autorité.

Dès lors que Français et Allemands ignorent leurs différences culturelles, parce qu'ils peinent à « sortir de [leur] propre variante nationale, [à] cesser de l'identifier implicitement ou inconsciemment à la seule vraie [...] pour la voir en équivalence à la variante étrangère³⁵ », ils risquent aisément de voir leur dialogue entravé par des malentendus plus ou moins importants. De façon schématique, ceux-ci peuvent être de trois types :

- *L'apparente proximité des positions dissimule les différents processus mentaux et contextes qui les déterminent.* Dans une certaine mesure, le débat public sur l'élargissement de l'Union européenne à la Turquie fait l'objet d'un tel malentendu. Ces derniers temps, il est souvent rappelé que la France et l'Allemagne – ainsi d'ailleurs que la Belgique et l'Autriche – sont les pays où l'adhésion turque est la plus discutée. Mais on sait

³³ J. Habermas, *Die Einbeziehung des Anderen* : Studien zur politischen Theorie, Francfort, Suhrkamp, 1997, p. 255 (traduction française : *L'Intégration républicaine: essais de théorie politique*, Paris, Fayard, 1998).

³⁴ J. Pateau, *Une étrange alchimie. La dimension interculturelle dans la coopération franco-allemande*, Paris, CIRAC, 1998, p. 157 sqq.

³⁵ L. Dumont, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Le Seuil, 1983, p. 135.

moins que les arguments mobilisés de part et d'autre du Rhin sont sensiblement différents. Certes, la question de la dilution du projet européen ou celle de la stabilisation démocratique de la Turquie sont soulevées dans les mêmes termes en France et en Allemagne. Cependant, alors que les Français se préoccupent notamment de la reconnaissance par le gouvernement turc du génocide arménien (1915) et s'interrogent sur l'authenticité de la laïcité turque, les Allemands ont plutôt tendance à discuter de l'identité chrétienne de l'Europe et à se demander quel serait le coût financier d'un tel élargissement.

- *La cristallisation sur un élément passé ou anecdotique de la culture de l'autre occulte l'évolution – et parfois le rapprochement – opéré au cours des années.* On retrouve par exemple ce type de malentendus dans la perception qu'un certain nombre de Français ont du pacifisme allemand. En France, en effet, l'image d'une population allemande résolument pacifiste, telle qu'elle a pu exister dans les années 1950 – la majorité des Allemands étaient alors hostiles au réarmement de leur pays –, est encore fortement ancrée dans les esprits. Or, d'après une enquête réalisée en 2003, les Allemands ne semblent guère plus pacifistes que la moyenne des Européens : 75 % d'entre eux (contre 72 % des Européens) avouent que, s'ils se trouvaient en présence d'une menace suffisamment forte, ils accepteraient de recourir à la force, et ce, en dehors même des règles du droit international ; seuls 20 % d'entre eux (contre 19 % des Européens) semblent réellement pacifistes, c'est-à-dire refusent une intervention militaire, quelle que soit sa justification³⁶.

- *Les protagonistes ne comprennent tout simplement pas les paradigmes auxquels renvoie le débat public du pays voisin.* Ce troisième type de malentendu existe par exemple, entre Français et Allemands, à propos de la séparation de l'Église et de l'État, et ce, bien que l'Allemagne soit désormais un pays sécularisé. Alors que, pour beaucoup de Français, il est difficile de comprendre que les cultes puissent être financés par le biais des impôts, ou que les cours de religion à l'école soient conçus comme une éducation à une vie responsable et autonome – soit l'équivalent des cours de philosophie en France –, les Allemands ont tendance à percevoir la récente loi française sur la laïcité³⁷ comme un signe d'intolérance³⁸.

³⁶ D. Reynié, *La Fracture occidentale. Naissance d'une opinion européenne*, Paris, La Table Ronde, 2004, p. 74 sq.

³⁷ Loi du 15 mars 2004 sur l'interdiction à l'école des signes manifestant une appartenance religieuse.

³⁸ D'après une étude réalisée en 2003 par la Fondation Konrad Adenauer, 64 % des Allemands interrogés affirment que les musulmans vivant en Allemagne doivent pouvoir pratiquer leur religion sans aucune restriction (*Was halten die Deutschen vom Islam ? Ergebnisse einer Umfrage*, document de travail n° 109, mai 2003). En France au contraire, trois quarts des personnes interrogées en 2004 se sont prononcées pour l'interdiction dans les écoles et les lycées publics des signes et tenues qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse

En même temps, l'idée selon laquelle l'Europe serait chrétienne est fort peu répandue en France³⁹, contrairement à l'Allemagne. Le débat sur la référence aux racines chrétiennes de l'Europe dans le préambule de la future constitution européenne, lors des travaux de la Convention, a montré l'ampleur de l'incompréhension réciproque sur cette question.

Dans ces conditions, doit-on penser que l'ignorance constitue une donnée inhérente à la relation franco-allemande ? Si elle repose sur des sentiments profonds, il est indéniable que l'amitié entre Français et Allemands ne permet pas encore une compréhension suffisante : de part et d'autre du Rhin, chacun ne sait que de façon approximative comment le voisin perçoit les évolutions de la société et réagit aux grands défis contemporains ; certains aspects de la culture politique du partenaire sont encore bien mal connus et les citoyens n'ont qu'une image floue, bien que généralement sympathique, du voisin. Pourtant, il ne s'agit pas là d'une fatalité. S'ils en ont la volonté, Français et Allemands peuvent tout à fait apprendre à mieux connaître leurs ressemblances et différences mutuelles, et ainsi enrichir leur dialogue de manière décisive. L'image positive qu'ils ont les uns des autres ainsi que de la coopération franco-allemande représente d'ailleurs la meilleure motivation qui soit pour améliorer leur connaissance mutuelle.

Partant de la conviction que cela est à la fois nécessaire et possible, le Comité d'études des relations franco-allemandes entend participer à cette dynamique en analysant, dans le cadre des *Visions franco-allemandes*, les débats politiques et l'état de l'opinion publique dans les deux pays, ainsi que les valeurs, traditions et mentalités qu'elles expriment. En abordant les grandes questions de société et de politique européenne sous l'angle de ces déterminants, il espère non seulement renforcer l'amitié entre Français et Allemands, mais aussi et surtout contribuer à leur connaissance mutuelle, indispensable à la poursuite du rapprochement entre les deux peuples.

des élèves (sondage CSA/Le Parisien, « Les Français et les propositions de la Commission Stasi sur la laïcité », décembre 2003).

³⁹ Dans une enquête de 2000, les personnes interrogées sur ce qui rapproche le plus les habitants des différents pays de l'Union répondaient d'abord le marché commun (49 %), les valeurs démocratiques (37 %), le niveau de vie (21 %), une culture commune (19 %), une histoire commune (17 %) et enfin une religion commune (7 %) (sondage Sofres/groupe de journaux de province, « Les Français et l'Europe », mai 2000).

France-Allemagne : entre dynamisme et
désenchantement

Jean Pierre Gougeon
Fondation européenne d'études
progressistes (FEPS) – Octobre 2008

FOUNDATION FOR EUROPEAN
PROGRESSIVE STUDIES
FONDATION EUROPÉENNE
D'ÉTUDES PROGRESSISTES



France-Allemagne : entre dynamisme et désenchantement

Une étude de Jacques-Pierre GOUGEON
Professeur des Universités

pour la Fondation européenne d'études progressistes

Octobre '08

Sommaire

Introduction

- I. Une légitimité historique
- II. Un dynamisme perdu ?
- III. Une approche commune pour le Parti socialiste français (PS) et le Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD)

L'auteur

Jacques-Pierre Gougeon, est Professeur des universités et Expert à l'Assemblée nationale, auprès du Président du groupe socialiste. Ancien Conseiller culturel en Allemagne, il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont *Allemagne : une puissance en mutation* (Gallimard, 2006), *Où va l'Allemagne ?* (Flammarion, 1998), *La France et l'Allemagne dans les relations internationales* (Colin, 1997) et *La social-démocratie allemande de la révolution au réformisme 1830-1996* (Aubier, 1996).

III.- Une approche commune pour le Parti socialiste français (PS) et le Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD)

Avoir une approche « partisane » de la relation franco-allemande peut apparaître d'autant plus paradoxale que les périodes fastes de l'histoire entre les deux pays ne correspondent souvent pas à une symétrie politique, exception faite de l'époque De Gaulle/Adenauer. On sait que les « couples » Giscard d'Estaing/Schmidt et Mitterrand/Kohl ont plutôt été favorables à un approfondissement de la relation franco-allemande qui a donné des impulsions à l'évolution de la construction européenne. Même le binôme Pompidou/Brandt – longtemps perçu exclusivement à travers le prisme de la méfiance suscitée en France par l'Ostpolitik, première manifestation visible d'émancipation de la République fédérale, et à travers la volonté affichée du président français de contrebalancer le poids de l'Allemagne par une adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE, effective à partir de 1973 – a posé des jalons importants pour la réflexion future. Ainsi, à la conférence de La Haye des 1^{er} et 2^e décembre 1969, le président français et le chancelier allemand ont évoqué la perspective d'une coordination des politiques économiques et d'une politique sociale européenne. Lors de cette rencontre fut également évoquée pour la première fois l'idée d'un Fonds européen de coopération monétaire. A contrario, on sait que l'époque où Lionel Jospin et Gerhard Schröder étaient au pouvoir – moment certes alourdi par la cohabitation en France et les chausse-trappes qu'elle comporte, même dans ce domaine – ne fait pas partie des périodes les plus fastueuses de la relation franco-allemande, tant les malentendus étaient importants sur des sujets aussi essentiels que l'Europe sociale, la politique industrielle ou le « gouvernement économique ». Certes, la constellation politique actuelle en Europe n'est plus aussi favorable qu'en 2000 puisqu'à l'époque onze gouvernements étaient dirigés par des sociaux démocrates contre trois aujourd'hui, rapport de forces dont il faut aussi tenir compte. Face à une droite réaliste qui a su dérober aux partis progressistes le « mouvement » auquel ils étaient historiquement associés, les milieux populaires mais aussi les classes moyennes « déclassées » ont délaissé une gauche perçue comme exclusivement gestionnaire, indifférente aux laissés pour compte de la mondialisation et incapable de trouver des solutions à leurs problèmes, notamment à travers l'Europe jugée insuffisamment protectrice.

C'est justement cette dernière constatation qui doit ou devrait inciter les deux partis de gouvernement de gauche des deux pays les plus puissants de l'Union européenne à renforcer leur coopération, après une forte période de « disette » au début des années 2000. L'objectivité impose de considérer que depuis 2003/2004 la coopération entre les deux partis a été relancée et s'est renforcée avec la tenue de réunions thématiques régulières sur l'Europe sociale, l'Europe de l'enseignement supérieur et de la recherche et la fiscalité, travail qui a conduit en 2007 à la rédaction d'un document commun sur l'avenir de l'Europe évoluant, entre autres, l'ardente obligation d'« organiser plus efficacement la coordination macroéconomique à l'échelle européenne », relevant que « la dynamique économique et un niveau élevé de protection sociale sont indissociables » et soulignant la nécessité « d'éviter le dumping fiscal et social »³⁵ par l'instauration de critères sociaux de convergence (minima sociaux et salaires minimums rapportés au PIB de chaque Etat membre). A un moment où la crise financière mondiale fait plus que jamais ressentir un besoin de régulation – que même certains partis conservateurs européens mettent en avant – et alors qu'une réponse européenne semble faire défaut, l'approche de ces deux grands partis de gauche ne peut que revêtir un intérêt encore plus grand, en tenant compte évidemment des situations politiques différentes des deux partenaires, le SPD étant engagé dans une Grande coalition, le PS siégeant sur les bancs de l'opposition. S'appuyant sur les travaux et interventions des économistes « de gauche » rassemblés régulièrement par les deux partis, la coopération entre les deux formations politiques sur la question européenne doit se concentrer sur quelques grands axes et éviter l'éparpillement qui rend toute approche commune illisible. Autre élément important : cette approche commune bilatérale PS/SPD en matière européenne doit se garder de déclarations générales (ce qui n'empêche pas les visions à long terme) et s'inspirer de l'actualité. D'où la volonté de privilégier ici les thèmes économiques et sociaux. Cette réflexion commune peut et

35 Déclaration commune du Parti social-démocrate d'Allemagne et du Parti socialiste français sur l'avenir de l'Europe, Paris/Berlin, 2007, p. 5, 2 et 6.

doit innover les travaux du Parti des socialistes européens (PSE). Plusieurs grands thèmes se dégagent, susceptibles d'être portés politiquement par les deux partis au niveau européen :

- Stabiliser et réguler le système bancaire européen et les marchés financiers. L'interdépendance des banques européennes est trop profonde pour que les réponses nationales ou la coopération au cas par cas puissent suffire. L'approche actuelle risque de conduire à une balkanisation des banques européennes. Pour empêcher d'autres crises de cette nature, il faut mettre en place une régulation des institutions et des marchés financiers européens, cette étape ayant été oubliée au moment de la création de l'euro. Cela passe, entre autres, par une législation encadrant les fonds spéculatifs, un contrôle public des agences de notation et la mise en place d'un superviseur européen. Au-delà du cadre strict de l'Union européenne, l'Europe doit être en flèche dans la mise en œuvre d'une réelle gouvernance bancaire et financière mondiale en appelant par exemple à la convocation d'un nouveau Bretton Woods capable de refonder le système bancaire et financier international, en rassemblant plusieurs propositions présentées aujourd'hui de manière dispersée et en renforçant le pouvoir réglementaire du Fonds monétaire internationale (FMI). Un appel franco-allemand « social-démocrate » dans cette direction aurait un sens particulier, eu égard aux divergences apparues récemment entre l'Allemagne et la France sur ce sujet.
- Faire un bilan objectif de la stratégie de Lisbonne et l'orienter dans un sens plus social. Contrairement à une idée reçue, la stratégie de Lisbonne arrêtée au Conseil européen de mars 2000 n'est pas un simple programme de croissance d'essence libérale, même si cette dernière vision a prédominé et prédomine encore dans l'esprit de chefs d'Etat et de gouvernement et chez le président actuel de la Commission. Les conclusions du sommet affirment clairement la priorité accordée au développement de la croissance économique des pays de l'Union européenne mise au service de la cohésion sociale et de la société de la connaissance : « C'est sur la base du modèle social européen, avec ses régimes de protection sociale très développés, que doit se faire le passage à l'économie de la connaissance ». Le but ultime de la stratégie de Lisbonne consiste à préserver les standards sociaux européens sur la base d'une adaptation des économies européennes confrontées à plusieurs phénomènes : la mondialisation, le vieillissement et les bouleversements technologiques. Or, depuis le « recentrage » de 2005 sur les réformes structurelles, la stratégie de Lisbonne souffre d'une absence de dimension sociale, ce que dénonce le rapport de Laurent Cohen-Tanugi *Une stratégie européenne pour la mondialisation*³⁶. Tout en assumant plus clairement la dimension sociale de la stratégie de Lisbonne (protection des travailleurs par la formation, protection du pouvoir d'achat des consommateurs par la libéralisation de certains secteurs, comme le transport aérien ou les télécommunications...), d'autres éléments pourraient être retenus : l'intégration de la qualité de l'emploi dans les Lignes directrices pour l'emploi, celles-ci ne fixant jusqu'ici que des critères quantitatifs (taux d'emploi) ; la définition d'un critère de lutte contre la pauvreté et les inégalités ; l'instauration de minima sociaux rapportés au PIB de chaque pays membre ; le renforcement du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) visant à fournir une aide financière aux salariés qui perdent leur emploi du fait de la mondialisation, clause jusqu'ici limitée aux plans de licenciement de plus de 1000 personnes.
- Repenser les orientations de la construction européenne à l'occasion des négociations budgétaires pour les années post 2013. Pour mieux préparer l'Europe du futur, la structure du budget européen – dont actuellement 41% sont toujours destinés aux dépenses agricoles et au développement rural – doit être modifiée afin de privilégier les politiques liées à la croissance, à l'innovation et à la recherche. L'objectif retenu par l'Union européenne d'une dépense de 3% du PIB d'ici à 2010 en matière de recherche est une étape essentielle sachant que l'Union n'investit actuellement que 1,9% de sa richesse en recherche publique et privée contre 2,8% aux Etats-Unis et 3,5% au Japon. Elle ne compte également que 5,7 chercheurs pour 1000 actifs contre 9 au Japon et 8 aux Etats-Unis. Cette réorientation vers les secteurs d'avenir est d'abord une affaire de volonté politique, tant les lobbys en faveur de la « conservation » sont à l'œuvre.

36 COHEN-TANUGI, Laurent. Une stratégie européenne pour la mondialisation. Rapport d'étape en vue du Conseil européen de printemps et de la présidence française de l'Union européenne. Paris, janvier 2008

- Protéger et renforcer les services publics au niveau européen. Les deux partis PS et SPD ont déjà travaillé sur ce sujet capital, leur coopération ayant d'ailleurs facilité l'adoption par le Conseil des ministres des transports d'un règlement relatif aux obligations de service public pour les transports locaux, par rail et par route, qui organise une ouverture limitée de la concurrence sans obliger les collectivités locales à un recours au marché. Il faut aller plus loin, car les services publics occupent une place essentielle dans nos sociétés : or, ils sont fragilisés par l'incapacité du droit communautaire à garantir la diversité des modèles nationaux de service public et par l'empiètement du droit de la concurrence dans la sphère publique. Une directive-cadre permettrait une clarification et une sécurisation juridique de certaines pratiques et réalités comme la reconnaissance de la délégation de service public, du rôle de la structure intercommunale, du financement du logement social ou de la santé publique.

France – Allemagne : si proche, si loin ?

Dr Daniela SCHWARZER

Fondation Robert Schuman – Décembre 2008

FONDATION ROBERT **SCHUMAN**

France-Allemagne : si loin, si proche ?

Dr. Daniela SCHWARZER
Chef du service Intégration européenne,
Stiftung Wissenschaft und Politik, Berlin

Décembre 2008

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Une nouvelle proximité : cinq années de relations franco-allemandes depuis le 40^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée en 2003	4
<i>La déclaration commune : une réponse aux tensions du couple franco-allemand</i>	<i>4</i>
<i>Un effort de cohésion à l'égard des défis communs</i>	<i>5</i>
Les Conseils des ministres franco-allemands.....	6
Les rencontres de Blaesheim, un cadre de coordination.....	7
La coopération administrative en dehors des sommets gouvernementaux.....	7
La coopération parlementaire	8
Bilan	9
3. Un nouvel éloignement : les tensions entre les présidences de l'Union européenne	11
Des divergences de styles et de priorités	11
Les réactions aux changements.....	12
Les perceptions réciproques.....	13
L'importance du couple franco-allemand pour l'intégration européenne	13
4. Divergences et convergences d'intérêts : les possibilités d'actions conjointes	16
L'évolution de l'Union économique et monétaire	17
<i>Positions du gouvernement français.....</i>	<i>18</i>
<i>L'opinion publique en France.....</i>	<i>19</i>
<i>Positions du gouvernement allemand.....</i>	<i>20</i>
<i>L'opinion publique en Allemagne</i>	<i>21</i>
<i>Options d'actions communes</i>	<i>22</i>
Le rapport au voisinage : les perspectives d'élargissement, la politique de voisinage et l'Union pour la méditerranée.....	25
<i>Positions du gouvernement français.....</i>	<i>25</i>
<i>L'opinion publique en France.....</i>	<i>28</i>
<i>Positions du gouvernement allemand.....</i>	<i>28</i>
<i>L'opinion publique en Allemagne</i>	<i>30</i>
<i>Options d'actions communes</i>	<i>31</i>
L'avenir de la politique européenne de sécurité et de défense	34
<i>Positions du gouvernement français.....</i>	<i>34</i>
<i>L'opinion publique en France.....</i>	<i>36</i>
<i>Positions du gouvernement allemand.....</i>	<i>36</i>
<i>L'opinion publique en Allemagne</i>	<i>38</i>
<i>Options d'actions communes</i>	<i>38</i>
5. Perspectives pour la coopération franco-allemande	41

1. Introduction

À l'automne 2007, le couple franco-allemand a connu une phase difficile. La querelle sur l'Union pour la Méditerranée a constitué, selon un diplomate de haut rang, « *la plus grave crise des relations franco-allemandes* » de ces dernières années. L'accord sur ce projet, début mars 2008, et la proposition commune que les deux pays sont parvenus à présenter au Conseil européen des 12-13 mars montrent que les deux parties s'efforcent de coopérer de manière constructive. À la veille de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, ce revirement était nécessaire et il mérite d'être salué. La crise de l'intégration, accentuée par le « non » irlandais au traité de Lisbonne, rend d'autant plus important le fait de pouvoir compter sur la coopération franco-allemande.

Compte tenu des querelles violentes que se sont parfois ouvertement livrées Paris et Berlin, l'envers du décor mérite d'être examiné pour avoir une vue d'ensemble de l'intense coopération politique et administrative qui existe depuis 5 ans entre la France et l'Allemagne. Il convient d'aller au-delà de la forte médiatisation des divergences conjoncturelles et de s'interroger sur les perspectives communes à long terme : quels sont les intérêts stratégiques partagés par la France et l'Allemagne dans l'Union européenne et dans l'économie mondiale ? Quelles sont les attentes politiques des populations des deux pays ? Les divergences sont-elles aussi fortes que le suggèrent certains discours et désaccords ?

La présente étude commence par une analyse des relations bilatérales aux niveaux gouvernemental, parlementaire et administratif depuis la déclaration commune de 2003 à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée qui avait relancé la coopération avec pour objectif de rendre à chacun des deux pays la place qui lui revenait dans l'Union.

Puis, cette aspiration à un rôle politique à l'échelle européenne sera comparée avec le rôle de moteur des projets européens réellement joué par ces deux États au cours des années passées, et avec les divergences affichées de styles et de préférences entre les présidences allemande et française. Enfin, cette partie s'achèvera par une discussion sur la question suivante : dans l'Union, une bonne relation franco-allemande doit-elle toujours être considérée comme une condition nécessaire pour la poursuite de l'intégration et pour une présidence réussie du Conseil de l'Union européenne ?

Les positions allemande et française sur certains thèmes européens fondamentaux seront examinées pour tenter de trouver des possibilités d'actions communes : l'Union économique et monétaire, la politique d'élargissement et de voisinage et la politique européenne de sécurité et de défense. Le dernier chapitre tirera les conclusions de la présente analyse et s'intéressera aux perspectives d'avenir pour la coopération franco-allemande dans l'Union européenne.

2. Une nouvelle proximité : cinq années de relations franco-allemandes depuis le 40^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée en 2003

Si l'on se fie aux récits des médias, les relations franco-allemandes sont extrêmement changeantes. Depuis des années, et pas seulement depuis 2007, la relation est tout autant marquée par les querelles que par les accords bilatéraux et les initiatives communes dans le cadre de l'Union européenne. Si, au début de l'année 2008, l'agenda bilatéral était encore dominé par les fortes oppositions, exprimées publiquement, sur la Méditerranée et l'union monétaire, on a assisté début mars à un resserrement des liens entre l'Allemagne et la France qui a même permis le lancement de l'initiative européenne d'Union pour la Méditerranée par le Conseil européen des 12-13 mars. En juin, après l'échec du référendum irlandais, les deux pays ont montré, par le biais de leur déclaration commune relative à la poursuite du processus de ratification, qu'ils poursuivaient les mêmes objectifs dans cette nouvelle crise de l'intégration, contrairement à ce qui s'était passé après l'échec du référendum en France en 2005.

Indépendamment de la fluctuation de la relation politique au plus haut niveau, les dernières années ont vu se développer un réseau étroit et largement méconnu de mécanismes de coopération et de consultation. Certes, il n'empêche pas les oppositions politiques et les divergences d'intérêts et il n'a pas permis, au cours des 5 dernières années, de donner une force d'intégration suffisante. Toutefois, il offre aux relations bilatérales une continuité et une proximité telles que la coopération franco-allemande se démarque nettement de toutes les autres relations bilatérales au sein de l'Union européenne. Cette coopération étroite repose sur la déclaration commune faite à l'occasion du 40^e anniversaire du traité de l'Élysée qui a relancé la coopération franco-allemande sur une nouvelle base. Des doutes existaient déjà à l'époque sur la solidité de la relation entre les deux voisins.

La déclaration commune : une réponse aux tensions du couple franco-allemand

À la fin des années 1990, les tensions politiques et les incertitudes sur les tentatives de rapprochement des sociétés civiles des deux pays étaient sources de vives discussions sur l'avenir du couple franco-allemand¹. Déjà, à cette époque, Berlin et Paris montraient peu d'intérêt à dynamiser les relations franco-allemandes et à servir de moteur à des initiatives communes dans le cadre de l'Union².

À l'image de la controverse déclenchée à l'automne 2007 par l'initiative française sur la Méditerranée, lors de la conférence intergouvernementale sur la négociation du traité de Nice en décembre 2000, l'ancien chancelier allemand Gerhard Schröder et l'ancien président français Jacques Chirac s'étaient ouvertement opposés sur la nouvelle pondération des voix au Conseil des ministres, la France s'obstinant à vouloir conserver la parité avec l'Allemagne alors que la République fédérale avait vu sa population augmenter du fait de la réunification. En mars 1999, la France avait bloqué la proposition allemande qui visait à réformer la politique agricole commune pour en réduire le coût et prévoyait un co-financement à hauteur de 25%. En 1998, la nomination du premier président de la Banque centrale européenne avait suscité des tensions entre Paris et Berlin. À cela, il convient d'ajouter les divergences en termes de finalité de l'Union qui sont

¹ Malgré l'existence d'un important réseau de structures de la société civile, les sondages montraient dans les années 1990 un désintérêt pour le pays partenaire et la volonté d'apprendre la langue de l'autre avait diminué. Cette tendance a récemment été renversée.

² Voir par exemple « La France et l'Allemagne à pied d'œuvre », *Le Monde*, 24.09.2002 ; Sabine von Oppeln, « Das Ende einer privilegierten Beziehung? », *Dokumente*, 2 (Avril 2003), pp. 11–18 ; Henrik Uterwedde, « Eine zukünftige Partnerschaft? », *Frankfurter Rundschau*, 20.1.2003.

apparues dans les discours de l'ancien ministre allemand des Affaires étrangères, Joschka Fischer, à l'Université Humboldt et du Président Chirac lors de son discours au Bundestag³.

C'est dans ce contexte qu'on a pu douter, à la fin des années 1990, du couple franco-allemand, alors même que la coopération bilatérale avait connu, avant le 40^e anniversaire du traité de l'Élysée, une nouvelle dynamique qui fut ensuite décisive pour le contenu du futur traité. La fréquence des rencontres bilatérales avait nettement augmenté, la France et l'Allemagne s'entendaient sur les principales questions de politiques européenne et étrangère, excepté dans les cas conflictuels mentionnés précédemment. Toutefois, les impulsions essentielles à la poursuite de l'intégration, comme auparavant pour l'union monétaire ou la politique européenne de sécurité et de défense, ne semblaient pas être la priorité des autorités politiques des deux États.

Un effort de cohésion à l'égard des défis communs

Cette situation étant considérée comme problématique des deux côtés du Rhin, la nouvelle version du traité de l'Élysée⁴ devait renforcer les structures de coopération franco-allemande, rendre la coopération encore plus étroite et permettre un meilleur équilibre des intérêts⁵. L'Allemagne et la France devaient ainsi retrouver leur rôle de moteur de l'Union européenne et conserver leur poids relatif dans une Union élargie⁶. Selon la déclaration commune de janvier 2003, la coopération bilatérale devait contribuer à la réussite de l'élargissement et à l'adoption d'une constitution commune dans le contexte de la mondialisation et « proposer à nos partenaires une vision commune de l'Europe de demain ». En outre, les deux pays montraient un certain intérêt à rapprocher leurs agendas politiques nationaux et à rendre possible un échange d'expérience plus poussé sur les projets de réformes les plus urgents et les plus sensibles tels ceux relatifs à l'évolution démographique ou à la pression concurrentielle croissante dans le cadre de la mondialisation.

³ Joschka Fischer, *De la Confédération à la Fédération - réflexion sur la finalité de l'intégration européenne*, Discours à l'Université Humboldt de Berlin, 12.5.2000 ; Jacques Chirac, *Notre Europe*, Discours du président de la République française devant le Bundestag allemand, 27.6.2000.

⁴ L'intensification de la coopération remonte au traité de l'Élysée de 1963 par lequel Charles de Gaulle et Konrad Adenauer avaient fondé un partenariat politique spécial entre les deux pays. Dix-huit ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, ce traité d'amitié ne constituait pas le point de départ mais une confirmation des relations qui s'étaient déjà développées aux niveaux politique, sociétal et économique. Outre le rapprochement et la compréhension qui existaient déjà hors d'un cadre formel, le traité de l'Élysée devait renforcer le processus d'échanges sur la scène politique et dans la société. Une réconciliation durable devait reposer, d'après les Pères fondateurs, sur des modifications des structures et des attitudes auxquelles il convenait d'apporter un soin constant. Ce traité a amélioré la régularité des échanges, dans la mesure où il prévoyait chaque année deux rencontres des chefs d'État et de gouvernement et quatre rencontres des ministres des Affaires étrangères et de la Défense. Le Conseil économique et financier franco-allemand et le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité ont également vu le jour. Sous l'influence de la Guerre froide, le traité formulait des objectifs non atteints aujourd'hui ainsi qu'une « position analogue en termes de relations extérieures » ou encore la création des bases d'une union de défense franco-allemande, même si l'Allemagne avait imposé un préambule transatlantique au traité.

⁵ Pour une analyse détaillée des nouvelles formes de coopération, voir Daniela Schwarzet, « Duo ohne Führungswillen. Deutschland und Frankreich in der erweiterten EU », *SWP-Studie*, Berlin, 2006, p.15.

⁶ Hans Martin Bury, Noëlle Lenoir, « Eine neue Etappe der Zusammenarbeit zwischen Berlin und Paris », *Handelsblatt*, 17.9.2003.

La déclaration commune actuellement en vigueur présente le contenu de la coopération franco-allemande⁷ :

1. Mesures de renforcement des relations entre les sociétés des deux pays, notamment dans les domaines de l'éducation, des échanges de jeunes et des médias.
2. Coordination des politiques internes, notamment pour l'harmonisation du droit, l'élaboration de positions communes sur les questions fondamentales qui se posent à moyen et long terme en matière de politique économique et financière et la coopération des conseils d'éthique des deux pays. En outre, la coopération doit être approfondie pour les politiques relatives à l'industrie, au commerce, à l'énergie, aux technologies et aux transports.
3. Coopération plus étroite en matière de politique étrangère afin d'adopter des positions communes dans les instances internationales. Recherche d'une complémentarité entre les réseaux diplomatiques et consulaires pouvant aller jusqu'à l'ouverture d'ambassades communes.
4. Propositions d'initiatives européennes concrètes relatives notamment au renforcement des institutions européennes, à la création d'une Union européenne de sécurité et de défense comprenant une politique européenne de l'armement⁸. Dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, recherche d'une politique européenne commune du droit d'asile et de l'immigration, d'un parquet européen, d'une politique européenne des frontières, etc.

Les Conseils des ministres franco-allemands

Pour concrétiser ce projet, il a été nécessaire d'institutionnaliser un processus de coordination bilatéral renforcé. À ce titre, des consultations gouvernementales ont été introduites sous la forme de Conseils des ministres franco-allemands qui se sont réunis neuf fois jusqu'à présent, alternativement en France et en Allemagne. Depuis 2003, on peut observer trois phases.

La première phase a été marquée par la volonté de donner un signal politique fort à l'opinion publique par le biais de rencontres gouvernementales les plus vastes possibles, au cours desquelles de nombreux thèmes bilatéraux étaient abordés. Ces sommets devaient dynamiser des projets bilatéraux dont les objectifs intermédiaires, les problèmes et les progrès dans chaque domaine devaient être consignés dans des feuilles de route détaillées. Lors des rencontres ministérielles consacrées au contrôle de la mise en œuvre, les services concernés rendaient compte des avancées des projets sélectionnés, ce qui garantissait non seulement une continuité entre les rencontres, mais créait aussi une pression considérable pour présenter des résultats positifs. Ces rencontres gouvernementales, par leur grande continuité en termes de contenu et de fonctionnement, mais aussi par leur préparation et leur bilan, constituaient une grande amélioration par rapport aux consultations antérieures. Elles se déroulaient aux niveaux des chefs d'État et de gouvernement et des ministres des Affaires étrangères, à l'exception des réunions du Conseil économique et financier et du Conseil de défense et de sécurité, et servaient avant tout à trouver des positions communes avant les grands rendez-vous internationaux tels que les Conseils européens, l'Assemblée générale des Nations Unies ou les rencontres du G7/G8.

La deuxième phase des consultations gouvernementales a commencé en novembre 2007 avec le Conseil des ministres sur le thème de l'immigration et de l'intégration. Lors de cette 8^e rencontre, la règle requérant la plus forte représentation ministérielle possible avait continué à prévaloir. Toutefois, au lieu de faire un tour d'horizon détaillé de tous les ministères et de tous les sujets, un thème central avait été décidé en amont des discussions et des activités. Les deux secrétaires généraux étaient chargés de faire le bilan des progrès de ce projet bilatéral. Ce format a également été conservé lors du 9^e Conseil des ministres franco-allemand à Straubing le 9 juin 2008, sur les thèmes Énergie/Climat/Environnement. En outre, lors des dernières réunions, le Conseil franco-

⁷ Voir § 14 de la Déclaration commune à l'occasion du 40^e anniversaire du traité de l'Élysée du 22.1.2003.

⁸ Voir également à cet égard la déclaration du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité du 23.1.2003.

Non-dit franco-allemand

Jacques-Pierre GOUGEON

Avril 2010

Non-dit franco-allemand

8 avril

par Jacques-Pierre Gougeon, directeur de recherche à l'IRIS

La récente critique formulée par la France au sujet de la politique économique conduite par l'Allemagne a de quoi perturber l'opinion publique des deux côtés du Rhin, tant le discours officiel s'était, ces derniers temps, évertué à signaler le retour d'une grande entente entre les deux pays qui, il est vrai, avait permis il y a encore peu de faire avancer aux différentes réunions du G20 la cause de la régulation financière.

Mais ce rapprochement franco-allemand a davantage été le fruit d'une convergence momentanée d'intérêts que l'expression d'un vrai projet politique et économique commun, comme l'a d'ailleurs ensuite montré le refus poli d'Angela Merkel de la proposition franco-britannique d'une fiscalité spécifique sur les bonus. En tout cas, il ne saurait dissimuler le fait qu'il n'existe pas de vision commune franco-allemande sur les grands sujets européens : le degré de coordination économique, la question des frontières, l'opportunité d'une approche commune à l'égard de la Russie, le renouveau de la relation transatlantique depuis l'arrivée de Barack Obama à la Maison Blanche...

De manière quelque peu hâtive, la diplomatie française a célébré comme une avancée le seul fait que la chancelière Angela Merkel ait accepté de prononcer le terme de "gouvernement économique", alors que la France et l'Allemagne n'en ont pas la même conception. Seuls les vrais limiers du franco-allemand, au fait des négociations et des débats en coulisse, savaient à quoi s'en tenir.

En fait, la critique française de la politique économique allemande dépasse le strict cadre économique et révèle un malaise plus profond. En effet, si cette critique exprimée par la ministre française de l'économie et des finances, Christine Lagarde, à l'égard de la politique "non coopérative" de l'Allemagne s'est drapée dans les habits de la juste cause européenne - reprenant les reproches effectivement formulés plus discrètement par d'autres capitales européennes -, elle n'en exprime pas moins d'abord un malaise français vis-à-vis du décalage croissant entre les deux économies et, de façon plus générale, à l'égard de cette nouvelle Allemagne, puissance sans laquelle rien n'est plus réalisable en Europe, et qui semble de moins en moins disposée à "composer" si cela ne correspond pas à ses intérêts nationaux.

C'est le rapport à cette nouvelle Allemagne décomplexée, dont la chancelière n'hésite pas à envisager l'exclusion de la zone euro d'un pays non vertueux, qui pose problème à une France en délicatesse sur plusieurs autres sujets internationaux d'importance : sa relation avec les Etats-Unis, son rayonnement culturel, son (nouveau ?) rapport à l'Afrique, sa place au Proche-Orient... Face à une Allemagne qui s'affirme, c'est une France incertaine sur la scène internationale et sur le plan économique, qui exprime des revendications. Le risque d'un déséquilibre en Europe existe bel et bien.

Dans ce cadre, il est vrai que le décalage, voire le décrochage, entre les économies française et allemande peut inquiéter, d'autant plus que l'imbrication des deux économies est telle que l'évolution de l'une implique nécessairement l'autre : les deux pays sont les premiers partenaires commerciaux l'un de l'autre ; l'Allemagne est devenue en 2009 le premier pays investisseur en France, devant les Etats-Unis ; 2 200 entreprises françaises sont implantées en Allemagne, 2 500 entreprises allemandes en France. Si - hormis l'année de crise 2009 où la France fait "mieux" que l'Allemagne - le taux moyen annuel de croissance de 2006 à 2008, qui s'établit à 2,2 % en Allemagne contre 1,6 % en France, ne marque pas de décrochage d'une économie par rapport à une autre, il n'en est pas de même d'autres données plus structurelles qui pèseront nécessairement sur la portée et l'efficacité des politiques de sortie

de crise : le déficit public allemand atteignait 0 % du PIB en 2008 et 3,1 % en 2009, celui de la France respectivement 3,4 % et 8,2 % ; l'excédent commercial allemand s'élevait à 135 milliards d'euros en 2009, le déficit français à 43 milliards ; la part de marché des exportations allemandes au sein de la zone euro est passée, entre 2000 et 2009, de 25 % à 28 %, celle des exportations françaises de 16 % à 13 % ; l'Allemagne est parvenue à conserver une industrie forte, fer de lance de ses exportations et représentant 26 % de son PIB, en augmentation depuis 2000, contre 14 % pour la France, chiffre en net recul ; l'Allemagne consacre 2,6 % de son PIB à la recherche et au développement, la France 2 %.

Signe des temps : depuis 2008, l'Allemagne a détrôné la France du rang de troisième exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires. Même ce qui avait longtemps constitué un avantage pour l'économie française, le coût élevé de la main-d'oeuvre allemande, n'existe plus puisque dorénavant une heure travaillée dans le secteur marchand a un coût supérieur de 10 % en France comparé à l'Allemagne où le coût unitaire de la main-d'oeuvre a baissé depuis 2000 de 1,3 % contre une augmentation de 17 % en France. Même ce qui est vanté comme un modèle français de protection face à la crise connaît des limites : pour une récession deux fois plus importante que la France en 2009, l'Allemagne a vu son taux de chômage augmenter trois fois moins.

Cette crainte du déséquilibre économique entre la France et l'Allemagne émaille régulièrement l'histoire de la relation franco-allemande, par exemple au moment du décollage industriel allemand des années 1880-1900, suscitant en France tantôt l'admiration, tantôt la peur, avec des ouvrages comme ceux d'André Barre, *La Menace allemande*, dans les années 1960-1970, lorsque, à l'occasion de la tension monétaire créée en 1968-1969 par le déséquilibre entre un franc faible et un mark fort, l'ambassadeur à Bonn à l'époque, François Seydoux, accusait, dans ses Mémoires intitulées *Dans l'intimité franco-allemande (1977)*, les Allemands de "bomber le torse" ou plus récemment lors de l'unification.

Bref, cela n'est pas nouveau. Mais dans le cas présent, la polémique lancée par la France au sujet de la politique économique allemande cache une inquiétude plus générale face à la question du leadership en Europe, question jamais tranchée entre les deux pays, alors même qu'une nouvelle génération de dirigeants politiques allemands, Angela Merkel après Gerhard Schröder, n'entretient plus la même relation émotionnelle au voisin français. Chacun de ces deux chanceliers a d'ailleurs connu des moments de crispation forts avec la France : au sommet européen de Nice en décembre 2000 pour l'un, à l'occasion du débat autour de l'Union pour la Méditerranée en 2007-2008 pour l'autre. Chaque fois, il s'est agi de la place de la nouvelle Allemagne en Europe et du maintien (ou non) d'un équilibre entre les deux "grands Européens".

Au-delà de la nécessité d'élaborer des positions communes sur les sujets européens précédemment évoqués, il y a donc urgence à évoquer entre les deux pays cette question du leadership, soit en construisant un mode de régulation commune par le biais de consultations plus efficaces, soit en procédant à une répartition des tâches en fonction des enjeux et des dossiers. Le contexte est plus favorable qu'il n'y paraît, tant l'Allemagne pour des raisons à la fois historiques et géopolitiques répugne à être isolée, situation où risque de la plonger progressivement son attitude face à la crise grecque.

Jacques-Pierre Gougeon, professeur des universités, directeur de recherche à l'Institut de relations internationales et stratégiques, auteur de L'Allemagne du XXI^e siècle, une nouvelle nation ? (Colin, 2009).

La France et l'Europe :
l'inévitable débat

Philippe MOREAU DEFARGES

Politique étrangère 2002

Philippe
MOREAU DEFARGES

La France et l'Europe : l'inévitable débat

L'Europe est à nouveau à un tournant. Indéniable succès économique, elle se caractérise aussi par une patente absence politique sur la scène internationale – conséquence directe des insuffisances de son architecture, qui peine à la constituer en entité opérationnelle. Pour avoir quelque chance de peser dans l'équilibre mondial, et de consacrer une vieille ambition historique, l'Europe doit aujourd'hui affronter des choix cruciaux : supranationalité, intergouvernementalité, élargissement, rôle d'un président... Elle en sortira grandie mais sûrement plus indépendante vis-à-vis de la politique française. Cette perspective pèse de toute évidence sur l'orientation européenne de la France.

Politique étrangère

Depuis ses débuts dans les années 1950, la construction européenne a traversé de nombreux moments difficiles ou incertains, depuis les veto gaulliens jusqu'à la chute du mur de Berlin. Mais jamais ce processus n'a paru aussi confus qu'aujourd'hui. La construction européenne est pourtant une magnifique réussite, de l'enracinement de la paix à l'ouest du Vieux Continent à l'adoption de la monnaie unique : en 2002, l'instauration définitive de l'euro s'est faite avec une facilité extrême, comme si ce saut substantiel dans l'intégration allait de soi.

En même temps, l'Europe ne va pas bien. L'élargissement à l'Est, qui doit mettre fin à la cassure pluriséculaire entre les deux Europe, celle – occidentale – du progrès et de la liberté et celle – orientale – du retard et des haines ethniques, se fait dans la douleur, les Etats de l'Union européenne redoutant aussi bien les coûts de l'opération que des flux migratoires non désirés. La réforme des institutions de l'Union suscite en outre dans une grande confusion. Le traité

Philippe Moreau Defarges, professeur à l'IEP de Paris et à l'INALCO, est chargé de mission auprès du directeur de l'Ifri.

de Nice, signé le 26 février 2001, qui doit adapter les mécanismes de l'Union à son élargissement, ne va guère au-delà d'ajustements « techniques » : repondération des votes au sein du Conseil des ministres, redistribution des sièges au Parlement européen, etc. Certes, la Convention sur l'avenir de l'Europe est censée procéder à une refondation de l'Union et lui insuffler plus de démocratie. Elle accouchera sans doute d'un projet de traité constitutionnel, mais ce texte risque d'être d'une prudence extrême, pour ne pas faire violence aux opinions, ou bien d'être enterré par les gouvernements. Or, l'Union demeure un nain politique. Si elle pèse lourd dans le champ économique international, notamment au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et si elle apporte une contribution majeure à des processus de paix et de reconstruction (Balkans, Proche-Orient... au moins jusqu'à l'effondrement des accords d'Oslo), elle disparaît dès que se produit une crise grave, depuis les affrontements dans l'ex-Yougoslavie des années 1990 jusqu'à l'Afghanistan et à l'Irak : les trois « grands » (France, Allemagne et Royaume-Uni) réaffirment à chacune de ces occasions leur identité et leur individualité diplomatiques.

Mais le plus grave se situe peut-être ailleurs. L'Union, assurée de l'alliance avec les Etats-Unis, et habituée à des décennies de prospérité, s'est laissée distancer par son grand allié d'outre-Atlantique. Elle veut rester dans le peloton de tête de la compétition économique¹, tout en se refusant à un vrai débat sur les réformes à envisager : réaménagement profond de l'Etat-providence ; démantèlement des régimes privilégiés et des corporatismes ; adoption d'une véritable politique d'immigration, etc. L'Europe apparaît ainsi bien petite et bien vulnérable entre une Amérique peut-être encore plus forte qu'à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, et un environnement mondial bouleversé par le cours de l'histoire : émergence de nouvelles puissances (Chine, Inde...), présence lourde et incertaine de la Russie, apparitions de menaces inédites...

L'Union se trouve donc à l'heure de choix difficiles et probablement inévitables : veut-elle et peut-elle demeurer la protégée privilégiée des

1. En mars 2000, la déclaration du Conseil européen, réuni à Lisbonne, promet de faire de l'Union l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde.

Tribune

Hubert VEDRINE et Toni NEGRI

Journal *Libération* – été 2010

Le fédéralisme alimente inutilement la méfiance des peuples

Je comprends que certains aient pu voir à un moment historique donné, dans le fédéralisme, un moyen d'extirper le nationalisme en Europe. On sait le rôle du nationalisme dans l'engrenage fatal du premier XXe siècle, de 1914 à 1945. Après la Seconde Guerre mondiale, et ses 40 millions de morts, les inspireurs de la construction européenne ont donc fait du rejet absolu du nationalisme leur fil conducteur. Ils étaient servis par la division de l'Allemagne qui amenait la République fédérale d'Allemagne (RFA), à une surenchère européiste. Les intérêts nationaux étaient taxés d'«égoïsme». On rêvait d'«Etats-Unis d'Europe». Des courants de pensées très différents : gauchistes, ultralibéraux, atlantistes, écologistes, régionalistes allaient se retrouver sur cette ligne, contre l'Etat-nation. Cette philosophie s'est marginalisée par ses excès. Elle était trop cérébrale. Elle a été prônée par des petits groupes qui n'ont jamais réussi à devenir des avant-gardes : trop excessifs. Niant l'attachement normal de chacun à une patrie. A la recherche d'un être philosophique pur et parfait, ils auraient voulu qu'entre l'individu et l'universel il n'y ait rien, ils s'alarmaient du moindre attachement identitaire. Tous les êtres humains devaient être absolument interchangeable. Les années 30, le nazisme, la guerre, la Shoah étaient invoqués à tout propos et hors du propos. L'exemple des Etats-Unis était invoqué à tort. George Washington n'avait-il pas dit que la force des Américains était d'être tous les mêmes : religion, langues, etc. ? Ce n'était pas le cas des Européens.

On a vu s'affronter à chaque étape de la construction européenne non pas des souverainistes (il n'y en a plus au vrai sens du mot) et des pro-européens (qui ne l'est ?) mais des pro-européens et des européens fédéralistes. Pour les premiers, les nations européennes perdureront mais doivent exercer ensemble leur souveraineté. Pour les autres, elles doivent abandonner leur souveraineté jusqu'à former un jour une seule nation européenne.

Mais des gouvernements ne peuvent pas entrer dans cette vision, les peuples encore moins ! On le voit à chaque référendum. C'est pour cela que les cinq traités négociés en vingt ans (Maastricht, Amsterdam, Nice, traité constitutionnel, Lisbonne) n'ont pas modifié fondamentalement la nature de l'Union européenne. Démocratiquement ils ne le pouvaient pas.

Je pense qu'à vouloir jeter l'enfant avec l'eau du bain (passer du rejet du nationalisme au rejet de la nation), les activistes anti-identitaires et du dépassement des nations se sont enfermés dans une impasse. Je pense comme Jean Daniel, Pierre Nora, Marcel Gauchet, Pierre Manent, Régis Debray et bien d'autres, que l'universel ne peut pas se vivre sur une base abstraite. Il est évident que les nations se réaffirment (pays émergents) ou sont toujours là (Europe). Jacques Delors lui-même parle de fédération d'Etats-nations. Cela n'a rien d'inquiétant en soi. C'est la négation par des élites abstraitement universaliste du caractère normal de ce besoin qui nourrit les extrêmes. L'internationalisme lui-même postule le dialogue entre les nations, pas leur effacement !

Il est peu probable que l'Europe aille institutionnellement au-delà du traité de Lisbonne (sauf un peu, dans la zone euro), quoique veuille le Parlement européen. Sa nature hybride, multinationale et communautaire, est une richesse, pour des coopérations et des politiques communes nouvelles. A condition de se libérer d'une sorte de fédéralisme posthume qui alimente inutilement la méfiance des peuples.

Par HUBERT VÉDRINE ancien ministre des Affaires étrangères

La pire variante du souverainisme s'est imposée en Europe

TRIBUNE. Débat. Intégrité nationale et intégration européenne

Il y a peu, Etienne Balibar exprimait toute sa préoccupation pour la «fin de la vieille Europe» - cette construction née il y a cinquante ans sur la base d'une vieille utopie et dont les prémisses n'ont pas été conservées. Il avait raison. Plus la crise économique va de l'avant, plus la crise politique du projet européen s'approfondit. Les voix qui exigent le retour à l'Etat-nation semblent aujourd'hui former un chœur populiste et identitaire ; pire, elles laissent présager une balkanisation infinie. Or en cette nouvelle phase de la mondialisation, face à la crise de l'hégémonie américaine sur le marché global et à l'émergence d'autres grands blocs continentaux, les Européens ont plus que jamais besoin de l'Europe. Mais pour relancer l'Union, il ne suffit pas de revitaliser un vieux projet. Historiquement, le processus de construction européenne s'est basé sur une gouvernance qui équilibrait les dissymétries et empêchait l'apparition d'éventuelles modifications à l'intérieur de la hiérarchie traditionnelle des Etats. Du point de vue économique, il s'est fondé sur la coordination d'un développement à géométrie variable, mais qui était malgré tout à dominante néolibérale. Du point de vue juridique, une variante technocratique et juridictionnelle du développement constitutionnel a fini par exclure toute participation démocratique et donné lieu à une sorte d'«étatisme sans Etat» - la pire des variantes du souverainisme. Mais la maladie chronique la plus grave de l'Union européenne, c'est la présence du projet européen à l'intérieur de la politique de l'Otan. Les Etats-Unis n'ont jamais voulu d'une Europe unie, sauf à l'intérieur des stratégies liées à la guerre froide. Ce refus est stratégique : économiquement, culturellement et politiquement, l'Europe est en effet la seule puissance qui puisse représenter un pôle alternatif aux Etats-Unis dans le contexte pluriel de la mondialisation. Aujourd'hui, l'Union européenne devrait donc creuser plus encore le fossé atlantique et se tourner au contraire vers l'Est, rééquilibrer son rapport avec les puissances du Moyen-Orient, ouvrir ses marchés aux flux Sud-Sud - ou elle se réduira à n'être qu'une espèce de Suisse des siècles passés. Mais personne n'ose prendre l'initiative : on invoque la réticence des Etats-Unis et de leurs alliés

britanniques, la timidité des technocrates européens, la crainte des capitalistes européens de perdre les marchés financiers corrompus que leur offrent les Etats-Unis. Pourtant, les postcoloniaux sont bien moins hostiles aux Européens qu'ils ne le sont aux Américains.

Si l'Europe désire représenter un pôle essentiel de paix et de régulation des relations internationales, elle doit accentuer à la fois l'initiative constitutionnelle pour resserrer les rapports intérieurs, l'initiative politique pour garantir et renforcer la fonction de l'euro, et une initiative unitaire et autonome du point de vue de la politique étrangère. Quant aux Etats-nations, si l'initiative internationale n'est pas relancée sous la poussée de l'Union européenne, ils sont destinés à devenir de nouvelles petites puissances féodales, et imposeront une domination asphyxiante (sur les rentes, et non pas sur les profits industriels) aux milieux capitalistes, une dégradation progressive des salaires des classes moyennes et la pauvreté la plus violente pour les classes subordonnées. Pourtant, tout se passe comme si les forces de gauche, en Europe, ne savaient pas que le mur de Berlin était tombé. Du coup, les preuves de leur loyauté à l'égard des Etats-Unis ne sont jamais suffisantes. D'Alema, le chef du vieux Parti communiste italien, et Fischer, celui des nouveaux Verts allemands, ont ainsi fait bombarder l'ex-Yougoslavie par pur servilisme atlantique. Ce n'est pas comme cela qu'on rend service à l'Europe ni à la gauche. Et si les Etats-Unis ont encore besoin de gardes suisses, la gauche européenne, la vraie, n'a jamais eu besoin du Vatican. Seule une gauche totalement renouvelée peut construire l'Europe.

Par TONI NEGRI Philosophe

**Strasbourg, l'Union franco-allemande et la
relance de l'Europe politique**

Henri de GROSSOUVRE

Mars 2005

Strasbourg, l'Union franco-allemande, et la relance de l'Europe politique

Henri de GROSSOUVRE

La Constitution ne sauvera pas le projet politique européen. L'Union franco-allemande proposée récemment doit constituer le noyau dur dont Strasbourg et l'Alsace seraient le cœur et le centre de décision politique.

« Si, un jour, il y a un vrai risque de dilution, la bonne réponse, parce que c'est la seule version possible du noyau dur, c'est une fédération franco-allemande »

Pascal Lamy, commissaire européen (*Le Monde*, 31 mars 2003).

« C'est en construisant une Europe forte autour de l'axe franco-allemand que nous pourrons offrir à nos enfants une mondialisation maîtrisée et humanisée »

François Loos, ministre délégué au Commerce extérieur
(*Pont de l'Europe/Brücke Europas*, 2003).

« Pour la première fois depuis des siècles Strasbourg et l'Alsace se trouvent à la bonne place, au bon moment »

Tomi Ungerer, artiste

Le projet politique européen des pères fondateurs ne semble pas pouvoir être sauvé par une Constitution qu'il importe cependant, au moins par principe, de soutenir. Trop d'États parmi les 25 rejettent ce projet politique. En revanche, un noyau dur, ouvert à tous ceux qui le souhaitent, et initié par la France et l'Allemagne, prend tout son sens à l'heure où l'histoire s'accélère. Strasbourg et l'Alsace, de par leur position et leur culture, ont vocation à être le cœur et le centre de décision politique de ce noyau dur.

L'ÉROSION PROGRESSIVE DU PROJET POLITIQUE DES PÈRES FONDATEURS

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, six pays, correspondant à l'Europe carolingienne traditionnellement en position centrale et plus développés que les autres, décidaient de s'engager dans une union douanière avec l'ambition d'en faire un projet politique. Lors des trois vagues d'adhésions, ce projet d'Union des six pays fondateurs a été de moins en moins partagé par les nouveaux arrivants.

Le projet initial de l'Europe des 6 ne concernait qu'une petite partie centrale de l'Europe occidentale, bloc homogène auquel ne participaient pas les plus atlantistes au Nord, ni les plus pauvres au Sud. Les îles britanniques et le Danemark ont suivi dans les années 70. Les anciens pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ont adhéré, contraints et forcés, pour des raisons économiques, et se sont toujours caractérisés par un retard d'intégration par rapport aux six pays fondateurs. En 1957, ils n'étaient pas prêts ; trente ans plus tard, ils ne veulent pas de la monnaie unique et s'opposent pour le moment à une Europe politique. Les pays méditerranéens dans les années 80 ont été d'abord motivés par des intérêts économiques. Les pays nordiques dans les années 90 souhaitaient sortir d'une marginalité géopolitique que la construction européenne accentuait. L'Autriche constitue à cet égard une exception et partage une grande partie des ambitions du projet politique européen initial. Ce pays aurait d'ailleurs vocation à s'agréger, comme le Benelux, à un noyau dur franco-allemand permettant de relancer la construction politique européenne. Les pays d'Europe centrale n'ont pas non plus eu le choix économiquement, et, à l'heure où ils recouvrent leur indépendance, ils ne souhaitent pour le moment pas procéder à des abandons d'une souveraineté tout juste retrouvée. Ils ne sont pas mûrs pour le projet politique européen. La crise de la construction européenne est d'autant plus aiguë et significative que ce sont les pays qui vont profiter le plus des aides européennes qui en rejettent le projet politique.

Les différentes adhésions successives n'ont ainsi pas été motivées par le projet politique des pères fondateurs. Les nouveaux entrants ont plutôt eu le sentiment de ne pas avoir le choix, les projets du type AELE ou Conseil nordique n'ayant pu s'imposer en véritable

alternative. Depuis le premier élargissement de 1973 des intérêts exclusivement économiques ont motivés les nouveaux arrivants ; d'ailleurs les pays n'ayant pas à y gagner de supplément de prospérité, comme la Suisse ou la Norvège, ont décidé de ne pas adhérer à l'Union.

Aujourd'hui, la majorité des pays de la péninsule européenne font partie de l'Union, à l'exception de la Norvège, de la Suisse, et de l'Islande qui y sont étroitement associés à travers l'Espace économique européen (EEE). À l'origine de ce processus, le rôle moteur de la France et de l'Allemagne — auquel le général de Gaulle avait choisi de donner priorité dès la fin des combats de la Seconde Guerre mondiale — puis des 6, a été décisif. Depuis 1993, avec la mise en œuvre du Traité de Maastricht, et ses trois innovations, l'Union économique et monétaire, la Politique étrangère et de sécurité commune (Pesc), et le système de Schengen, l'Europe est à géométrie variable. Un an plus tard, en 1994, Karl Lamers et Wolfgang Schauble lançaient l'idée du noyau dur, reprise par les Européens soucieux de donner existence et poids politique à l'Europe. L'Union n'ayant pas fait précéder l'élargissement de 15 à 25 d'une réforme des institutions, les coopérations renforcées et le noyau dur sont aujourd'hui la seule alternative pour sauver la dynamique de la construction de l'Europe politique ; or le seul noyau dur crédible, même s'il est ouvert, est à base franco-allemande.

LES RÉCENTS PROJETS D'UNION FRANCO-ALLEMANDE

Une fédération ?

L'influent *Think Tank* américain *Stratfor*, dans une note datée du 10 juillet 2002 ⁽¹⁾, soulignait que les deux priorités du candidat Edmund Stoiber, donné alors gagnant, seraient la France et la Russie. Celui-ci, accompagné de son conseiller pour la politique étrangère Wolfgang Schauble, devait alors rencontrer le président russe, Vladimir Poutine, les 9 et 10 juillet, puis le président Chirac les 15 et 16 juillet. En France, Edmund Stoiber, a été reçu avec un déploiement

(1) « *German Candidate Seeking To Solidify Russian, French Ties* ».

de protocole très supérieur à ses fonctions. Une coopération renforcée entre la France et l'Allemagne pouvant aller jusqu'à une fédération des deux pays a constitué un des sujets de discussion. À la surprise générale, grâce à une opposition ferme à l'intervention américaine en Irak soutenue par l'opinion publique allemande, Gerhard Schroeder a battu son concurrent conservateur. Dominique de Villepin, alors ministre français des Affaires étrangères, a toutefois relancé cette discussion avec les équipes sociales-démocrates du chancelier Schroeder.

Émancipation

L'écrivain Günter Grass aime à rappeler que l'Allemagne n'était pas souveraine avant le Traité « 4+2 » qui a suivi la réunification de la RFA et de la RDA. Elle était selon lui, un protectorat, certes traité amicalement par les États-Unis, mais un protectorat tout de même. Pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, l'Allemagne peut définir une politique étrangère en fonction de ses intérêts propres. Il était impensable en RFA de critiquer le protecteur américain, ce tabou brisé par le chancelier social-démocrate constitue l'événement majeur pour la politique étrangère allemande depuis l'après-guerre. Pour la première fois, l'Allemagne ne fait plus défaillance au dernier moment (épisode du préambule du Traité de l'Élysée...) lorsqu'il s'agit d'affirmer une spécificité européenne ; avec la France, lors de la crise iraquienne ; avec la France, le Luxembourg, et la Belgique, lors des discussions sur une défense européenne autonome. Selon un sondage effectué par l'institut Ipsos publié en novembre 2003, « 56 % des Allemands estiment que la France est le partenaire le plus fiable en cas de crise, contre 28 % seulement pour les États-Unis ». Le changement de cap du gouvernement allemand est largement soutenu par son opinion. Selon une autre étude de *Stratfor* datée du 14 mai 2003 ⁽²⁾, en cas de retour au pouvoir des conservateurs (*CDU-CSU*) la position allemande vis-à-vis de la France, de la Russie, et des États-Unis, ne serait pas remise en cause.

Union franco-allemande

Lorsqu'ils étaient commissaires européens, le Français Pascal Lamy et l'Allemand Günter Verheugen, ont multiplié les interventions

(2) « *Russia, Germany : New Progress Toward a Greater Europe* ».

publiques ⁽³⁾, conférences ⁽⁴⁾, articles ⁽⁵⁾ pour promouvoir une « Union franco-allemande ». Pour eux, cette Union comporterait notamment l'élaboration commune des budgets des deux États, des systèmes fiscaux rapprochés, la création d'une armée commune, la fusion de nos représentations diplomatiques, et un Congrès composé de représentants des deux Parlements. Pour le commissaire Lamy, en effet, un *Bund* franco-allemand devrait se concentrer sur « ce que l'Europe et les *Länder* allemands ne font pas, c'est-à-dire deux domaines essentiels : la politique étrangère et la défense, pour lesquelles il faudrait disposer, selon lui, d'un budget fédéral, ainsi que la politique économique et sociale et une partie de la recherche » ⁽⁶⁾. Pascal Lamy est également favorable au partage du siège français au Conseil de sécurité de l'ONU. Christoph Bertram, directeur de la fondation *Wissenschaft und Politik* suggère de laisser de côté les sujets délicats comme celui de la force nucléaire, devant rester française. Karl Lamers, quant à lui, suggère de « commencer par l'intégration de hauts fonctionnaires ou même de très haut responsables dans les ministères les plus importants de l'autre pays, y compris à l'Élysée ou à la Chancellerie ».

Plusieurs personnalités politiques de gauche et de droite, comme Dominique Strauss-Kahn, Jack Lang, Henri Nallet, Jean-Noël Jeanneney, Jean-Louis Bourlanges ou Karl Lamers, se sont prononcées publiquement pour cette Union franco-allemande. L'ancien chancelier Helmut Kohl a également apporté son soutien au projet de Pascal Lamy. Alors ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, a, selon *Le Monde*, « explicitement évoqué cette hypothèse d'une Union franco-allemande. Jugeant essentiel d'aller de l'avant, il a estimé que ce processus de rapprochement est le seul pari historique que nous ne pouvons pas perdre ». Le quotidien ajoute que selon ses informations, « le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, estime, lui aussi, que les temps sont mûrs pour aller assez loin (...) la coopération entre les deux pays, selon les scénarios à l'étude, pourrait s'illustrer davantage en matière de politique étrangère, de défense et de coordination des politiques budgétaires et d'éducation » ⁽⁷⁾.

(3) Voir : www.paris-berlin-moscou.org/confederation_franco-allemande_accueil_francais.htm.

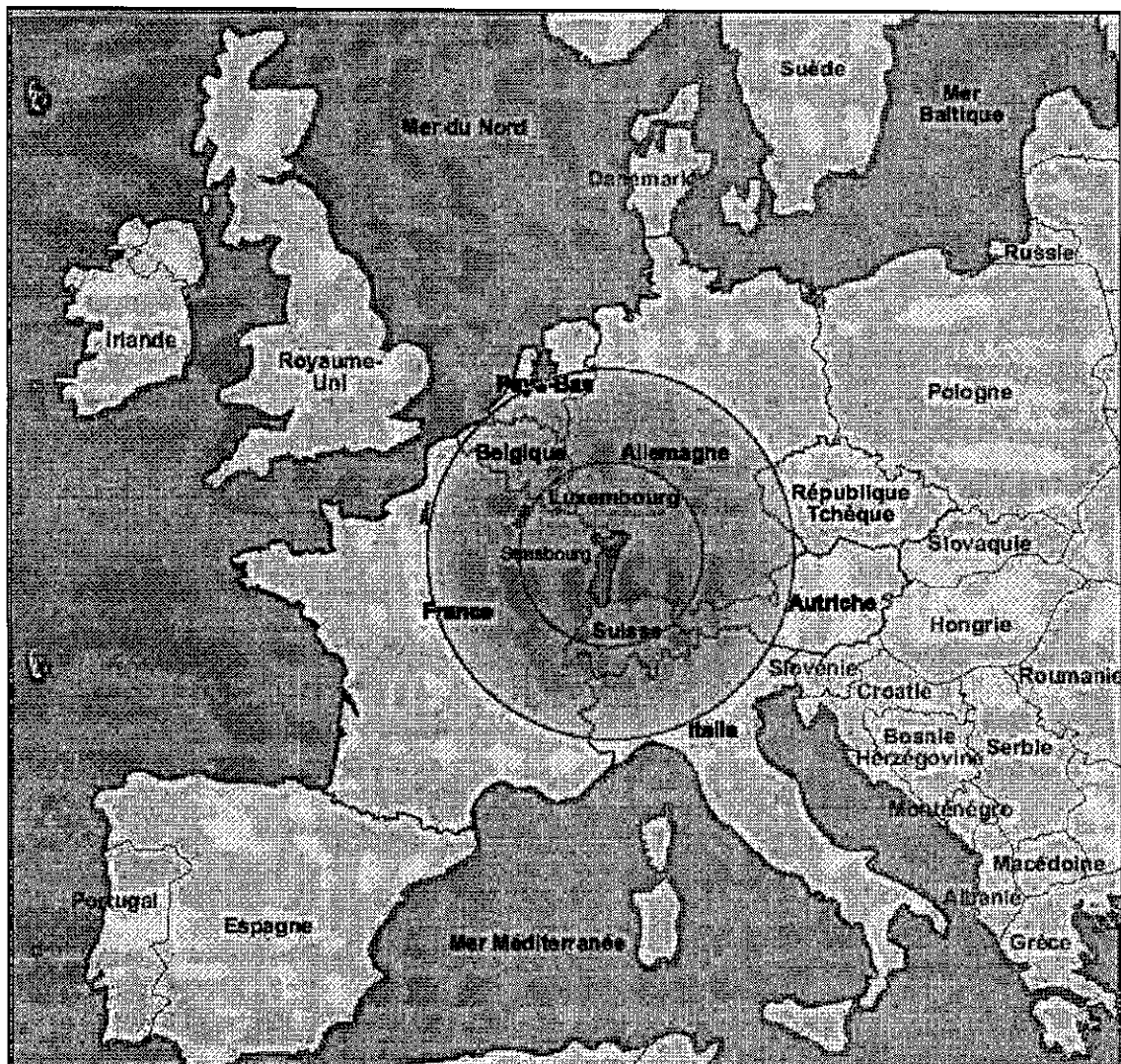
(4) Par exemple le 21 janvier 2002 au *Goethe Institut* de Bruxelles, conférence organisée par le PS et la *SPD*.

(5) « Pour une Union franco-allemande », par Pascal Lamy et Günter Verheugen, *Libération*, 21 janvier 2003.

(6) *Le Monde*, 13 novembre 2003, p. 2.

(7) *Le Monde*, 13 novembre 2003.

Depuis le Moyen Âge, la qualité de la relation franco-allemande décide de la paix ou de la guerre sur le continent. La France et l'Allemagne ont ainsi une responsabilité particulière dans la relance du projet politique européen, et peuvent à nouveau jouer un rôle de locomotive dans l'intérêt de l'ensemble des pays européens. Le moteur franco-allemand de l'Europe n'a d'ailleurs jamais empiété sur les intérêts des plus petits pays. La classe politique du Luxembourg et de la Belgique joue un rôle clé dans les institutions européennes. Pour cet ambitieux projet de relance de l'Europe politique, Strasbourg, symbole de la réconciliation franco-allemande, centre de gravité de la future communauté franco-allemande où les cultures françaises et germaniques sont intimement mêlées depuis des siècles, et porte d'entrée de l'Europe occidentale vers l'Europe centrale, a vocation à jouer un rôle politique déterminant.



Agenda Franco-Allemand 2020

Conseil des ministres franco-allemand
27 janvier 2010

Agenda Franco-Allemand 2020

Le secrétaire d'État chargé des affaires européennes et secrétaire général pour la coopération franco-allemande, Pierre Lellouche, avait présenté au conseil des ministres du 27 janvier 2010 une communication relative à la préparation du conseil des ministres franco-allemand, qui s'est tenu à Paris le 4 février 2010, sous la présidence de Nicolas Sarkozy et d'Angela Merkel. Il s'agissait du premier conseil des ministres conjoint après l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement allemand et après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Ce conseil, qui s'est réuni en format plénier, définit les orientations de la coopération franco-allemande pour les dix ans à venir. Cet « **Agenda franco-allemand 2020** » s'articule autour de six points :

1. Economie, finances et emploi

Après avoir fait preuve d'une unité exemplaire dans la réponse à la crise économique et financière, la France et l'Allemagne prépareront des **stratégies coordonnées de sortie de crise**. Elles poursuivront en parallèle leurs efforts conjoints en faveur d'une régulation financière ambitieuse, de la soutenabilité des finances publiques, de la stabilité du système financier et de la réforme de la gouvernance financière internationale.

2. Energie, climat et biodiversité

La coopération dans les domaines de **l'énergie et du climat** sera renforcée, notamment dans la perspective des conférences de Bonn et de Cancun. Sur la base des rapports des groupes de travail « énergie » et « électromobilité » lancés à l'occasion du dernier conseil des ministres conjoint, la France et l'Allemagne renforceront leur coopération dans les domaines des énergies renouvelables et de la sécurité énergétique, et favoriseront la création d'un standard européen unique en matière de véhicules électriques.

3. Croissance, innovation, recherche, éducation et enseignement supérieur

Sera également renforcée la coopération franco-allemande dans les domaines de **l'innovation, de la recherche, de l'éducation et de l'enseignement supérieur**, facteurs d'emploi et de croissance.

4. Politique étrangère, défense, sécurité

De nouvelles propositions visant au développement de notre coopération en matière de **politique étrangère, de défense, de sécurité intérieure et d'immigration** ont été présentées. Le conseil franco-allemand de défense et de sécurité a permis de favoriser la concertation sur la politique de sécurité et de défense commune après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

5. Rapprochement de nos citoyens

Un accord relatif au **régime matrimonial franco-allemand** a été signé à l'occasion du conseil des ministres conjoint. Par ailleurs, de nouvelles propositions ont été développées pour rapprocher les sociétés civiles des deux pays, consolider l'espace culturel franco-allemand, et favoriser la mobilité des jeunes.

6. Cadre institutionnel

Enfin, le conseil des ministres franco-allemand a permis d'ouvrir de **nouvelles pistes de coopération institutionnelle** dans le but de favoriser une convergence toujours plus étroite des politiques et des institutions des deux pays.

Intervention de Pierre LELLOUCHE au
Colloque « Le couple franco-allemand et
l'Europe face à la crise »

Paris - 25 mai 2010

Intervention de Pierre Lellouche au colloque « Le couple franco-allemand et l'Europe face à la crise » (Paris, 25 mai 2010)

Monsieur le Ministre, cher Stephan Toscani
Monsieur le Secrétaire général (Hans Stark)
Monsieur le Directeur (Jörg Wolff),
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Je souhaite tout d'abord saluer Stephan Toscani, qui est devenu, au cours des derniers mois, l'un de mes interlocuteurs les plus fidèles en Allemagne car nous avons beaucoup travaillé ensemble sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur et qui concerne 10 millions de nos concitoyens, à savoir les relations transfrontalières. Stephan Toscani a notamment représenté la Sarre et l'Allemagne au colloque que j'ai organisé sur cette question au Quai d'Orsay en février et j'ai inauguré avec lui, il y a trois semaines, le « GECT SaarMoselle » qui réunit les agglomérations de Sarrebruck et de Sarreguemines. On l'oublie trop souvent mais le transfrontalier, c'est une dimension capitale du franco-allemand, comme le sont les milliers de jumelages qui unissent depuis plus d'un demi siècle des communes françaises et allemandes : car l'intimité franco-allemande ce n'est pas seulement celle des Chefs d'Etat depuis Charles de Gaulle et Konrad Adenauer mais aussi celle de nos peuples.

Je souhaite remercier l'IFRI et la Fondation Konrad Adenauer, deux organisations avec lesquelles je travaille depuis longtemps, pour avoir organisé ce colloque au moment même où l'Europe vit une phase décisive pour son avenir, pour sa monnaie, pour son économie.

Il y a des coïncidences qui n'en sont pas : c'est le week-end du 7-9 mai dernier, au cours duquel nous avons célébré le 60ème anniversaire de la Déclaration Schuman, que l'Europe était confrontée à l'un des tests les plus graves de son histoire depuis sa fondation. Le 9 mai 1950, la Déclaration Schuman : c'était le début de la construction européenne. Le 9 mai 2010 : l'Europe avait rendez-vous avec son destin.

Ne nous y trompons pas : les attaques répétées contre la zone Euro depuis cinq mois sont un moment de vérité pour l'Europe et bien entendu pour le couple franco-allemand qui la sous-tend.

Ce matin, mon propos n'est pas de revenir devant vous sur le détail de la contribution de la France et de l'Allemagne à la construction européenne, tout au long de ces six dernières décennies : elle est considérable.

Sans la France et l'Allemagne, il n'y aurait pas eu de CECA, pas de marché unique, pas de SME, en un mot pas de construction européenne. Sans l'accord Kohl-Mitterrand, il n'y aurait pas eu d'accord sur la ligne Oder-Neisse, pas de réunification dans l'UE et l'OTAN, pas de traité de Maastricht, pas d'élargissement.

De cette histoire, je retiens deux leçons qui s'appliquent pleinement aujourd'hui et au moins une réalité nouvelle.

Première leçon :

- **Sans accord entre la France et l'Allemagne, il ne se passe rien en Europe, ou alors l'Histoire se fait sans elle : les exemples sont là pour le prouver : C'est le désaccord sur le réarmement de l'Allemagne et l'échec de la CED en 1954 qui sonnent le glas de la « défense européenne » et expliquent aujourd'hui l'absence d'industrie**

d'armement européenne et donc de sous-marin européen, d'avion de combat commun. Sans accord franco-allemand c'est une Europe sans SME, sans monnaie unique, sans traité de Lisbonne. De même, lorsque l'Allemagne et la France ne convergent pas, c'est le divorce Siemens-Areva, TKNS-DCNS.

- En revanche lorsqu'il y a un accord, cela donne Airbus, Ariane, EADS, l'ESA, le marché unique, le Traité de Lisbonne et bien sûr l'Euro.

Deuxième leçon :

Il n'est jamais facile de parvenir à un accord. Nos pays sont différents. Un Etat fédéral d'un côté, un régime centralisé de l'autre, une coalition aux règles complexes d'un côté, un système, longtemps quelque peu monarchique, aujourd'hui présidentiel, de l'autre. Sans parler des conceptions industrielles ou bancaires, qui ne sont pas les mêmes en France et en Allemagne.

La réalité nouvelle est la suivante :

Ayons le courage de le dire, depuis 1989, ce n'est plus la « même » Allemagne que nous avons en face de nous.

Longtemps, l'idée même d'intérêts nationaux allemands était un tabou : l'intérêt de l'Allemagne n'existait que pour autant qu'il se confondait avec celui, supérieur, de l'Europe, et, au plan de la politique de défense, aux intérêts de l'Alliance. « Premier de la classe » européenne, « premier de la classe » atlantique : comme s'il fallait à tout prix exorciser le démon du nationalisme du siècle précédent.

La fin de la guerre froide et des blocs, la réunification, l'arrivée de nouvelles générations qui s'estiment libérées de la faute des pères, mais aussi le défi de la mondialisation sur une nation en déclin démographique mais plus que jamais soudée autour de son modèle industriel et social : tout cela a profondément modifié l'équation allemande.

A présent, l'Allemagne est réunifiée, elle veut à juste titre être traitée à égalité de droit, elle aspire « comme tout le monde », si j'ose dire, à défendre son modèle économique et social. L'Allemagne ne craint plus, comme l'a souligné tout récemment Thomas de Maizière, Ministre fédéral de l'Intérieur, d'affirmer clairement ses intérêts.

Comment tout cela s'applique-t-il dans la réalité de la gestion de la grande crise actuelle, la plus importante depuis 80 ans ?

J'ai lu, bien sûr, comme chacun de vous, plusieurs déclarations sur les tensions franco-allemandes dans les journaux ces derniers temps, avec des titres parfois sensationnalistes : on parle de « divorce », de « torchon qui brûle »...

Mesurons ensemble le chemin parcouru. En commençant, d'abord, par prendre la mesure de la crise.

- La crise que nous traversons est systémique et globale : elle a commencé en 2007 aux Etats-Unis avec la crise des sub-primes ; en 2008, nous sommes passés tout près de l'effondrement total du système bancaire, toujours à partir des Etats-Unis ; depuis le début de cette année 2010, nous sommes confrontés à la crise de l'Euro et cette fois, c'est l'Europe qui est prise pour cible.
- Cette spéculation est alimentée par la défiance des investisseurs devant le niveau excessif des dettes publiques et privées et des déficits publics dans le monde occidental : les Etats-Unis (où tout a commencé) l'Union européenne mais aussi le Japon (ou le déficit dépasse 200% du PIB).

Face à cette crise, je rappelle tout de même, qu'en 2008, c'est grâce à un accord franco-allemand, que, sous Présidence française de l'Union européenne, trois décisions fondamentales ont pu être adoptées :

- 1) la coordination des plans de relance nationaux ;
- 2) l'intervention massive de l'Europe pour sauver le système bancaire ;
- 3) l'invention du G20 pour réguler le système financier international.

Certes, ces décisions n'ont pas été prises instantanément. Il a fallu discuter, batailler parfois, mais les réponses ont été trouvées entre Français et Allemands. Ainsi, je rappelle que le Président Sarkozy a pu réunir, au cœur de la crise de l'automne 2008, pour la première fois, l'Eurogroupe au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement, avec en prime si j'ose dire, la présence du Premier ministre britannique ; ceci n'était inscrit nulle part dans les Traités !

Tout ceci a été possible, car la France et l'Allemagne ont agi ensemble, ce qui n'allait pas de soi.

Dans la crise actuelle, qu'avons-nous fait ?

Les attaques contre la zone Euro ont commencé au début de l'année. Elles ont donné lieu, sur initiative de la France et de l'Allemagne, à la première réunion du Conseil européen sous la présidence de Herman Van Rompuy, le 11 février dernier. Le Traité de Lisbonne venait à peine d'entrer en vigueur et Herman Van Rompuy d'entrer en fonctions.

Dès le début de cette crise, la France, la première, a cherché à promouvoir un premier principe, le principe de solidarité. Il s'agissait en effet :

- de la défense de notre propre monnaie,
- de comprendre que la faillite d'un Etat membre serait mortelle pour la zone Euro, et de construire en conséquence une barrière pour protéger un pays qui serait la cible d'attaques.

C'est finalement ce que nous avons fait pour la Grèce, avec l'adoption d'un plan de sauvetage de 110 milliards d'euros, dont 80 milliards pour les Européens - plus de la moitié de cette somme étant apportée, et votée, par la France et l'Allemagne.

Logiquement, l'Allemagne, mais également la France, ont souhaité que ces prêts soient assortis de conditions. C'est l'application du deuxième principe, celui de la responsabilité : ensemble nous avons conditionné ces prêts à un programme de remise en ordre des finances publiques grecques, un programme très dur, que le gouvernement de M. Papandréou, s'est engagé à mener à bien.

On a beaucoup dit, surtout en France, que ce plan grec avait tardé, beaucoup trop tardé, que l'Allemagne avait hésité des semaines durant, qu'elle avait été trop dure dans ses critiques de la Grèce, menaçant même de l'exclure de la zone Euro, avant de se résoudre à l'aider.

Bref, que tout cela avait été trop long, et à l'arrivée trop cher, tout en donnant une impression de flottement européen que par la suite les marchés s'empressèrent d'utiliser contre d'autres cibles dans la zone Euro, l'Espagne et le Portugal au cours de la 1ère semaine de mai notamment.

A chacun son métier :

- aux commentateurs de commenter,
- aux spéculateurs de se nourrir de ces spéculations intellectuelles pour multiplier leurs gains,
- mais aux acteurs politiques, dont je fais partie à ma modeste place, il appartient cependant de faire face à la tempête ensemble, tout en respectant des contraintes politiques, de temps démocratique de l'autre.

En tant que Ministre de l'Europe, je suis aussi le coordonnateur des relations franco-allemandes. Mon rôle n'est pas de m'ériger en donneur de leçons, mais d'agir, à ma place, en décryptant pour le Gouvernement la manière de voir de l'Allemagne.

De ce point de vue, une citation d'un homme d'Etat qui n'est ni Français ni Allemand, mais qui connaissait bien nos deux peuples n'est pas sans utilité pour guider notre analyse. Winston Churchill a écrit : « En Allemagne, tout est interdit, sauf ce qui est permis. En France, tout est permis, même ce qui est interdit ».

Dois-je rappeler que le plan de soutien à la Grèce n'a pas été facile à obtenir, d'abord parce qu'il dérogeait au Traité de Lisbonne, en particulier à son article 125 et au principe du « no bail out » ?

Le principe de solidarité n'a pas posé de problème en France, où s'est manifestée une remarquable unité républicaine, gauche et droite confondues. Naturellement, ou presque, pour la France, la règle de l'article 125 devait s'effacer devant l'urgence et l'exigence de solidarité politique.

Mais en revanche, en Allemagne, il en va bien sûr tout autrement. Pour le comprendre, il faut revenir aux origines de Maastricht. Lorsque l'Allemagne réunifiée consentit, sous le leadership d'Helmut Kohl, de consacrer son ancrage à l'Europe en abandonnant son DM pour l'Euro (en même temps qu'elle reconnaissant la ligne Oder-Neisse), elle le fit en exigeant dans le Traité de Maastricht des règles « allemandes » :

- indépendance de la BCE ;
- responsabilité de chacun pour ses comptes et ses dettes ;
- critères de convergence ou de bonne gestion applicable à tous, et susceptibles de sanctions : les fameux 3% et 60%.

L'obsession allemande pour la vertu budgétaire ne vient pas seulement du souci de bonne gestion comptable comme on le caricature trop souvent chez nous. Cette obsession est profondément ancrée dans l'Histoire. Le DM était le symbole de la réussite, de l'espoir allemand de l'après guerre, le contre modèle de l'hyper-inflation et de la déstabilisation économique qui avaient contribué à l'élection d'Hitler en 1933.

Ajoutons l'Histoire récente :

- Face au premier choc pétrolier en 1973, face à la crise et à la mondialisation en 1999, la préférence allemande va à la compétitivité plutôt qu'à la consommation. Et ce sont deux gouvernements de gauche qui ont imposé des mesures de stabilité et de rigueur : Helmut Schmidt, en 1974, et Gerhard Schröder à partir de 1998 avec les plans Hartz.
- On peut comprendre dès lors que l'Allemagne ne se sente pas vocation à servir indéfiniment de « vache à lait » pour l'Europe. Surtout que cette Allemagne a fait des

efforts sans équivalent depuis 10 ans : augmentation de la durée du travail, réduction des allocations chômage, report de l'âge de la retraite à 67 ans, réduction des coûts salariaux conduisant à un écart de 20 points dans les évolutions depuis 10 ans entre la France et l'Allemagne : depuis 1996, le coût du travail a augmenté de 5% en Allemagne, de 30% en France. De 2005 à 2010, le taux de chômage en Allemagne a baissé de 10,7 % à 7,5%, en France, il a augmenté de 9,3% à 9,5%.

Alors oui, nous, Français, nous sommes miraculeusement mis d'accord pour soutenir la Grèce, mais quid alors des réformes indispensables en France pour modérer nos dépenses, financer nos retraites, améliorer notre compétitivité en termes de coûts du travail ? Dois-je rappeler que, pendant que Gerhard Schröder augmentait la durée du travail, le Gouvernement français de l'époque sous Lionel Jospin, Martine Aubry et Dominique Strauss Kahn instaurait les 35 heures ? Dois-je rappeler que c'est François Mitterrand qui a fait passer la retraite de 65 à 60 ans juste avant le fameux tournant de la rigueur ? Nous étions le 1er avril (ça ne s'invente pas !) 1983... Dois-je rappeler enfin que cela fait plus de 30 ans qu'en France, aucun budget n'a été voté en équilibre ?

Alors oui, après les efforts consentis, le processus consistant à changer les règles est plus difficile en Allemagne, et pourtant il a été fait.

Dans les semaines qui ont suivi l'attaque financière contre la Grèce, les marchés ont ciblé l'Espagne et le Portugal, créant un risque de crise systémique immédiate, qui a conduit le Président de la République à proposer la tenue d'une réunion extraordinaire des 16 chefs d'Etat et de gouvernement de la zone euro dans la nuit du 7 mai et l'adoption d'un plan massif de sauvetage avant l'ouverture des bourses asiatiques le 10 mai au matin.

Là encore, ceci n'a été rendu possible que grâce à l'accord personnel entre Angela Merkel et Nicolas Sarkozy. Un accord d'autant plus spectaculaire qu'il est à la fois sans précédent sur le plan quantitatif (500 milliards d'euros mis sur la table par l'Europe complété par 250 milliards d'euros du FMI) et révolutionnaire sur le plan de l'intégration de la zone euro.

- La tranche de 440 milliards d'euros de garantie qui a été inventée, c'est, en quelque sorte, « l'article 5 » de l'OTAN appliqué à la monnaie unique, tous les Etats de la zone Euro venant au secours de l'un des leurs en cas d'attaque. Elle n'est fondée sur aucune disposition du Traité de Lisbonne.
- La BCE a également décidé d'intervenir en achetant sur le marché secondaire des obligations de dettes souveraines, ce qu'elle s'était jusque là religieusement interdit.
- Les règles de Maastricht qui existaient depuis 20 ans, ont été changées en un week-end !

A ceux qui parlent un peu vite de « divorce » et de « torchon qui brûle » je veux rappeler cela. Et leur demander de nous dire ce qui se serait passé sans cet accord franco-allemand !

Pour autant, nous ne sommes pas sortis de la crise. La crédibilité du système financier est un édifice qui reste à construire ensemble. Il sera doté de 3 étages :

1/ Premier étage : pour que les garanties ne soient pas appelées, les budgets doivent être mieux gérés : avec transparence, et avec le souci de réduction des dépenses publiques. Ce régime de surveillance mutuelle, c'est le corollaire de la garantie mutuelle apportée par chacun d'entre nous.

- en 2009, l'Allemagne a introduit un mécanisme de limitation des déficits dans sa "Loi fondamentale" qui oblige l'Etat fédéral à réduire progressivement son déficit structurel, puisqu'en 2016 le seuil d'endettement toléré sera de 0,35 % du PIB.
- lors de la dernière conférence des déficits, la semaine dernière, le Président de la République a souhaité qu'une nouvelle gouvernance en matière de finances publiques soit inscrite dans notre Constitution. Cette réforme prévoit que, à partir de 2012, chaque Gouvernement issu des urnes s'engage juridiquement, pour la durée de la législature, sur une trajectoire, ainsi que sur la date à laquelle l'équilibre doit être atteint. C'est une procédure qui respecte les droits fondamentaux du Parlement.

Par ces mesures, la France et l'Allemagne montrent l'exemple à l'ensemble de la zone Euro et envoient un signal fort aux marchés sur leur engagement à réduire les déficits. La France et l'Allemagne ont ainsi créé un système d'auto-surveillance, dont les autres pays pourraient s'inspirer.

Quant à la mécanique de notre surveillance des budgets nationaux, plusieurs voies ont été proposées par la Commission et les Etats, c'est la mission du groupe des Ministres des finances présidé par Herman Van Rompuy. Il ne m'appartient pas de trancher à ce stade. Vous le comprendrez.

2/ Le deuxième étage de cette maison monétaire commune, c'est la convergence des politiques économiques, donc un minimum d'harmonisation fiscale et sociale, et le renforcement de notre compétitivité.

Pour ma part, je rappelle :

- Le Gouvernement a réussi à contourner les 35 heures, nous avons supprimé 100.000 postes de fonctionnaires, nous allons réformer le système de retraites.
- Nous avons décidé le gel en volume des dépenses de l'Etat et des collectivités locales pour 3 ans.

Mais il faut aller au delà :

- Le principe du gouvernement économique, que la France appelle de ses vœux. : c'est en effet qu'il n'y ait pas trop d'écart entre les économies peu compétitives et les économies très compétitives. Je rappelle que l'Allemagne réalise 43 % de ses exportations dans la zone euro.
- Nous souhaitons également mettre en place avec l'Allemagne et nos autres partenaires une véritable politique industrielle et énergétique, qui ne doit pas seulement être fondée sur l'amélioration de l'environnement des entreprises, mais aussi sur des projets concrets dans les secteurs stratégiques pour l'Europe de demain,

que ce soit en matière d'espace, d'énergie, de transport, ou encore d'agenda numérique.

Un exemple : l'espace. J'ai réuni la semaine dernière tous les acteurs français et européens du secteur spatial au Quai d'Orsay.

Au cœur du spatial européen, il y a le franco-allemand. **Le Conseil des ministres franco-allemand du 4 février** a permis de rappeler la nécessité de poursuivre notre coopération dans le domaine spatial pour **garantir l'accès de l'Europe à l'espace**, avec la construction conjointe d'un satellite de détection du méthane - l'un des principaux gaz à effet de serre - qui doit être lancée en 2013-2014.

Or, à l'heure où nos concitoyens sont essentiellement préoccupés par le maintien de leur emploi, et attendent de l'Europe des mesures fortes et des projets concrets en faveur de la croissance, je note que la **stratégie « Europe 2020 » est insuffisante sur le fond et peu lisible sur la forme**, avec pas moins de 5 objectifs, 7 initiatives, 10 lignes directrices intégrées, dont la lecture est absconse. Il faut enfin développer volet international de la stratégie, la loyauté dans les échanges internationaux, la réciprocité dans les marchés publics. C'est une dimension que la Commission doit davantage prendre en compte.

3/ Le troisième étage de cette maison, c'est la régulation financière internationale.

Là encore, elle ne peut pas être que franco-allemande et européenne. L'Europe ne peut pas taxer seule les transactions financières, comme elle ne peut pas seule interdire les ventes à découvert sur les obligations souveraines. On ne peut pas légiférer seuls sur les hedge funds. Les Etats-Unis viennent d'adopter une loi historique sur la régulation du secteur financier, l'Europe doit faire de même, dans un contexte où la France présidera le G20 à partir de la fin 2010.

Je souhaite vous faire part de ma confiance dans le couple franco-allemand.

Je sais que c'est difficile. C'est à tort que l'on croit que la relation franco-allemande est un lit de roses. Lorsque l'on vante la relation franco-allemande, on oublie les efforts quotidiens que cela représente.

C'est toujours difficile de gouverner un pays. C'est encore plus difficile de coordonner l'action de deux pays démocratiques différents.

Par nature, le débat public, surtout s'il est anxiogène -c'est le cas de la crise- et s'il est donc très médiatisé, tend à voir s'affronter des slogans toujours réducteurs :

- attendre de l'Allemagne qu'elle doive « payer », encore et toujours ;
- ou à l'inverse, imposer, comme vertu cardinale une potion si amère qu'elle paralysera le malade au lieu de le guérir.

Lorsque Angela Merkel dit que l'on ne saurait réduire la construction européenne à « une Union faite de transferts financiers », elle a raison.

Et quand Nicolas Sarkozy dit vouloir résorber nos déficits et améliorer notre compétitivité sans alourdir nos impôts qui sont parmi les plus élevés en Europe, il a raison aussi.

La vérité, c'est que la France et l'Allemagne ne sortiront de la crise qu'ensemble, main dans la main. Et je leur fais confiance.

Je vous remercie.